



Bureau
international
du Travail
Genève



L'action de l'IPEC contre le travail des enfants

Faits marquants 2004

Février 2005



Programme
international
pour l'abolition
du travail
des enfants
(IPEC)



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L'ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS

L'ACTION DE L'IPEC CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS: FAITS MARQUANTS 2004

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Bureau des publications (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

ISBN 92-2-216983-2 (print)

ISBN 92-2-216984-0 (web pdf)

Photographies de la couverture: OIT & Antonio Rosa

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

5 Résumé

PARTIE I: Rapport d'activité

13 1. Situation actuelle du travail des enfants: au-delà des chiffres

- 13 1.1. État de la recherche et de la connaissance sur le travail des enfants
- 16 1.2. Réponse de l'IPEC
- 17 1.3. Stratégies clés de l'IPEC
- 18 1.4. Collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT
- 23 1.5. Collaboration avec d'autres départements de l'OIT
- 25 1.6. Coopération avec les agences des Nations Unies

27 2. Profil 2004 de l'IPEC

- 27 2.1. Coopération technique
- 28 2.2. Appui de la communauté des donateurs
- 30 2.3. Perspectives régionales
- 30 2.4. Regard sur les régions
- 35 2.5. Services techniques consultatifs à l'échelon national
- 35 2.6. Mouvement mondial
- 37 2.7. Réalisations de l'IPEC par rapport aux objectifs fixés pour la période 2004-2005

47 3. Gestion et organisation du programme

- 47 3.1. Gestion du programme
- 49 3.2. Conception et évaluation du programme et gestion de la connaissance
- 50 3.3. Défis posés à l'IPEC

PARTIE II: Points forts thématiques

55 1. Le travail des enfants et le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

- 55 1.1. Introduction
- 55 1.2. Le travail des enfants dans l'économie mondialisée
- 56 1.3. Implications pour l'IPEC

61 2. Intensification de la réponse de l'IPEC au problème du travail des enfants en Afrique

- 61 2.1. Introduction
- 61 2.2. Travail des enfants et développement en Afrique
- 64 2.3. Rôle de l'IPEC

69 3. Cadre stratégique de planification de l'IPEC: vers une théorie du changement pour l'élimination du travail des enfants

- 69 3.1. Développement des théories du changement
- 69 3.2. La base de la théorie du changement: Lignes d'action et domaines d'impact du travail de l'IPEC

- 70 3.3. La théorie du changement relative à l'action nécessaire
pour éliminer le travail des enfants
- 73 3.4. Utilisation des théories du changement
- 74 3.5. Le rôle de l'IPEC sera de faciliter et d'encourager l'utilisation
de la théorie du changement
- 74 3.6. Prochaines étapes

ANNEXES

- 77 **Annexe A.** Ratifications
- 83 **Annexe B.** Tableaux financiers
- 95 **Annexe C.** Enquêtes de l'IPEC sur le travail des enfants
- 99 **Annexe D.** Evaluations achevées en 2004
- 103 **Annexe E.** Sélection de produits de l'IPEC pour 2004

Encadrés

- 19 **Encadré 1.** Situation relative à l'approche liée aux programmes assortis de délais
- 20 **Encadré 2.** En Inde, le gouvernement lance un important programme de lutte
contre le travail des enfants
- 21 **Encadré 3.** Au Costa Rica, les syndicats intensifient leurs efforts dans la lutte
contre le travail des enfants
- 22 **Encadré 4.** L'initiative patronale CEASE Child Labour
- 22 **Encadré 5.** Activités conjointes dans le secteur de la formation des agriculteurs
- 57 **Encadré 6.** Le travail des enfants et les OMD
- 62 **Encadré 7.** L'éducation primaire universelle en Ouganda
- 66 **Encadré 8.** L'initiative MISA

Graphiques

- 28 **Graphique 1.** Dépenses de coopération technique par région sur la période 1998-2004
(en millions de dollars des Etats-Unis)
- 45 **Graphique 2.** Distribution des bénéficiaires

Diagrammes

- 70 **Diagramme 1.** Lignes d'action
- 71 **Diagramme 2.** Théorie du changement – Résultats pour les enfants, familles
et communautés
- 72 **Diagramme 3.** Théorie du changement – Angle institutionnel
- 73 **Diagramme 4.** Théorie du changement

Tableaux

- 18 **Tableau 1.** Pays ayant des projets IPEC d'appui aux PAD et un financement
garanti fin décembre 2004
- 27 **Tableau 2.** Pays participant à l'IPEC
- 28 **Tableau 3.** Evolution des contributions depuis 2000 (en millions de dollars des Etats-Unis)
- 29 **Tableau 4.** Gouvernements et organisations contribuant financièrement
à l'IPEC (1992-2004)
- 30 **Tableau 5.** Taux d'exécution régional des programmes de l'IPEC en pourcentage
de la coopération technique de l'OIT
- 36 **Tableau 6.** Indicateurs de performance de l'IPEC, objectifs et résultats
pour la période 2004-2005
- 42 **Tableau 7.** Progrès vers la réalisation de l'indicateur 3
- 45 **Tableau 8.** Bénéficiaires totaux par période de décompte
- 48 **Tableau 9.** Affectations 2004

Ce rapport constitue un compte-rendu intérimaire à mi-parcours du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail pour la biennale 2004-2005. La partie I dresse la situation actuelle de la recherche et de la connaissance en matière de travail des enfants, et examine les projets de recherche mis en œuvre par l'IPEC dans le but de combler certains déficits. Elle résume la réponse opposée par l'IPEC au problème ainsi que la stratégie adoptée afin d'aider les Etats Membres de l'OIT à prévenir et éliminer le fléau. Elle précise également les tendances de la coopération technique, des services consultatifs et de la gestion des programmes, et souligne les progrès accomplis par le programme dans la réalisation des objectifs fixés pour 2004-2005. La partie II se focalise sur trois thèmes sélectionnés revêtant actuellement un intérêt pour le travail de l'IPEC.

PARTIE I: RAPPORT D'ACTIVITÉ

Chapitre 1: Situation actuelle du travail des enfants: au-delà des chiffres

Si la dernière décennie a permis de parvenir à un consensus et de mieux comprendre le problème, certaines questions liées au travail des enfants doivent encore être étudiées, voire éclaircies pour des mandats clés et le public en général. A la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CISL)¹, les participants ont demandé à l'unanimité qu'une question spécifique sur les statistiques relatives au travail des enfants soit inscrite à l'ordre du jour de la 18^e CISL prévue pour 2008. Elle concerne en particulier l'impact du travail sur la scolarité des enfants, leur sécurité et leur santé, et la productivité des enfants travailleurs relativement à celle des adultes. Durant la biennale 2004-2005, l'IPEC facilitera l'accès aux informations sur le sujet fournies par les nouvelles monographies.

De nombreux enfants conjuguent école et travail. On sait que le travail entrave souvent à la fois l'assiduité et les résultats scolaires. En conséquence, on peut imaginer que la durée du travail est un facteur important qui détermine la nature du lien entre école et travail. Plusieurs études ont été récemment publiées sur le sujet; l'IPEC s'emploie à les compléter par ses propres enquêtes.

Actuellement, on ne sait pas grand chose de l'impact de la durée du travail imposée aux enfants sur leur sécurité et leur santé. Cependant, on dispose d'une base de connaissances importante sur l'incidence de la durée du travail sur les adultes. On estime que les enfants sont plus gravement affectés que les adultes et ce, pour un nombre d'heures de travail inférieur. La recherche en cours a pour but de clarifier le bien-fondé de cette hypothèse et d'identifier une base empirique pour tirer des recommandations sur la durée du travail maximum acceptable pour les enfants de 14 à 17 ans.

La recherche relative à la demande de main-d'œuvre enfantine souffre également d'un déficit de connaissances. Durant la biennale en cours, l'IPEC mène une recherche en vue de collecter les premiers éléments probants du lien entre les salaires et la productivité des adultes et des enfants, et raisons pour lesquelles les enfants sont exploités.

Réponses et stratégies de l'IPEC

L'IPEC a été en 1992 dans le cadre de la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et dans l'objectif général d'éliminer progressivement le travail des enfants par le biais d'un renforcement de la capacité des pays de s'attaquer au problème et de promouvoir un mouvement mondial de lutte contre le fléau. Suite à l'adoption en 1999 de la convention n° 182 par les Etats Membres de l'OIT, cet objectif a été reformulé

¹ Cette conférence s'est tenue à Genève du 24 novembre au 3 décembre 2003.

afin d'accorder la priorité à l'abolition des pires formes de travail des enfants.

Le travail de l'IPEC reflète la politique prônée par l'OIT en matière de travail des enfants telle qu'inscrite dans les conventions sur le travail des enfants et contribue à l'Agenda pour le travail décent en œuvrant à la promotion d'alternatives éducatives pour les enfants ainsi que de formation et d'opportunités d'emplois pour leur famille. Dans le rapport qu'elle a publié en 2004, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation exprime un soutien sans failles aux stratégies nationales d'élimination des pires formes de travail des enfants et, en conséquence, de manière indirecte aux programmes assortis de délais (PAD) mis en œuvre dans divers pays avec l'aide de l'IPEC par le biais de projets d'appui aux programmes nationaux assortis de délais.

S'appuyant sur le travail accompli au cours de la biennale précédente et de la dernière décennie, l'IPEC s'emploie à inscrire de façon stratégique les questions liées au travail des enfants à l'échelon macro-économique sur l'agenda politique des Etats Membres lié au développement socio-économique afin d'encourager la prise en compte et l'intégration des questions et préoccupations liées au travail des enfants. Les stratégies de l'IPEC (évaluation et suivi du travail des enfants; renforcement des capacités institutionnelles, aide au développement de politiques et législations nationales; sensibilisation et création de partenariats) se reflètent dans les diverses modalités de mise en œuvre et les services consultatifs techniques offerts. L'IPEC a fortement encouragé la reproduction et l'expansion des stratégies et modèles d'interventions ayant fait leurs preuves, documenté et mis en œuvre les enseignements tirés, et diffusé les informations sur les bonnes pratiques.

Les programmes assortis de délais sont considérés comme l'approche la plus pertinente de l'élimination des pires formes de travail des enfants dans de nombreux pays; actuellement, 19 pays mettent en œuvre ou lancent des projets de l'IPEC d'appui aux programmes nationaux assortis de délais. Cette approche inclut d'autres modalités opérationnelles, notamment des programmes sectoriels nationaux et régionaux se focalisant sur un groupe cible particulier de pires formes et des programmes spécifiques à une région se concentrant sur divers groupes cibles d'une région géographique particulière. L'assistance technique fournie par l'IPEC dans le cadre des projets d'appui aux programmes nationaux assortis de délais se fonde sur des

approches types, enseignements tirés, formats et instruments développés en collaboration avec d'autres départements de l'OIT et basés en grande partie sur la vaste expérience de l'IPEC sur le terrain.

L'IPEC s'est employé à renforcer sa capacité d'agir en qualité de facilitateur et de conseiller afin d'être en mesure de soutenir les divers aspects techniques de l'assistance aux programmes nationaux assortis de délais. L'IPEC a également recensé l'expérience et les enseignements tirés jusqu'alors. Les concepts liés aux PAD et l'expérience acquise sur le terrain jusqu'alors ont été débattus par les spécialistes au siège et sur le terrain lors d'une consultation technique organisée à Genève en mars 2004. Celle-ci a permis à différents points de vue de s'exprimer et les propositions qui en ont découlé ont déjà influencé le travail des projets d'appui aux programmes nationaux assortis de délais en cours ainsi que l'approche des PAD en général.

Collaboration avec les mandants de l'OIT, d'autres programmes de l'OIT et d'autres agences des Nations Unies

Les dernières années ont été l'occasion pour les mandants tripartites de l'OIT (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs), de participer plus activement et d'assumer des responsabilités accrues en matière de planification et de mise en œuvre des activités liées au travail des enfants. Les initiatives des PAD ont permis de renforcer la capacité des principales agences gouvernementales de jouer un rôle essentiel dans l'instauration d'un environnement favorable à la prévention et l'élimination du travail des enfants, notamment par la création de partenariats.

En étroite collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, l'IPEC s'emploie à identifier l'action additionnelle susceptible d'encourager davantage la participation de ces mandants dans le cadre de projets de grande envergure, incluant les programmes assortis de délais et les projets de l'IPEC d'appui aux programmes nationaux assortis de délais. Cette contribution ne se limitera pas à une coopération directe avec l'IPEC mais également avec d'autres mandants à l'échelon national, incluant l'action tripartite. L'IPEC bénéficie toujours du soutien et de la collaboration du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT à Genève ainsi que de ceux des spécialistes de l'OIT en matière

d'activités pour les employeurs et pour les travailleurs sur le terrain.

L'IPEC continue à créer et développer des partenariats avec divers départements et programmes techniques de l'OIT à l'échelon du bureau. Cette collaboration interne inclut des activités ou des évaluations conjointes, le développement conjoint de matériels (directives et instruments notamment), des ateliers de formation, des conférences et la participation à des groupes de travail informels en vue de partager les connaissances et de coordonner l'action. Les projets de l'IPEC d'appui aux programmes nationaux assortis de délais fournissent un cadre opérationnel à la mise en œuvre d'une série d'activités de collaboration dans les secteurs de la planification politique, de la collecte de données et d'informations, au renforcement de la capacité institutionnelle et à diverses interventions directes auprès des enfants et de leur familles.

Le projet conjoint inter-agences, Comprendre le travail des enfants, sert de support important au renforcement de la coopération entre l'IPEC, l'UNICEF et la Banque mondiale dans le secteur du travail des enfants. L'IPEC poursuit le développement de son étroite collaboration avec l'UNESCO dans le contexte des activités liées à l'Education pour tous (EPT) afin de garantir l'inscription des questions intéressant le travail des enfants sur l'agenda des programmes spécifiques concernés et de renforcer la collaboration inter-agences relativement aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Chapitre 2: Profil 2004 de l'IPEC

Coopération technique et services consultatifs

L'IPEC est actuellement opérationnel dans 87 pays; 57 d'entre eux ont signé un protocole d'accord avec l'OIT.

La croissance et l'expansion du programme de l'IPEC se sont maintenues au cours de 2004. La tendance à la hausse des contributions des donateurs et des approbations s'est confirmée au cours de l'année favorisant ainsi l'expansion du programme dans toutes les régions où l'IPEC est opérationnel.

En 2004, l'IPEC a atteint un total de 56,4 millions de dollars des Etats-Unis dans l'exécution du programme, ce qui représente 19,5 pour cent de plus qu'en 2003. Pour 2004, le taux d'exécution de l'IPEC (qui représente le pourcentage des dépenses réelles par rapport aux fonds alloués) était de 63 pour cent). La tendance au finance-

ment de projets spécifiques plutôt que généraux s'est maintenue. Au cours de 2004, l'IPEC a produit près de 30 documents de projets spécifiques représentant un financement total garanti de 66,3 millions de dollars des Etats-Unis.

Le soutien des donateurs aux activités de l'IPEC liées à la prévention et l'élimination du travail des enfants ne s'est pas démenti au cours de la biennale 2004-2005 et les contributions financières sont restées élevées. Alors que dans certains cas, ce soutien s'est poursuivi sur un plan géographique (pays ou région), dans d'autres il s'est focalisé sur un groupe cible particulier ou sur des stratégies spécifiques de l'IPEC. Les donateurs sont également très intéressés à soutenir l'approche assortie de délais de l'IPEC.

L'IPEC a mis davantage l'accent sur la création de synergies régionales en vue de trouver des solutions aux problèmes posés par le travail des enfants. En Asie et en Amérique latine notamment, cette approche s'est imposée à la fois en termes d'interventions du programme et de création de réseaux. La section 2.4 du rapport donne un bref aperçu des projets en cours bénéficiant d'un soutien de l'IPEC dans les cinq régions où l'IPEC est opérationnel.

L'IPEC fournit aux mandants des analyses et des conseils juridiques sur la législation nationale et l'application de la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, de l'OIT. L'IPEC a maintenu ses activités concernant la collecte et l'analyse des informations nationales spécifiques sur la loi et la pratique relativement au travail des enfants grâce au système de présentation de rapports sur la ratification des conventions n°s 138 et 182. Les mandants bénéficient également de conseils liés à l'intégration des questions intéressant le travail des enfants dans les politiques de développement et à la planification, au développement de plans d'action nationaux et à la mise en œuvre des programmes assortis de délais. L'IPEC propose toujours des conseils à ses mandants et au personnel dans le cadre du renforcement du dialogue social et de la coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. En 2004, il a également fourni une assistance technique à l'élaboration et la mise sur pied de systèmes de suivi du travail des enfants.

L'expérience de l'IPEC montre que l'action à l'échelon local peut être renforcée et soutenue par la sensibilisation et la mobilisation de l'opinion publique internationale. A cet effet, l'IPEC a soutenu les initiatives mondiales menées en

2004, et notamment la troisième Journée mondiale contre le travail des enfants (12 juin 2004), la campagne Carton rouge au travail des enfants, l'initiative SCREAM (La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) et l'Initiative de partenariats 12 à 12.

Réalisations de l'IPEC par rapport aux objectifs opérationnels fixés pour la période biennale 2004-2005

Le travail de l'IPEC contribue aux objectifs stratégiques et opérationnels de l'OIT tel que stipulés dans le programme et budget pour 2004-2005. En vue de mesurer les progrès de l'IPEC par rapport à l'objectif opérationnel 1b de l'OIT lié à l'élimination du travail des enfants et de favoriser une vision commune des quatre indicateurs fixés, l'IPEC a développé un plan global de suivi, incluant des définitions précises des indicateurs et des moyens de vérification, des formulaires pour l'enregistrement des informations, et des tableaux types pour la présentation des rapports.

L'indicateur 1 vise à porter le nombre de ratifications de la convention n° 138 à un niveau comparable à celui de la convention n° 182. Pour la biennale en cours, l'IPEC vise 20 ratifications supplémentaires. Au 31 décembre 2004, on enregistrait 4 ratifications additionnelles portant le total à 135. Trois nouveaux pays ont également ratifié la convention n° 182, ce qui porte leur nombre à 150 sur les 177 Etats Membres de l'OIT.

Le renforcement et le partage des connaissances demeurent un des piliers du travail de l'IPEC. La recherche et les statistiques sont utilisées à des fins d'élaboration de politiques, de sensibilisation et de développement d'activités pratiques; la connaissance accumulée dans le cadre des expériences opérationnelles est présentée dans les stratégies, modèles d'intervention et bonnes pratiques. L'indicateur 2 reflète l'objectif de l'IPEC lié à la diffusion, aussi large que possible, des méthodologies, approches, bonnes pratiques et recherche sur le travail des enfants. Les rapports tirés des projets de l'IPEC montrent que l'objectif 2004-2005, qui fixe à 30 le nombre de pays utilisant les méthodologies de l'OIT pour leurs propres activités, est déjà atteint.

L'indicateur 3 fait référence à l'application des conventions de l'OIT sur le travail des enfants. A la fin de la biennale, au moins 40 Etats Membres devraient avoir bénéficié d'un soutien de l'OIT pour progresser sur la voie de l'application des conventions n°s 138 et 182. Pour cet indi-

cateur, le terme «application» est défini comme la mise en œuvre d'au moins deux interventions liées aux programmes assortis de délais. Les interventions concernées reflètent largement la détermination des pouvoirs publics et les cadres politiques mis en œuvre par les gouvernements afin d'éliminer les pires formes de travail des enfants, tels que les réformes juridiques, les politiques définissant des objectifs assortis de délais en vue de mettre un terme aux pires formes de travail des enfants, la collecte et l'analyse des données, et les systèmes de suivi du travail des enfants. Jusqu'à présent, 23 Etats Membres ont déjà entrepris deux interventions et 26 autres une seule intervention; l'objectif global de 40 apparaît donc à portée de main.

L'indicateur 4 porte sur le nombre d'enfants bénéficiant de l'action de l'OIT (par le biais de mesures de prévention ou un soutien aux mesures visant le retrait des enfants du monde du travail), en particulier pour ce qui concerne les pires formes de travail des enfants et en mettant l'accent sur la situation et les besoins particuliers des filles. Cet indicateur permet des mesures séparées des enfants bénéficiant directement de projets pilotes mis en œuvre par l'OIT par le biais de ses agences d'exécution et des enfants bénéficiant indirectement des initiatives menées par d'autres partenaires du développement (Etats Membres, organisations et autres agences) suite au soutien de l'OIT et à la sensibilisation. Les données pour 2004 laissent penser que l'objectif de 300 000 bénéficiaires directs pour la biennale en cours sera sans doute atteint, voire dépassé. De nombreux projets ciblant un grand nombre de bénéficiaires ont démarré fin 2002 ou en 2003, et les résultats pour cet indicateur particulier ne seront connus qu'en 2005. Attendu la complexité d'un décompte précis des bénéficiaires indirects, les estimations pour cet objectif ne seront pas disponibles avant la fin de la biennale.

Chapitre 3: Gestion et organisation du programme

L'expansion rapide du programme, les problèmes de dotation précaire en personnel et l'importance du défi posé par le problème ont nécessité des changements et un ajustement constant des pratiques de l'IPEC en matière d'organisation et de gestion. Le programme continue à promouvoir, par le biais de la formation du personnel de terrain et un suivi régulier, l'utilisation des procédures et des contrôles administratifs et financiers

rationalisés au cours de la biennale précédente. Il est également largement admis que la formation et le suivi doivent aller bien au-delà du personnel de l'IPEC et s'adresser également aux agences d'exécution.

L'IPEC examine et met actuellement en œuvre les recommandations d'un audit visant à vérifier la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes, et d'une évaluation globale qui se sont toutes deux achevées en 2004. Les résultats de l'évaluation globale ont été discutés en novembre 2004 lors de la réunion de la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration du BIT à des fins d'examen.

Des efforts ont été accentués en vue de rationaliser et de consolider les équipes nationales de l'IPEC afin de les intégrer aux équipes des bureaux extérieurs de l'OIT. A cet effet, des points focaux de l'IPEC ont été désignés parmi les coordinateurs nationaux/chefs de projet de l'IPEC et des conseils sont fournis afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du programme de l'IPEC dans les pays. L'engagement renouvelé de l'IPEC en faveur d'une décentralisation se reflète dans la pratique du programme à établir tous les nouveaux projets de façon décentralisée à moins d'une raison spécifique de centraliser le budget.

Alors qu'à court terme, la planification relative à la dotation de l'IPEC en personnel est assuré pour la biennale 2004-2005, cette situation reste précaire pour la future biennale du fait d'une dépendance de l'IPEC vis à vis des contributions volontaires des donateurs qui financent de nombreuses fonctions fondamentales. Les effectifs à Genève ont dus être légèrement revus à la baisse en 2004 suite à la réduction des affectations du budget régulier pour la biennale 2004-2005 et à la révision du système d'affectation des recettes perçues au titre de l'appui au programme (PSI).

La majorité du travail de procédure effectué par l'IPEC en 2004 a concerné le projet relatif au système intégré d'information sur les ressources (IRIS). En 2004, un système d'approbation accéléré des programmes d'action a été adopté et le recrutement des conseillers techniques principaux et des experts de projets a été simplifié pour les nouveaux projets.

Conception et évaluation du programme et gestion des connaissances

La planification et la conception ont été consolidées et renforcées par l'utilisation accrue du cadre stratégique de planification de l'IPEC qui a servi à l'IPEC et ses partenaires d'instrument de planification et de communication. Le nombre d'évaluations thématiques et de projets menés courant 2004 a atteint des records alors que le travail sur l'évaluation de l'impact a progressé avec la mise à l'essai sur le terrain des systèmes rétrospectifs de suivi et des systèmes de suivi de l'impact.

Quarante-deux évaluations ont été menées au cours de l'année 2004, incluant trois évaluations thématiques. Un nombre équivalent d'évaluations devrait se dérouler au cours de 2005, soit une augmentation d'environ 100 pour cent par rapport à la période 2002-2003.

PARTIE II: POINTS FORTS THÉMATIQUES

Cette partie du rapport s'intéresse à trois thèmes importants (voir ci-après) des travaux menés actuellement par l'IPEC.

Chapitre 1: Le travail des enfants et le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation publié en 2004 mentionne spécifiquement le travail des enfants à plusieurs reprises. Il l'identifie comme «un problème grave en soi et un facteur important de limitation de la fréquentation, de la persévérance et des performances scolaires» et le considère comme une conséquence de la pauvreté et comme facteur de sa perpétuation. L'OIT s'emploie actuellement à traduire dans ses activités les recommandations du rapport. Cette section thématique est une première tentative de contribuer au débat et au processus sur le travail des enfants. Elle couvre principalement plusieurs initiatives visant à renforcer l'action menée par l'IPEC contre le travail des enfants dans l'économie mondialisée.

Chapitre 2: Intensification de la réponse de l'IPEC au problème du travail des enfants en Afrique

Toute action en vue de résoudre les problèmes de développement en Afrique doit s'attaquer au problème posé par le travail des enfants dans la région et à sa place dans le contexte du développement global. En vue de développer un programme plus cohérent et plus vaste à l'appui de l'élimination progressive du travail des enfants en Afrique, l'IPEC est en cours de faire le point de la situation dans un rapport à paraître, qui explore le problème du travail des enfants dans le contexte des problèmes de développement en Afrique. Cette section thématique s'inspire de certains résultats et conclusions du rapport, et met l'accent sur leurs implications pour le rôle de l'OIT-IPEC sur le moyen terme.

Chapitre 3: Le cadre stratégique de planification de l'IPEC évolue vers une théorie du changement pour éliminer le travail des enfants

L'efficacité de l'utilisation de la base de connaissances accumulée par l'IPEC et ses partenaires repose sur sa systématisation comme instrument d'analyse de la situation relative au travail des enfants dans des contextes spécifiques et sur l'identification des résultats obtenus avec différentes stratégies et à différents niveaux. Une théorie du changement, présentée comme un modèle logique permettant aux partenaires d'analyser et de planifier les interventions dans des contextes spécifiques, peut être un bon point de départ pour lutter contre le travail des enfants. Cette section examine la façon dont il est possible d'utiliser le cadre stratégique de planification de l'IPEC pour développer une théorie du changement en vue d'éliminer le travail des enfants dans un pays donné.

PARTIE I

Rapport d'activité 2004

I.1. SITUATION ACTUELLE DU TRAVAIL DES ENFANTS: AU-DELÀ DES CHIFFRES

L'intérêt croissant suscité à l'échelon international par le problème du travail des enfants et l'engagement profond des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, et de la société civile ont accentué le besoin de connaissance et de compréhension lié aux divers facteurs agissant sur les causes, les conséquences et les solutions, et à leur interconnexion. Le Bureau international du Travail (BIT) a fourni en juin 2002¹ une nouvelle image de la situation désastreuse dans laquelle sont maintenus des millions d'enfants. Deux cent quarante six millions d'entre eux exerçaient une activité économique entrant dans la catégorie du travail des enfants tel que définie par l'OIT, dont 171 millions étaient affectés à des travaux dangereux ou des activités qualifiées de pires formes de travail des enfants et 8,4 millions à des formes intrinsèquement condamnables de travail des enfants². Le Programme de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) a continué à étudier ces facteurs, leur dynamique et leur interconnexion au-delà de ces chiffres.

1.1. ÉTAT DE LA RECHERCHE ET DE LA CONNAISSANCE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Conformément aux principes et directives définis par la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et les recommandations respectives qui les accompagnent (n° 146 et n° 190), les Etats Membres de l'OIT doivent déterminer certaines composantes en vue d'élaborer une réglementation précise³ permettant de distinguer les formes de travail des enfants à cibler pour élimination des formes acceptables de travail des enfants. A cette fin, l'IPEC mène une recherche et des enquêtes statistiques afin de permettre aux gouvernements, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, de prendre des décisions éclairées sur

la réglementation appropriée à leur propre contexte national. Si la dernière décennie a permis de parvenir à un consensus, certaines questions doivent encore être étudiées, voire éclaircies pour des mandats clés et l'opinion publique en général⁴. Il s'agit par exemple de la recherche et de l'analyse concernant certaines des pires formes de travail des enfants et notamment des formes dangereuses de travail et du travail forcé. Ce dernier est particulièrement difficile à quantifier; il est le sujet de conventions spécifiques de l'OIT⁵ concernant à la fois les adultes et les enfants, et il est couvert par la convention n° 182.

Une autre ligne d'action importante concerne la définition statistique du travail des enfants admise à l'échelon international afin de permettre une estimation non équivoque et comparable du travail des enfants d'un pays à l'autre. Lors de la 17^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)⁶, les participants ont demandé à l'unanimité qu'une question spécifique sur les statistiques relatives au travail des enfants soit inscrite à l'ordre du jour de la 18^e CIST prévue pour 2008.

L'IPEC s'intéresse à d'autres problèmes, notamment celui posé par la délimitation entre les travaux légers ou autre activité et le travail des enfants, et le nombre d'heures de travail jugé excessif. Au cours de la biennale 2004-2005,

¹ IPEC: *Every child counts; New global estimates on child labour*, a servi de contribution statistique à la publication: *Un avenir sans travail des enfants: Rapport global en vertu du suivi de La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2002* (Genève, OIT, 2002). Les deux rapports sont disponibles sur le site Web de l'OIT à l'adresse: www.ilo.org.

² Pour les types de travail des enfants entrant dans la catégorie des pires formes, se référer à la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

³ Voir par exemple l'annexe A, tableau 1 pour l'âge minimum stipulé dans la convention n° 138.

⁴ Voir OIT: *Un avenir sans travail des enfants*, op. cit.

⁵ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et Convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957.

⁶ Cette conférence s'est déroulée à Genève du 24 novembre au 3 décembre 2003.

l'IPEC rendra publiques les informations fournies par deux documents de travail consacrés à l'impact du travail sur l'assiduité et les résultats scolaires, et à l'impact de la durée du travail sur la sécurité et la santé des enfants. Bien qu'elles ne prétendent pas apporter une réponse à toutes ces questions, ces informations devraient cependant alimenter la base de connaissances et le débat sur ces problèmes. D'autres recherches menées par l'IPEC s'appliquent à examiner et analyser le travail des enfants du point de vue de la demande afin d'étudier les raisons poussant les employeurs à préférer les enfants aux adultes, notamment pour ce qui concerne certains types de travail. La recherche menée en Asie, en Europe de l'Est et dans les Balkans, qui doit s'achever en 2005, fournira des informations sur la façon dont les différentes questions liées au développement socio-économique, l'emploi et la migration modèlent la demande en matière de trafic ainsi que sur les contextes politiques, juridiques et socioculturels généraux qui contribuent à l'exploitation des victimes de la traite. Les informations permettront également de sensibiliser davantage les employeurs recrutant des enfants et des jeunes femmes qu'ils affectent à des pires formes de travail des enfants, ainsi que d'autres tierces parties.

1.1.1. Impact du travail des enfants sur l'assiduité et les résultats scolaires

Il est largement admis que l'éducation est la meilleure alternative potentielle contre l'engagement à temps complet d'enfants sur le marché du travail et en conséquence, elle constitue un instrument important de la prévention du travail des enfants et de leur retrait du monde du travail. Cependant, la scolarisation et le travail des enfants ne sont pas toujours incompatibles; de nombreux enfants conjuguent école et travail. Selon les estimations globales faites en 2002 par l'OIT sur le travail des enfants, près de la moitié de l'ensemble des enfants travailleurs sont inscrits à l'école. Certes des liens existent entre travail des enfants et assiduité scolaire, mais leur nature reste imprécise. Les preuves empiriques qui existent sur la profondeur de ces liens sont contradictoires. Alors que dans certains cas le travail permet aux enfants de se scolariser, dans d'autres, il limite et influence l'assiduité et la performance scolaires⁷. Au cours des dernières années, on a mis en lumière les conditions auxquelles sont astreints les enfants

(travaux légers notamment⁸) dont certaines sont susceptibles de compromettre la fréquentation et les résultats scolaires. Cependant, la connaissance demeure insuffisante et la recherche doit être approfondie.

Tout porte à croire que la durée du travail est un important indicateur de la nature du lien unissant école et travail. Plusieurs études ont été récemment publiées sur le sujet et l'IPEC apporte sa pierre à l'édifice en menant son propre examen. Ainsi, une étude basée sur les données spécifiques fournies par le Nicaragua et le Pakistan a montré qu'une seule heure quotidienne de travail avait des effets négatifs sur les résultats scolaires⁹. Plusieurs études menées parmi les étudiants du secondaire ont permis de réaffirmer le lien entre une durée du travail supérieure à 15-20 heures par semaine et la dégradation des résultats scolaires, à laquelle s'ajoute un risque élevé d'abandon scolaire¹⁰. Actuellement, une étude de l'IPEC est en cours portant sur de nouvelles données rassemblées au Brésil, Kenya, Liban, Sri Lanka, et Turquie.

1.1.2. Impact de la durée du travail sur la sécurité et la santé des enfants

La recommandation n° 190¹¹ qui accompagne la convention n° 182 souligne la nécessité de compiler et de tenir à jour des informations détaillées et des données statistiques sur la nature et l'étendue du travail des enfants, qui serviront de

⁷ Voir P. Orazem, et V. Gunnarsson: *Child labour, school attendance and academic performance: A review*, document de travail de l'IPEC (Genève, OIT, 2003), qui examine les éléments probants sur le sujet et sert de concept à l'étude globale: *The impact of children's work on school attendance and performance* (OIT: à paraître), et R. Ray et G. Lancaster: *Does child labour affect school attendance and school performance: Multi-country evidence based on SIMPOC data*, document de travail de l'IPEC (Genève, OIT, 2003) qui analyse les données tirées de sept enquêtes nationales auprès des ménages. Les deux documents de travail montrent que le travail des enfants affecte négativement les résultats scolaires.

⁸ La Convention n° 138 de l'OIT, art. 7(b) stipule que les travaux légers sont autorisés à partir de 12 ou 13 ans pour autant «qu'ils ne soient pas de nature à porter préjudice à leur assiduité scolaire» ou «à leur aptitude à bénéficier de l'instruction reçue».

⁹ F.C. Rosati, et M. Rossi: *Child Labour and Human Capital Accumulation: Evidence from Pakistan and Nicaragua* (Florence, UCW, 2001).

¹⁰ C. Naylor: *How does working part time influence secondary students' achievement and impact on their overall well-being?* (Genève, OIT, 1999).

¹¹ Recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

base à la détermination des priorités de l'action nationale en vue d'abolir le travail des enfants et, en particulier, d'interdire et d'éliminer ses pires formes. Alors que le rapport global 2002 de l'OIT fournit les estimations concernant les enfants astreints à des formes ou des conditions de travail dangereuses¹² et qu'on dispose d'informations limitées sur l'impact général du travail des enfants sur la santé¹³, on ne sait pas grand chose de l'incidence de la durée du travail des enfants sur leur sécurité et leur santé. Cependant, on dispose d'une base de connaissances suffisamment importante sur l'impact de la durée du travail sur les adultes pour penser que les enfants sont davantage affectés que leurs homologues adultes et pour un nombre d'heures de travail inférieur. Les données sur lesquelles baser de tels paliers ne sont pas disponibles pour les enfants, mais l'IPEC examine actuellement les données d'enquêtes auprès des ménages menées au Bangladesh, Brésil et Cambodge afin de mieux comprendre le lien entre l'intensité du travail juvénile (autrement dit, la durée hebdomadaire du travail des enfants) et leur santé¹⁴. L'incidence de la durée du travail sur la santé n'est pas seulement une question d'heures car il faut également tenir compte de la nature du travail effectué. En conséquence, le secteur de travail est également inclus dans l'analyse et il permettra d'identifier une base empirique à des fins de recommandations.

1.1.3. Impact des stéréotypes sexuels sur l'éducation des filles

Trois études publiées récemment par l'IPEC¹⁵ sur l'influence des stéréotypes sexuels sur la composition de la main-d'œuvre enfantine et sur l'éducation des filles, tant actives qu'inactives, ont confirmé les liens positifs existant entre les opportunités d'emploi décent des mères et pères et l'éducation des filles, incluant l'inscription et l'assiduité scolaires. Les activités génératrices de revenus pour les femmes et le versement d'allocations scolaires sont également considérés comme ayant une incidence positive sur l'éducation des filles. Les études corroborent le fait que la structuration de la main-d'œuvre fondée sur l'appartenance sexuelle telle que pratiquée par les adultes reproduit les schémas culturels et sexuels de la société transmis aux filles et aux garçons. Le niveau scolaire des mères est également apparu comme un facteur important du bien-être des enfants: un niveau élevé non seulement réduit

la probabilité pour les enfants d'alimenter le marché du travail et favorise la scolarisation des filles, mais il a également un impact nettement bénéfique sur la santé des enfants.

1.1.4. Niveaux de salaires et de productivité des enfants travailleurs

Bien que l'accent soit mis sur l'emploi rémunéré des enfants actifs, la recherche liée à la demande de main-d'œuvre enfantine est relativement limitée comparée à celle consacrée aux facteurs inhérents aux familles. S'il était possible d'identifier des professions précises pour lesquelles il serait rentable de recourir au travail des enfants, on pourrait alors élaborer des interventions axées sur la demande plus efficaces et plus spécifiques. Durant la biennale en cours, l'IPEC a entrepris une recherche¹⁶ en vue de rassembler les premiers éléments probants de la relation entre les salaires et la productivité des adultes et des enfants d'un côté, et l'exploitation des enfants de l'autre pour deux professions dans chacun des quatre pays sélectionnés, à savoir la pêche côtière et la restauration au Ghana, les ateliers de réparation automobile et les fours à brique en Inde, la production de feux d'artifice et les accessoires de mode aux Philippines, et la pêche intérieure et la construction en Ouganda.

La recherche continue renforce la connaissance de l'IPEC et en conséquence, elle améliore sa réponse aux aspects multidimensionnels du travail des enfants. Les programmes menés par l'IPEC sur le terrain et les services techniques consultatifs reflètent cette connaissance et soulèvent en retour diverses interrogations quant à la route à suivre pour améliorer encore davantage à la fois la connaissance et la pratique.

¹² IPEC: *Every child counts: New global estimates on child labour*, (Genève, OIT, 2002).

¹³ Voir par exemple, A. G. Fassa: *Health benefits of eliminating child labour*, document de travail de l'IPEC (Genève, OIT, 2003).

¹⁴ Ce document de travail devrait être disponible début 2005.

¹⁵ K. Abu Gazaleh et al.: *Gender, education and child labour in Egypt* (Geneva, ILO, 2004); Partners for Development et al.: *Gender, education and child labour in Lebanon* (Genève, OIT, 2004); Y. Erturk et M. Dayioglu, *Gender, Education and Child Labour in Turkey* (OIT, Genève, 2004).

¹⁶ Les résultats de l'étude sont attendus pour début 2005.

1.2. RÉPONSE DE L'IPEC

1.2.1. L'objectif

L'IPEC a été lancé en 1992 dans le cadre de la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et dans l'objectif général d'éliminer progressivement le travail des enfants par le biais d'un renforcement de la capacité des pays de s'attaquer au problème et de promouvoir un mouvement mondial de lutte contre le fléau. Suite à l'adoption en 1999 de la convention n° 182 par les Etats Membres de l'OIT, cet objectif a été reformulé afin d'accorder la priorité à l'éradication des pires formes de travail des enfants¹⁷. Il demande également que des alternatives soient offertes aux enfants et à leur famille afin de garantir que les interventions menées contre le travail des enfants profitent réellement aux enfants et n'aggravent pas leur situation. Conformément aux politiques et directives de l'OIT, les questions de genre font partie intégrante du travail et des démarches de l'IPEC.

Les activités de l'IPEC promeuvent la politique de l'OIT relative au travail des enfants et contribuent à l'Agenda pour le travail décent de l'OIT. Le retrait des enfants du monde du travail ainsi que l'offre d'éducation aux enfants et de formation et d'emplois à leur famille contribuent à réduire concrètement le déficit d'emplois décents¹⁸. Dans son récent rapport, la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation¹⁹ exprime son soutien aux stratégies nationales visant à éliminer les pires formes de travail des enfants et donc, indirectement, aux programmes assortis de délais mis en œuvre dans de nombreux pays avec le soutien de l'IPEC. Plusieurs stratégies de l'IPEC relatives aux programmes d'appui assortis de délais sont conformes aux recommandations de la commission²⁰, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'éducation, la promotion du travail décent, l'instauration d'un dialogue élargi et le renforcement de la cohérence entre les politiques et les programmes bénéficiant d'un soutien des gouvernements et ceux bénéficiant d'un soutien des donateurs. Les programmes assortis de délais, mis en œuvre à l'échelon local en particulier, peuvent contribuer à la promotion des recommandations de la commission de façon intégrée. L'expérience de l'IPEC montre que, pour être efficaces, les programmes d'allègement de la pauvreté doivent s'attaquer aux questions liées au travail des enfants par le biais de la prévention, du retrait et du renforcement de la capacité

nationale, notamment pour ce qui concerne le système éducatif et la formation. Les incidences du travail des enfants se font sentir bien au-delà de l'enfance; elles affectent également les économies nationales et s'expriment par une baisse de la compétitivité, de la productivité et des revenus potentiels.

1.2.2. Les groupes cibles prioritaires

Alors que son objectif reste axé sur la prévention et l'élimination de toutes les formes de travail des enfants, l'IPEC s'est fixé comme groupes cibles prioritaires les pires formes de travail des enfants telles que définies par la convention n° 182:

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activité illicite, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

¹⁷ Dans le programme et budget de l'OIT pour 2004-2005, l'objectif opérationnel 1b a été reformulé de la sorte: «Le travail des enfants est progressivement éliminé par un renforcement de la capacité et d'une intensification de la lutte contre le travail des enfants à l'échelon mondial, la priorité étant accordée à l'élimination urgente de ses pires formes et à l'offre de solutions de rechange pour les enfants et leur famille».

¹⁸ OIT: *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, (Genève, 2003).

¹⁹ OIT: *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*, rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, (Genève, 2004).

²⁰ Voir dans partie II: *Le travail des enfants et le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation*.

1.3. STRATÉGIES CLÉS DE L'IPEC

S'inspirant du travail accompli lors de la précédente biennale et de la dernière décennie, l'IPEC s'emploie à inscrire de façon stratégique les questions liées au travail des enfants à l'échelon macro-économique sur l'agenda politique des Etats Membres lié au développement socio-économique afin d'encourager la prise en compte et l'intégration des questions et préoccupations liées au travail des enfants. Ainsi, l'IPEC met l'accent sur les besoins d'évaluer et de suivre la nature et l'ampleur du problème, le renforcement des capacités et mécanismes institutionnels, et l'offre d'assistance au développement et à la mise en œuvre des politiques nationales. Le renforcement de la sensibilisation aux niveaux mondial et local, et la mobilisation d'un large éventail d'alliances et partenariats susceptibles d'engager l'action demeurent des stratégies clés de l'IPEC. La focalisation étant sur l'application des conventions n^{os} 138 et 182, les conseils liés à l'élaboration de législations préventives et protectrices demeurent une priorité.

Ces stratégies se reflètent dans les diverses modalités de mise en œuvre et les services techniques consultatifs fournis par l'IPEC. Les interventions bénéficient d'un soutien afin d'asseoir la durabilité des stratégies liées à la prévention du travail des enfants, au retrait des enfants du monde du travail, à la réadaptation des anciens enfants travailleurs et à leur intégration dans la société comme tout enfant normal et en bonne santé. En outre, la reproduction et l'expansion des stratégies et modèles d'intervention ayant fait leur preuve sont encouragées, les expériences sont documentées et les informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés sont diffusées. Les modalités de l'assistance technique, incluant les projets nationaux d'appui assortis de délais et les projets sectoriels nationaux et régionaux, sont planifiées et élaborées dans la mesure du possible avec des contributions nationales et celles d'autres donateurs.

L'IPEC prend systématiquement en compte les préoccupations relatives aux disparités entre les sexes lors des différentes procédures liées à la planification, l'élaboration, la mise en œuvre, l'établissement de rapports et l'évaluation. Les stratégies des projets intègrent les besoins spécifiques des enfants et des adultes des deux sexes, et abordent les questions d'impact de façon sexospécifique. La recherche menée par l'IPEC tient compte de la composition sexuelle et des problèmes spécifiques aux deux sexes. Les méthodo-

logies visant à lutter contre les problèmes liés au genre ont été intégrées dans le *Manuel de gestion des programmes* et la formation du personnel de l'IPEC et des agences d'exécution.

Afin d'améliorer sa pertinence et sa réactivité face aux préoccupations et besoins spécifiques, l'IPEC évalue et analyse ses approches et leurs modalités, et tire des enseignements de son expérience. Il a amélioré ses méthodologies et les instruments techniques afin d'intensifier de façon continue la lutte contre le travail des enfants.

1.3.1. Consolidation de l'approche fondée sur le programme assorti de délais (PAD)

Confronté à d'importants problèmes liés à la gravité du problème posé par le travail des enfants, et notamment de ses pires formes, et à une demande accrue d'assistance de la part des pays ayant ratifié les conventions n^{os} 138 et 182, l'IPEC a cherché à s'investir davantage en amont afin d'intensifier le soutien au développement de politiques et de plans d'action nationaux, en actualisant et appliquant la législation nationale et en renforçant la capacité des acteurs clés aux niveaux de l'élaboration de politiques, de la planification et de la mise en œuvre. Cependant, attendu l'urgence du problème et l'expérience accumulée par l'IPEC en matière de soutien aux agences partenaires des pays afin qu'elles développent des réponses et garantissent leur durabilité, l'IPEC ne s'est pas désengagé de l'action directe en aval en faveur des communautés et des familles. L'approche la plus pertinente à la situation de nombreux pays adoptée par l'IPEC a été le projet d'appui au programme national assorti de délais, qui se focalise sur les enquêtes et l'analyse du type de travail des enfants ciblé, le développement de politiques et l'intégration du travail des enfants dans les principaux programmes et politiques liés au développement dans le pays concerné, la création de liens avec d'autres programmes clés, le développement de systèmes de suivi du travail des enfants, l'action directe en faveur des enfants et de leur famille, le renforcement de la base de connaissances, la diffusion des informations et un renforcement continu de la sensibilisation à tous les niveaux. Afin de promouvoir cette approche, l'IPEC a par exemple intensifié son action en vue d'encourager les agences et institutions nationales à s'engager sur la voie du développement et de la mise en œuvre de programmes, et de la mobilisation des ressources.

Le projet d'appui au programme national assorti de délais, qui est en fait un programme national assorti de délais, s'appuie au départ sur la ferme détermination des gouvernements à s'engager dans une lutte intense, multisectorielle et durable en vue de prévenir et d'éliminer le travail des enfants, la priorité étant accordée à des pires formes. L'assistance de l'IPEC à cet égard passe par le programme national assorti de délais (PAD), le plan national d'action (PNA) ou autre cadre national programmatique. Malgré la détermination des gouvernements à réformer les plans d'action, des obstacles (conflits, catastrophes naturelles, changement de gouvernement et autres) peuvent entraver le processus et compromettre la réalisation des objectifs.

Le projet de l'IPEC d'appui au PAD comprend d'autres modalités opérationnelles, telles que des programmes sectoriels nationaux et régionaux se focalisant sur un groupe cible particulier de pires formes ou des programmes spécifiques à un secteur ciblant divers groupes de travail juvénile dans un secteur géographique particulier. En fait, l'expérience de l'IPEC montre désormais que, grâce à leur flexibilité, les programmes assortis de délais sont en mesure d'intégrer avec succès d'autres modalités (sectorielles ou régionales) au sein du cadre national assorti de délais²¹.

Au cours de la biennale précédente, l'IPEC a renforcé sa capacité d'agir en qualité de facilitateur et de conseiller afin d'être en mesure de répondre aux multiples aspects techniques des besoins d'assistance manifestés dans le cadre des programmes nationaux assortis de délais. En vue de soutenir la participation de l'IPEC à des activités techniques, une série d'approches

types, d'enseignements tirés, de formats et d'instruments²² ont été développés en collaboration avec d'autres départements de l'OIT en se basant principalement sur l'expérience considérable de l'IPEC sur le terrain. Les politiques clés et les interventions connexes des programmes que doit influencer l'IPEC varient tout en restant souvent dans le domaine de compétences de l'OIT²³, notamment pour ce qui concerne l'Agenda pour le travail décent.

1.4. COLLABORATION AVEC LES MANDANTS TRIPARTITES DE L'OIT

La collaboration accrue avec les mandants de l'OIT (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs) est à la fois une priorité et un défi majeurs posés à l'IPEC. Chacun de ces partenaires dispose de capacités intrinsèques que l'IPEC s'efforce d'exploiter lors de la promotion d'une réforme politique et de la mise en œuvre des programmes. Au cours des dernières années, on a pu observer que ces mandants ont davantage participé et assumé de responsabilités quant à la planification et la mise en œuvre des activités liées au travail des enfants.

²¹ Exemples en cours: programmes mis en œuvre au Pakistan et en Tanzanie.

²² L'annexe E fournit une liste des directives et des instruments produits en 2004.

²³ Pour plus d'informations sur la collaboration au sein de l'OIT, se référer à la partie I, section 1.5 de ce rapport.

Tableau 1. Pays ayant des projets IPEC d'appui aux PAD et un financement garanti fin décembre 2004

	Afrique	Etats arabes	Asie	Europe & Asie centrale	Amérique latine
2001	Tanzanie		Népal		El Salvador
2002			Philippines Bangladesh		République dominicaine Costa Rica
2003	Afrique du Sud Sénégal		Indonésie Pakistan	Turquie	Brésil Equateur
2004	Ghana Kenya Madagascar	Liban	Cambodge		

ENCADRÉ 1. SITUATION RELATIVE À L'APPROCHE LIÉE AUX PROGRAMMES ASSORTIS DE DÉLAIS

En 2001, des projets de l'IPEC d'appui aux programmes nationaux assortis de délais ont été mis en œuvre dans trois pays: El Salvador, Népal et Tanzanie. En 2004, ce nombre a été porté à 19.

Leur mise en œuvre a servi à affiner le concept des PAD, notamment en termes de contenu, objectifs et liens avec les interventions en cours dans les secteurs liés à l'élaboration de politiques macro-économiques, la réduction de la pauvreté et l'éducation. Elle a également permis de perfectionner et développer plus avant les méthodologies et stratégies. Le rôle spécifique dévolu à l'IPEC et à d'autres unités de l'OIT, et la capacité nécessaire pour l'assumer, ont aussi été clarifiés. Ces questions ont une incidence importante sur la nature des coalitions et des partenariats que doivent mettre sur pied les agences gouvernementales, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et les donateurs.

Afin d'aider les pays à développer et mettre en œuvre un PAD, l'IPEC a produit un Manuel pour la planification de l'action dans le cadre des PAD; ce manuel regroupe divers directives et instruments, et couvre les différentes étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes telles que la collecte et l'analyse des données, la sensibilisation, la consultation des parties prenantes et la mobilisation sociale, la mobilisation des ressources, la définition des objectifs, les options politiques et les stratégies pour différents secteurs et zones d'intervention, et la gestion du programme, incluant la planification stratégique, le suivi et l'évaluation. Le manuel est disponible en anglais, français et espagnol.

L'expérience accumulée jusqu'alors sur le terrain et les concepts apparentés ont été recensés et ils ont fait l'objet d'un débat lors d'une consultation technique sur l'approche des PAD organisée à Genève en mars 2004. Le personnel de l'IPEC sur le terrain impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAD, les spécialistes du travail des enfants, les représentants des donateurs et les partenaires chargés de la mise en œuvre d'initiatives éducatives complémentaires dans des pays sélectionnés appliquant un PAD ont examiné divers aspects liés à l'élaboration, à la planification, aux concepts et à la mise en œuvre des expériences nationales. Ils ont débattu des conditions nécessaires à la réalisation des objectifs et des difficultés rencontrées, et ont identifié les opportunités et les stratégies renforçant la réalisation des objectifs des PAD et des projets d'appui de l'IPEC.

La consultation a débouché sur divers concepts et propositions qui ont déjà influencé le travail des PAD cette année. Actuellement, une réflexion est menée au sein de l'IPEC sur la consultation et sur la façon dont elle affecte les activités de l'IPEC pour ce qui concerne les PAD.

1.4.1. Gouvernements

Les initiatives menées dans le cadre des programmes assortis de délais ont permis de renforcer davantage la capacité des principales agences gouvernementales de jouer un rôle essentiel dans l'instauration d'un environnement favorable à la prévention et l'élimination du travail des enfants, notamment par la mise sur pied de partenariats. Pour ne retenir que quelques exemples, on peut revenir sur le PAD mis en œuvre à Madagascar, dont l'élaboration a été facilitée par une détermination ferme et sans failles des pouvoirs publics. Le ministère du Travail a mobilisé le soutien d'autres ministères de tutelle du cabinet du gouvernement en un temps très court et une unité sur le travail des enfants a été créée (Division PACTE: Prévention, Abolition et Contrôle du Travail des Enfants) au sein du ministère du Travail. En outre, ce dernier a

annoncé lors de la Conférence internationale du Travail 2004 qu'une seconde ronde de consultations nationales serait organisée dans le cadre du document stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP) de Madagascar afin d'inclure une référence spécifique à l'élimination du travail des enfants. L'encadré 2 fournit un autre exemple; il témoigne de l'appropriation du programme d'élimination du travail des enfants par le gouvernement indien.

En Amérique centrale, la détermination des pouvoirs publics a également permis la mise en œuvre d'importantes mesures au cours des dernières années. De même, au Nicaragua, les représentants du ministère de la Famille, du ministère du Travail, de l'OIT et l'ONG Asociación Quincho Barriete ont conclu un accord en janvier 2004 portant sur la mise en commun des efforts en vue d'éliminer l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Les signataires mettront sur

ENCADRÉ 2. EN INDE, LE GOUVERNEMENT LANCE UN IMPORTANT PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Suite à l'adoption, en 1987, d'une politique nationale de lutte contre le travail des enfants, le gouvernement indien a lancé un vaste programme national d'éradication du travail des enfants regroupant d'importants projets nationaux contre le travail des enfants (NCLP). Jusqu'à présent, 150 projets ont été mis en œuvre à travers le pays; ils fournissent des services axés sur l'éducation et la réadaptation aux enfants soustraits à des formes dangereuses de travail dans le secteur industriel. Le programme bénéficie d'un soutien financier du gouvernement de 6020 millions de roupies (environ 131 millions de dollars des EU) dans le cadre du dixième plan quinquennal 2002-2007 afin de couvrir 250 districts sur les 601 que compte le pays.

Grâce à la collaboration menée dans le cadre du programme *Sarva Shiksha Abhiyan* (Education pour tous) avec le Département de l'éducation du ministère des Ressources humaines, le gouvernement s'est fixé comme objectifs l'éducation élémentaire universelle, l'amélioration du système public d'éducation et la prévention du travail des enfants. Afin de compléter les efforts consentis par le gouvernement central, plusieurs Etats importants (gouvernements provinciaux) mettent actuellement en œuvre des programmes assortis de délais afin d'éradiquer le travail des enfants. Des cellules spéciales d'investigation créées dans certains Etats sont chargées de faire respecter la législation en vigueur qui proscriit le recrutement d'enfants dans des secteurs industriels dangereux.

L'Inde participe à l'IPEC depuis sa création en 1992 et, grâce à l'expérience accumulée, les gouvernements aux niveaux national et fédéral mettent actuellement en œuvre un projet global de grande envergure afin de lutter contre le travail des enfants (INDUS); ce projet bénéficie d'un soutien de l'OIT-IPEC dans 20 districts de quatre grands Etats. Le gouvernement indien et le Département américain du travail contribuent à hauteur de 20 millions de dollars des Etats-Unis chacun.

Le projet s'emploie à développer une approche multisectorielle intégrée à plusieurs composantes, et notamment: amélioration du système éducatif public afin de prévenir le travail des enfants, offre de formation professionnelle qualifiante aux adolescents âgés de 14 à 17 ans et d'opportunités génératrices de revenus aux familles des enfants travailleurs. Le projet met fortement l'accent sur le renforcement des institutions et propose de créer des structures participatives permettant aux agences gouvernementales, employeurs, syndicats et organisations non gouvernementales de collaborer à la mise en œuvre d'activités de manière systématique et durable à tous les niveaux.

pié un comité conjoint en vue d'organiser et de coordonner leur travail et de développer un plan d'action commun.

Au titre de l'appui au travail effectué par l'IPEC en Jordanie, le fonds national pour l'emploi et le développement (Development and Employment Fund) prévoit d'affecter une somme d'environ 1,4 millions de dollars des Etats-Unis de son budget 2005 à des prêts en faveur des familles des enfants travailleurs.

1.4.2. Organisations d'employeurs et de travailleurs

En étroite collaboration avec des organisations d'employeurs et de travailleurs, l'IPEC s'emploie à identifier l'action additionnelle qui permettra de faciliter la participation de ces mandants dans le cadre de projets d'envergure, incluant les projets d'appui aux programmes assortis de

délais. Cette coopération ne devra pas se limiter à l'action directe avec l'IPEC; elle inclura également une collaboration des mandants à l'échelon national, notamment par le biais de l'action tripartite. A cette fin, l'IPEC envisage d'élaborer des directives destinées au personnel du siège et du terrain afin de faciliter la participation des partenaires sociaux aux programmes et activités à l'échelon national. ACTRAV et ACT/EMP contribueront au développement de ces directives, qui permettront également aux organisations d'employeurs et de travailleurs de mieux appréhender la nature du travail de l'IPEC. Elles seront publiées début 2005.

La collaboration récente entre l'IPEC et les organisations d'employeurs et de travailleurs s'est exercée à la fois en amont dans le secteur de l'élaboration de politiques et en aval au niveau de l'action directe afin de tirer profit de la capacité politique à influencer le développement de politiques et la réforme dans des secteurs

ENCADRÉ 3. AU COSTA RICA, LES SYNDICATS INTENSIFIENT LEURS EFFORTS DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Depuis la ratification de la convention no 182 par le gouvernement du Costa Rica en 2001, le mouvement syndical s'est totalement investi dans l'action nationale en faveur de l'élimination progressive du travail des enfants. La confédération syndicale *Central del Movimiento de Trabajadores Costarricenses* (CMTC) participe pleinement aux réunions et programmes du Conseil national des enfants et des adolescents et du Comité directeur national en faveur de l'élimination du travail des enfants, et cet engagement a été réitéré en 2002 lors du 5^e Congrès national de la CMTC, qui a été l'occasion d'inscrire la protection des droits des enfants et des adolescents comme objectif hautement prioritaire sur l'agenda politique de l'organisation.

Le Costa Rica compte trois confédérations syndicales avec lesquelles l'IPEC collabore étroitement afin de garantir la cohérence et la robustesse de l'action du mouvement ouvrier en faveur de l'élimination du travail des enfants. Outre le rôle clé qu'il a joué dans les initiatives nationales spécifiques, les groupes syndicaux s'est également activement investi dans l'identification des formes dangereuses du travail des enfants au Costa Rica. En outre, la CMTC a développé son propre plan d'action afin de compléter le 2^e plan national d'action pour l'éradication du travail des enfants 2005-2010.

En avril 2004, les trois confédérations syndicales ont organisé un séminaire national sur le travail des enfants, qui a débouché sur l'adoption d'un agenda syndical commun basé sur l'analyse et la discussion de l'action individuelle et la recherche. Le plan d'action inter-syndicats souligne la nécessité de mettre en œuvre davantage d'activités dans les secteurs du lobbying, du développement de structures organisationnelles, des réformes législatives, de la sensibilisation et de l'éducation, de l'amélioration des communications et des connaissances, de la mobilisation sociale et du suivi.

Les activités actuellement mises en œuvre par le mouvement ouvrier incluent:

- Ateliers sur le renforcement de la capacité destinés aux membres des syndicats et consacrés aux termes et au suivi des conventions de l'OIT n^{os} 138 et 182; les ONG, les agences gouvernementales et l'IPEC étaient conviés à ces ateliers;
- Fourniture d'informations additionnelles sur les rapports nationaux soumis à la Commission d'experts de l'OIT pour l'application de la convention n^o 138, incluant des informations sur le nombre d'heures effectuées par les enfants;
- Contribution à un audit social national consacré à la mise en œuvre des conventions n^{os} 138 et 182 s'appuyant sur la création de réseaux syndicaux régionaux en vue de surveiller les cas d'infractions et d'évaluer l'impact des politiques et plans nationaux.

socio-économiques clés tels que l'emploi, le commerce, la protection sociale et l'éducation. L'encadré 3 est un exemple fourni par le Costa Rica de la participation très active de trois confédérations syndicales à l'élaboration de politiques et la promotion du respect des conventions n^{os} 138 et 182.

La collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs a été un thème central des ateliers régionaux organisés en 2004 pour le personnel de l'IPEC. Les rapports du personnel de terrain ayant participé à ces ateliers ont révélé l'ampleur de la participation des employeurs, des organisations patronales et des syndicats à des projets spécifiques sur le travail des enfants. L'encadré 4 fournit l'exemple de l'Inde.

L'IPEC cherche à identifier et à tirer parti de la collaboration en allant bien au-delà de la con-

sultation et de la sensibilisation qui ont caractérisé la majeure partie de la coopération instaurée au cours des dernières années. Suite aux premiers programmes de l'IPEC, certains partenaires sociaux s'efforcent actuellement d'intégrer le travail des enfants afin de garantir que les questions liées au travail des enfants deviennent une composante de leurs propres politiques et programmes organisationnels. Cette étape est essentielle pour garantir la durabilité du dynamisme de l'engagement et de l'action. L'IPEC continue de bénéficier du soutien et de la collaboration avec le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et le bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) à Genève ainsi qu'avec les spécialistes des employeurs et des travailleurs sur le terrain.

Les programmes de formation qualifiante destinés aux enfants d'un âge supérieur à l'âge

ENCADRÉ 4. L'INITIATIVE PATRONALE CEASE CHILD LABOUR

L'Etat indien d'Andhra Pradesh enregistre un des taux d'incidence les plus élevés de travail des enfants dans le pays. Cependant, on note une baisse notable de ce taux largement attribuable au soutien apporté par le gouvernement fédéral au programme mis en œuvre par l'IPEC dans cet Etat en vue de lutter contre le travail des enfants. En outre, une des principales composantes du projet a été la participation active des partenaires sociaux.

Dans le cadre de la stratégie relative aux partenaires sociaux, le projet a mobilisé 24 associations patronales et les a encouragées à collaborer dans la lutte contre le travail des enfants. Cet effort collectif s'est traduit en tout premier lieu par la création d'un consortium d'associations d'employeurs œuvrant à l'élimination du travail des enfants («Consortium of Employers' Associations for the Elimination of Child Labour (CEASE)»).

Les travaux du groupe sur les normes et le cadre juridique ont débouché sur l'élaboration de clauses modèles pour les accords collectifs, le développement de codes de conduite à l'intention des employeurs et un appui au développement d'une nouvelle législation publique sur le travail des enfants. Dans le cadre de ces activités, le groupe a étroitement collaboré avec les syndicats et les organisations de la société civile au développement d'approches communes et de recommandations sur le sujet. Dans le domaine de la recherche, CEASE a permis la réalisation de: un essai pilote d'un programme de formation professionnelle qualifiante centré sur les enfants à l'intention des adolescents de 15 à 18 ans à Hyderabad; enquêtes en vue de mieux comprendre les incidences économiques du travail des enfants dans différents secteurs; une collecte des meilleures pratiques tirées des activités menées par les employeurs.

En ce qui concerne la réadaptation directe, le groupe a mobilisé les communautés, identifié les enfants travailleurs et les enfants non scolarisés, inscrit les enfants à l'école publique, collaboré avec les organisations partenaires à la gestion de programmes d'éducation transitoires en vue d'une intégration des anciens enfants actifs au système éducatif formel.

CEASE Child Labour est une initiative spécifique de l'Etat d'Andhra Pradesh mais certaines composantes du programme sont susceptibles d'être reproduites ailleurs et une série complète de critères a été développée afin de permettre aux employeurs de reproduire ce modèle dans d'autres Etats indiens et dans d'autres pays.

ENCADRÉ 5. ACTIVITÉS CONJOINTES DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION DES AGRICULTEURS

La collaboration avec divers départements de l'OIT, notamment ACTRAV et ACT/EMP, dans les secteurs de la production, la mise à l'essai et la mise en œuvre des instruments et matériels de formation, contribuent au développement d'une palette d'outils liée au dialogue social qui inclut la préparation de directives visant à faciliter la participation des partenaires sociaux aux programmes et activités mis en œuvre à l'échelon national.

Un des résultats spécifiques positifs de cette collaboration a été la mise à l'essai d'un manuel de l'IPEC sur la formation des formateurs destiné aux agriculteurs et consacré à l'élimination des formes dangereuses de travail des enfants dans l'agriculture. L'avant-projet a fait l'objet d'un essai pilote lors d'un atelier conjoint IPEC-ACTRAV au Ghana en juin et juillet 2004, et il a depuis lors été également testé par l'IPEC en Côte d'Ivoire.

La collaboration avec ACTRAV dans le cadre de ces essais a facilité la participation active des partenaires sociaux.

minimum d'admission à l'emploi offrent également des perspectives intéressantes de collaboration avec les partenaires sociaux, notamment pour ce qui concerne l'appui concerté des employeurs et des syndicats à l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'apprentissage.

La réussite de ce type de stratégies d'intervention est fonction de la coopération étroite qui se noue entre les partenaires sociaux, les associations du secteur informel, les autorités gouvernementales et autres organismes apparentés.

1.5. COLLABORATION AVEC D'AUTRES DÉPARTEMENTS DE L'OIT

L'IPEC poursuit la création et le développement de partenariats actifs avec divers départements techniques et programmes de l'OIT à l'échelon du Bureau et notamment avec: ACT/EMP, ACTRAV, DECLARATION, GENDER, GENPROM, INTEGRATION, IFP/Crisis, IFP/Skills, IFP/SEED, NORMES, MIGRANT, SafeWork, SECTOR, SFP, STAT, YEN et YETT²⁴.

La collaboration de l'IPEC à l'échelon interne porte sur des activités ou des évaluations conjointes dans le cadre d'un projet, des évaluations thématiques, la production commune de matériels (analyses, directives et instruments notamment), des ateliers de formation, des conférences et la participation à des groupes de travail informels en vue de favoriser un partage des connaissances et la coordination des activités.

La collaboration de l'IPEC avec le département NORMES porte sur les *normes du travail de l'OIT*, et plus spécifiquement les conventions n^{os} 138 et 182, qui constituent un cadre juridique dans lequel s'inscrivent toutes les activités de l'IPEC, allant de la recherche à la coopération technique en passant par la sensibilisation. Au titre de la contribution au système mis en place par l'OIT pour contrôler l'application des conventions ratifiées, l'IPEC a mené des analyses comparatives de la loi et de la pratique relativement à ces deux conventions fondamentales en se fondant sur les premiers rapports des gouvernements les ayant ratifiées. Suite au succès inégalé de la promotion des conventions n^{os} 138 et 182, le nombre de rapports reçus et analysés par l'IPEC depuis 2000 a dépassé 150 fin 2004.

L'IPEC collabore avec ACTRAV et ACT/EMP dans le secteur du *dialogue social*. Il est membre du Comité conjoint de coordination sur le travail des enfants qui débat des secteurs d'activités bipartites et tripartites potentielles, et les planifie. L'IPEC et ACTRAV ont notamment coopéré en juillet 2004 dans le cadre de l'essai pilote concernant le manuel de l'IPEC de formation des formateurs du secteur agricole au Ghana en collaboration avec le Syndicat général des ouvriers agricoles du Ghana. Afin de renforcer et de rationaliser davantage la coopération entre l'IPEC et SafeWork, un projet de principes de coopération a été rédigé; il sert de cadre à la planification, mobilisation de ressources et offre de conseils conjointes pour les spécialistes sur le terrain et au siège. A l'issue de la réunion prépa-

ratoire d'experts sur les formes dangereuses de travail des enfants qui s'est déroulée à Genève en 2002, les deux départements ont soumis une demande au Conseil d'administration du BIT afin d'organiser une importante réunion d'experts en 2005 qui fournirait des conseils aux Etats membres sur les formes dangereuse de travail des enfants. Après la réunion de suivi du travail des enfants qui s'est déroulée à Turin en 2003, une réunion sur les approches en matière de formation a été organisée à Genève en septembre 2004. Trois ateliers techniques (région européenne, Asie du Sud-Est et Afrique anglophone) se sont déroulés en 2004 et trois autres sont prévus pour 2005 (Asie du sud, Asie du Sud-Est (suivi) et Amérique latine). L'IPEC et SafeWork ont aussi collaboré en matière de suivi de travail des enfants à travers le développement de matériel de ressource et de formation à l'usage des inspecteurs du travail.

Pour ce qui a trait aux *questions sectorielles interdisciplinaires* du travail des enfants, qui concernent plusieurs *secteurs économiques*, l'IPEC apporte sa participation à l'équipe spéciale sur le travail des enfants créée début 2004 par SECTOR. Les deux départements ont également collaboré pendant plusieurs années dans des secteurs spécifiques tels que l'éducation, l'agriculture, le cuir et textiles, et les mines. En ce qui concerne l'activité minière à petite échelle, SECTOR a introduit l'IPEC dans un réseau d'organisations du secteur minier (Communities and Small-Scale Mining, (CASM)) qui a permis d'intégrer le travail des enfants dans des initiatives plus larges de développement rural. En 2004, cette collaboration a également concerné une évaluation thématique de projets sur le travail des enfants

²⁴ ACT/EMP – Bureau des activités pour les employeurs; ACTRAV – Bureau des activités pour les travailleurs; DECLARATION – Programme focal pour la promotion de la Déclaration, GENDER – Bureau de l'égalité entre hommes et femmes, GENPROM – Département de promotion des questions de genre; INTEGRATION – Département de l'intégration des politiques, IFP/Crisis – Programme focal sur la réponses aux crises et la reconstruction; IFP/Skills – Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité; IFP/SEED – Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises; NORMES – Département des normes internationales du travail, MIGRANT – Service des migrations; SafeWork – Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement; SECTOR – Département des activités sectorielles; SFP – Programme finance et solidarité; STAT – Bureau de statistique; YEN – Réseau pour l'emploi des jeunes; YETT – Groupe de travail sur l'emploi des jeunes.

dans les secteurs des activités minières, des réunions internationales ainsi que des publications. En ce qui concerne la pêche, la préparation de la Conférence technique maritime préparatoire a été l'occasion d'une prise en compte du travail des enfants. L'IPEC participe aux Programmes-phares de l'Education pour tous sur les enseignants et la qualité de l'éducation, incluant l'Internationale de l'éducation et la Confédération syndicale mondiale des enseignants. L'IPEC soutient également le programme d'action de SECTOR sur la pénurie d'enseignants en reliant les activités de ce programme aux activités de l'IPEC en matière d'éducation au Kenya, qui est un des pays participants.

L'accession à l'autonomie économique des familles est une composante importante de la stratégie de l'IPEC. Se fondant sur leur expérience conjointe en matière de mise en œuvre et d'évaluation, l'IPEC et SEED ont développé des directives sur les modalités d'utilisation des stratégies de développement des entreprises au profit de l'élimination du travail des enfants²⁵.

En outre, l'IPEC et SEED ont collaboré à une évaluation thématique des projets sur le travail des enfants dans le secteur du tri des ordures, qui incluait une analyse des interventions mises en œuvre avec ou sans le concours de l'OIT en Amérique latine, Afrique, Europe, Asie et Etats arabes. Cette évaluation servira de base au développement de modèles d'intervention dans ce secteur. La collaboration de longue date avec le Programme finance et solidarité (SFP) de l'OIT a permis le développement de directives sur l'utilisation des instruments liés aux finances sociales par les programmes de lutte contre le travail des enfants²⁶.

Dans le secteur du *travail domestique des enfants*, ACTRAV et l'IPEC ont organisé des débats sur le développement d'un manuel sur les enfants domestiques à l'intention des organisations de travailleurs basé sur l'examen et l'élaboration d'un manuel existant datant de 1997. Au niveau opérationnel, L'IPEC collabore avec le bureau GENDER dans le cadre de la composante, pour l'Asie de l'Est et du Sud, du projet global lié à la domesticité infantile et l'éducation.

En ce qui concerne la *traite*, l'IPEC collabore avec DECLARATION MIGRANT et GENPROM dans le cadre d'un groupe de travail informel sur le trafic qui se réunit régulièrement. L'IPEC a également participé au séminaire sur la formation et le renforcement de la capacité des équipes organisé par MIGRANT à Turin (août 2004) en vue de partager les expériences

et les informations sur les projets opérationnels menés dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, où un projet OIT-UE de coopération sur la migration de main-d'œuvre en Afrique a démarré en 2004. A l'échelon opérationnel, plusieurs exemples de collaboration concrète entre des projets bien établis de l'IPEC sur le trafic et de nouveaux programmes de DECLARATION ont été développés durant cette biennale dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, dans la région du Mékong, dans la République démocratique populaire lao et en Europe (Balkans et Europe orientale). Un aperçu actualisé des tendances et des programmes a été développé de manière conjointe au printemps 2004.

Dans les secteurs de *l'éducation, de la mobilisation sociale et du dialogue social*, l'IPEC a également collaboré avec IFP/SKILLS et le Bureau régional pour les Etats arabes au développement d'un programme complet de formation qualifiante pour les 14-17 ans. Il poursuit sa collaboration étroite avec INDISCO, qui est le Programme interrégional d'appui aux populations indigènes et tribales par le développement d'organisations de type coopératif et associatif, en vue de superviser la publication d'un document de travail sur les activités enfantines et les problèmes éducatifs rencontrés par les enfants issus de populations indigènes et tribales, l'initiative pilote mise en œuvre dans la région de Mindanao aux Philippines et le lien entre les conventions n^{os} 182 et 169²⁷. Dans le contexte des futurs programmes de l'IPEC dans les secteurs de l'éducation et de la formation qualifiante, IFP/SKILLS et le Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN) ont étroitement collaboré, notamment pour ce qui concerne la formation qualifiante et les liens avec l'emploi décent pour les enfants d'un âge supérieur à l'âge légal minimum d'admission à l'emploi. En outre, l'IPEC collaborera avec ONUSIDA dans le cadre du travail qu'il effectue en matière de prévention et de lutte contre le travail des enfants induit par le VIH/SIDA en Afrique subsaharienne.

Dans le secteur des *politiques de développement et des PAD*, la collaboration se poursuit avec les bureaux concernés sur le terrain dans le cadre du travail du réseau sur l'intégration du travail des enfants dans les politiques de

²⁵ IPEC et SEED: *Using Small Enterprise Development to Reduce Child Labour* (Genève, OIT, 2004).

²⁶ J. van Doorn et C. Churchill: *Technical Guidelines: Micro-Finance against Child Labour* (Genève, OIT, 2004).

²⁷ Convention (n^o 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

développement mis sur pied par l'IPEC (DPNet). La collaboration entre l'IPEC et d'autres départements de l'OIT a inclus un examen des matériels, la participation à des groupes de travail et des réseaux (et notamment la Stratégie de réduction de la pauvreté, l'équipe préparatoire de l'OIT au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, le Réseau pour l'emploi des jeunes), des ateliers (organisés par l'IPEC, INTEGRATION et autres unités), diverses contributions et exposés. Un nouveau projet de recherche sur l'élaboration de politiques est en cours de développement sur les liens entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes en collaboration avec YEN, le Groupe de travail sur l'emploi des jeunes et les bureaux extérieurs concernés.

Pour ce qui concerne la *recherche et les statistiques*, l'IPEC collabore étroitement avec le département de statistique de l'OIT (STAT) au développement de normes statistiques sur le travail des enfants pour présentation à la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST)²⁸.

L'expérience de l'IPEC dans le secteur de l'évaluation de l'impact a été présentée dans le cadre de projets de l'OIT axés sur un partage des connaissances et l'expérience relative aux bonnes pratiques et au développement de modèles d'intervention a servi de base au travail de l'OIT lié à l'identification des bonnes pratiques dans l'économie informelle par le biais de projets de partage de connaissances.

Les projets de l'IPEC d'appui aux programmes assortis de délais constituent un cadre opérationnel pour l'instauration d'une série de collaborations dans les secteurs de la planification des politiques, de la collecte de données et d'informations, du renforcement de la capacité institutionnelle et de diverses interventions directes avec les enfants et leur famille. Ainsi, le futur projet d'assistance aux PAD mis en œuvre au Ghana inclut des activités conjointes avec le projet pilote ghanéen sur le travail décent. Une collaboration similaire s'instaure aux Philippines. Au rang des autres exemples tirés des programmes assortis de délais figurent le renforcement de la capacité des inspecteurs du travail en collaboration avec SafeWork, une coordination et collaboration entre les interventions liées au travail des enfants et les projets de développement de l'infrastructure à forte intensité d'emplois avec HIMO, et la protection sociale avec STEP²⁹.

1.6. COOPÉRATION AVEC LES AGENCES DES NATIONS UNIES

Le projet de recherche conjoint inter-agences, Comprendre le travail des enfants (UCW), demeure un support important du renforcement de la coopération entre l'IPEC, l'UNICEF et la Banque mondiale. Divers forums organisés dans le cadre du projet (groupes techniques thématiques, groupes de travail UCW à l'échelon national, points focaux et réunions du comité directeur, et séminaires et ateliers d'information inter-agences) ont facilité l'échange d'informations et d'expériences entre les agences. Des débats techniques organisés avec l'UNICEF et la Banque mondiale sous l'égide de UCW ont donné de bons résultats quant au développement d'une série commune d'indicateurs sur le travail des enfants et à l'amélioration de la standardisation des données collectées sur le travail des enfants par les principaux instruments d'enquête des agences.

La collaboration instituée dans le cadre de la recherche avec UCW a produit cinq rapports nationaux détaillés qui ont permis de dégager une vision commune inter-agences sur le travail des enfants et des priorités générales en matière d'élaboration de politiques visant à s'attaquer au problème. Les rapports nationaux sont les premiers documents du genre présentés conjointement par les trois agences.

L'IPEC poursuit et développe sa collaboration étroite avec l'UNESCO dans le contexte des activités liées à l'initiative sur l'Éducation pour tous (EPT) afin de garantir l'inscription des questions liées au travail des enfants sur les agendas des programmes pertinents et de renforcer la collaboration inter-agences pour ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement. L'IPEC participe aux réunions régulières du Groupe de travail sur l'EPT et du Groupe de haut niveau sur l'EPT ainsi qu'aux réunions spécifiques des initiatives des Programmes phares sur les enseignants et la qualité de l'éducation et l'Initiative pour l'éducation des filles. Comme en 2003, l'IPEC, l'UNESCO, la Banque mondiale et la Marche mondiale contre le travail des enfants, ont co-accueilli une seconde table ronde de

²⁸ La Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), qui se réunit tous les 5 ans, est le forum international officiel chargé d'établir les normes internationales sur les statistiques du travail.

²⁹ HIMO: Programme d'investissements à haute intensité de main-d'œuvre. STEP: Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

discussion sur le thème «Atteindre l'éducation pour tous et l'élimination du travail des enfants» au cours de la réunion du Groupe de haut niveau sur l'Education pour tous à Brasilia en novembre 2004. La réunion qui fut ouverte par les ministres brésiliens du Travail et de l'Economie et portait sur la question sensible des bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation et du travail des enfants. Au cours de la réunion, les participants ont également été informés du contenu de la récente publication de l'IPEC «*Education as an intervention strategy against child labour: Consolidated good practices*».

Suite à la collaboration menée depuis 10 ans dans le cadre des projets concernant l'indus-

trie de l'habillement au Bangladesh, l'IPEC et l'UNICEF ont publié un *rapport de synthèse*³⁰ qui fait le point sur les évaluations des projets antérieurs et en tire d'importants enseignements. A l'occasion du lancement de ce rapport à Dhaka en septembre 2004, l'OIT et l'UNICEF ont souligné l'intérêt d'une collaboration sur le thème du travail des enfants et se sont entendus sur les nouvelles orientations à explorer à l'avenir.

³⁰ OIT/IPEC et UNICEF: *Addressing Child Labour in the Bangladesh Garment Industry, 1995-2001: A Synthesis of UNICEF and ILO Evaluation Studies of the Bangladesh garment sector projects 1995 – 2003* (Genève, 2004).

I.2. PROFIL 2004 DE L'IPEC

La croissance et l'expansion de l'IPEC se sont poursuivies en 2004. Les contributions des donateurs et les approbations se sont maintenues à la hausse durant 2004, favorisant le développement du programme dans les principales régions.

L'IPEC est opérationnel dans 87 pays; 57 d'entre eux (soit un peu plus d'un tiers) ont signé un protocole d'accord avec l'OIT et les 30 restants ne l'ont pas encore fait mais bénéficient d'un appui à diverses activités liées à la prévention et à l'élimination du travail des enfants. De nombreux autres pays ont sollicité l'assistance de l'IPEC et leur demande a été satisfaite dans la limite de la capacité de l'IPEC et des contributions des donateurs.

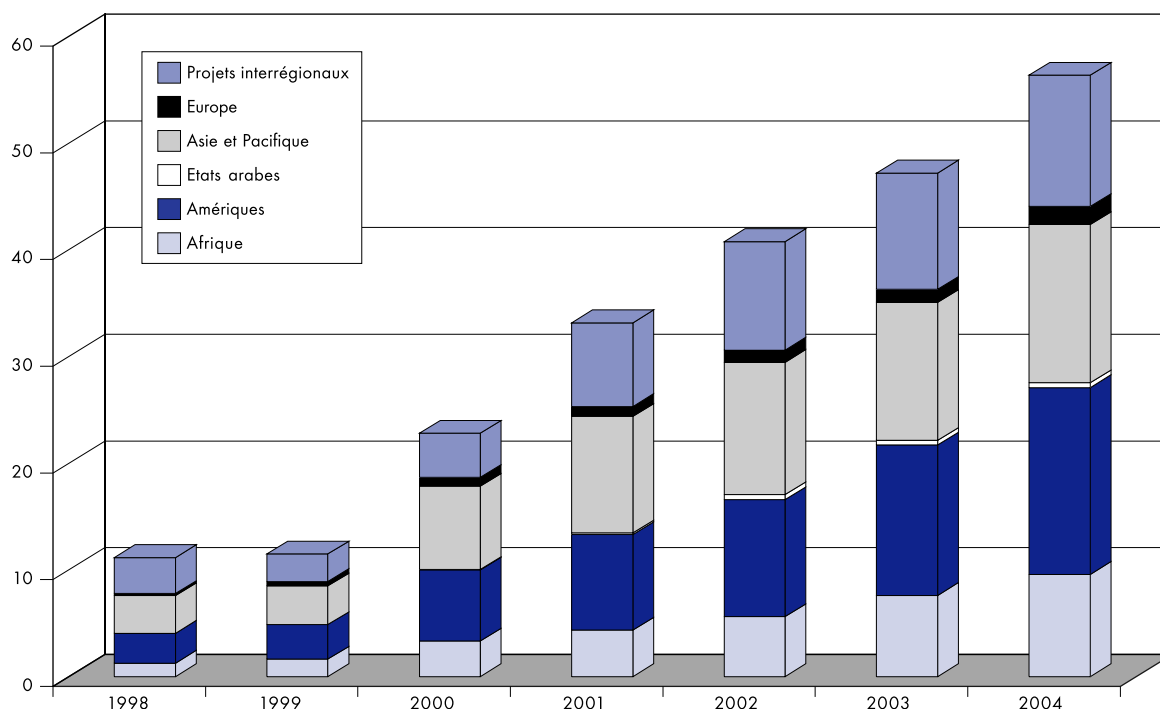
2.1. COOPÉRATION TECHNIQUE

La part de l'IPEC dans les dépenses de coopération technique de l'OIT a sensiblement progressé au cours des dernières années, passant de 11,5 pour cent en 1998 à 28,9 pour cent en 2001 et 38,7 pour cent en 2004. Le programme de l'IPEC mis en œuvre dans les Amériques par exemple, est le plus vaste programme de l'OIT dans la région; il absorbe 62 pour cent de la coopération technique totale dispensée à cette région (voir section 2.3, tableau 5). En 2004, les dépenses absolues pour les Amériques ont atteint 17,5 millions de dollars, plaçant la région au premier rang en terme d'exécution.

Tableau 2. Pays participant à l'IPEC

Région (87 pays)	Pays ayant signé un protocole d'accord (57 pays)	Pays/régions associés à l'IPEC (30 pays)
Afrique	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, Togo, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie	Burundi, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Ethiopie, Malawi, Namibie, Rwanda, Zimbabwe
Etats arabes	Egypte, Jordanie, Liban, Yémen	Syrie, Rive occidentale et Bande de Gaza
Asie	Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande	Chine, Viet Nam
Europe et Asie Centrale	Albanie, Moldavie, Roumanie, Turquie, Ukraine	Azerbaïdjan, Bulgarie, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kosovo, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan, Ouzbékistan
Amérique latine et Caraïbes	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela	Bahamas, Barbade, Belize, Guyana, Mexique, Surinam, Trinité-et-Tobago

**Graphique 1. Dépenses de coopération technique par région sur la période 1998-2004
(en millions de dollars des Etats-Unis)**



En 2004, le taux d'exécution des programmes (56,4 millions des dollars des Etats) a sensiblement augmenté en comparaison de celui de 2003 (47,2 millions). Ce qui représente une augmentation de 19,5 pour cent. (voir graphique 1).

Le taux d'exécution, qui représente le pourcentage des dépenses réelles par rapport aux ressources programmées, est un indicateur important de la capacité d'exécution et de l'efficacité du programme. L'IPEC a considérablement amélioré sa capacité de faire évoluer, de façon rapide et efficace, les projets du stade de la planification à la phase de mise en œuvre; cette amélioration se reflète dans la progression notable du taux d'exécution au cours des dernières années. Cet indicateur est passé de 30 pour cent en 1999 à 57 pour cent en 2001, et 66 pour cent en 2003. Cependant, pour 2004 le taux d'exécution de l'IPEC a légèrement diminué par rapport au taux élevé de 2003 (63 pour cent).

2.2. APPUI DE LA COMMUNAUTÉ DES DONATEURS

La tendance vers un financement spécifique des projets s'est maintenue. La gestion des ressources spécifiques fournies par un large éventail de donateurs à un projet est une lourde tâche car elle inclut la production d'un grand nombre de documents de projet et le respect des multiples systèmes de planification, d'établissement de rapports et d'évaluation propres à chaque donateur. En 2004, l'IPEC a produit près de 30 documents de projets représentant 66,3 millions de dollars des Etats-Unis, dont 70 pour cent a été financé par le gouvernement américain (voir tableau 3). Parmi les autres donateurs importants figurent les gouvernements du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

Tableau 3. Evolution des contributions depuis 2000 (en millions de dollars des Etats-Unis)

2000	2001	2002	2003	2004 ¹
44,7	60,3	76,4	68,9	66,3

¹ Prévisionnel

Tableau 4. Gouvernements et organisations contribuant financièrement à l'IPEC (1992-2004)

Donateurs	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005
Gouvernements							
Allemagne							
Australie							
Autriche							
Belgique							
Canada							
Corée, République de							
Danemark							
Espagne							
Etats-Unis							
Finlande							
France							
Hongrie							
Italie							
Japon							
Luxembourg							
Norvège							
Nouvelle Zélande							
Pays-Bas							
Pologne							
Royaume-Uni							
Suède							
Suisse							
Autres							
ECLT ¹							
Commission européenne							
FIFA ²							
Hey U Entertainment Group							
ICA - GIG ³							
Initiative des partenaires sociaux italiens							
RENGO (Confédération japonaise des syndicats)							

¹ Fondation pour l'élimination du travail des enfants dans l'industrie du tabac. ² Fédération Internationale de Football Association.

³ Association internationale de la confiserie - Global Cocoa Issues Group.

Le soutien des donateurs en faveur des activités de l'IPEC visant à prévenir et éradiquer le travail des enfants ne s'est pas démenti au cours de la biennale en cours et les contributions sont restées élevées. Cet appui s'est parfois concentré sur un secteur géographique (pays ou région), mais il a également ciblé des groupes particuliers (notamment les enfants soldats, les enfants engagés dans des activités minières ou l'agriculture) ou utilisé des stratégies spécifiques de l'IPEC (éducation ou campagnes de sensibilisation, par exemple). Un grand nombre de donateurs contribuent également aux projets de l'IPEC d'appui aux PAD, soit en fournissant des ressources aux projets d'appui eux-mêmes ou à des activités spécifiques dans les projets d'appui aux PAD. Les principaux donateurs à l'IPEC sont notamment les gouvernements des Etats Membres.

Afin de satisfaire la demande croissante de soutien exprimée par les Etats Membres, l'IPEC a continué d'explorer les opportunités de diversification et de nouvelles approches à la mobilisation des ressources. Alors que le département américain du Travail reste le plus grand donateur de l'IPEC et des projets d'appui aux PAD, plusieurs autres agences donatrices se sont exprimées en faveur de partenariats à plusieurs donateurs et d'une mobilisation de ressources additionnelles pour les projets d'appui assortis de délais en cours. Le tableau 4 donne un aperçu des donateurs à l'IPEC depuis 1992, incluant ceux ayant versé des contributions additionnelles ou fait des promesses fermes au cours de la bien-

nale 2004-2005. Cette liste n'inclut pas les pays, les organisations des Nations Unies, les organisations non gouvernementales ou les entités du secteur privé ayant fourni des fonds de contrepartie substantiels aux activités spécifiques de l'IPEC; les détails sont fournis dans les tableaux financiers de l'annexe B.

2.3. PERSPECTIVES RÉGIONALES

L'IPEC a renforcé l'accent mis sur les synergies régionales en vue de trouver des solutions aux problèmes posés par le travail des enfants. En Asie et en Amérique latine en particulier, cette approche a connu un vif succès à la fois en termes d'interventions et de création de réseaux. En Afrique, en Europe et dans les Etats arabes, elle offre des opportunités opérationnelles en matière de renforcement de la capacité et de ciblage transnational des secteurs.

2.4. REGARD SUR LES RÉGIONS

Les tableaux ci-après donnent un aperçu du problème posé par le travail des enfants et des activités de l'IPEC dans chacune des cinq régions où il est opérationnel. D'autres sections du rapport fournissent également des informations et données ventilées par région.

Tableau 5. Taux d'exécution régional des programmes de l'IPEC en pourcentage de la coopération technique de l'OIT

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Afrique	3,4	0,1	11,6	14,9	20,5	25,6	29,9
Amériques	22,4	28,1	46,8	47,8	55,1	61,7	62,2
Etats arabes	0,0	0,0	3,1	12,5	21,7	24,8	26,6
Asie	17,6	20,8	36,0	43,5	44,2	43,3	41,2
Europe	3,3	6,9	16,2	17,5	14,6	14,4	21,6
Projets interrégionaux	16,8	14,3	19,2	22,4	28,3	26,6	30,7
Total IPEC	11,5	13,0	24,5	28,9	33,7	35,3	38,7

AFRIQUE

On estime à 48 millions le nombre d'enfants qui travaillent en Afrique, soit 29 pour cent du total des enfants africains actifs; à titre de comparaison, ce chiffre est de 19 pour cent pour l'Asie.

L'ampleur de la pauvreté extrême oblige les enfants à contribuer au revenu familial pour couvrir les besoins de base des ménages, voire assurer leur survie. En outre, les ravages causés par la pandémie de VIH/SIDA, les crises alimentaires récurrentes et l'agitation politique exacerbent le problème.

On manque encore de connaissances sur l'ampleur et la nature du problème en Afrique, même si on sait que de nombreux pays africains exploitent les enfants dans diverses pires formes de travail juvénile, dont les plus préoccupantes sont la traite d'enfants, l'utilisation d'enfants dans des conflits armés, le travail à la mine, les travaux dangereux dans le secteur agricole, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la domesticité enfantine. Dans certaines régions, des enfants vivent également dans des conditions d'esclavage et d'asservissement.

Les stratégies mises en œuvre par l'IPEC en Afrique reposent toujours sur le renforcement de la capacité, l'intensification de la lutte contre le travail des enfants à l'échelon du continent et l'offre d'alternatives aux enfants et à leur famille. Les programmes transnationaux de grande envergure ciblant des pires formes spécifiques de travail des enfants constituent une part importante du travail de l'IPEC dans cette région. Des efforts sont toujours faits en vue d'encourager la ratification des conventions nos 138 et 182, et d'aider les Etats Membres à satisfaire aux dispositions de ces deux instruments.

Projets mis en œuvre par l'IPEC en 2004

Projets d'appui aux PAD en cours – 6: Ghana, Kenya, Madagascar, Sénégal, Afrique du Sud et Tanzanie.

Programmes nationaux – 8: Burkina Faso, Bénin, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Togo.

Enquêtes nationales du SIMPOC – 7: Achevées: Malawi, Ouganda. *En cours:* Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Lesotho, Mali, Sénégal.

Projets régionaux mettant l'accent sur des pires formes spécifiques de travail des enfants – 5:

- Conflits armés – Phase 1: (Burundi, Congo, République démocratique du Congo et Rwanda).
- Trafic d'enfants – Phases 1 & 2 (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Nigéria et Togo).
- Plantations de cacao/agriculture commerciale en Afrique occidentale et centrale (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée et Nigéria).
- Agriculture commerciale en Afrique orientale et australe (Kenya, Malawi, Tanzanie, Ouganda et Zambie).
- Domesticité enfantine (Ouganda et Zambie).

Autres projets régionaux – 2:

- Renforcement de la capacité régionale (Ghana, Kenya, Nigéria, Ouganda et Zambie, et quelques activités en Ethiopie, Malawi, Afrique du Sud et Tanzanie).
- Le VIH/SIDA induit le travail des enfants (Ouganda et Zambie)

Projets sectoriels mettant l'accent sur les enfants engagés dans des pires formes spécifiques – 1:

Maroc 1: Pires formes de travail des enfants dans les régions rurales.

ÉTATS ARABES

Le travail des enfants est un problème majeur dans cette région et tout porte à croire qu'il persiste dans de nombreux pays sous ses pires formes. Le secteur urbain informel, l'agriculture saisonnière, le travail des rues et la domesticité posent un problème particulier. Les facteurs responsables du problème sont la montée de la pauvreté et les inégalités salariales croissantes, l'incapacité du système éducatif à retenir les enfants, et les disparités régionales en matière de développement économique et social qui favorisent nettement les zones urbaines. Bien que la discrimination à l'encontre des filles en matière de scolarisation ait lentement régressé, des inégalités demeurent et l'analphabétisme perdure.

Le travail des enfants et les autres questions liées au nombre élevé de jeunes ont bénéficié d'une attention plus soutenue; l'accent a été mis sur l'accélération du développement, l'amélioration de la situation et de la santé des femmes et des enfants, et l'intensification de la lutte contre la pauvreté.

Projets mis en œuvre par l'IPEC en 2004

Projets d'appui aux PAD – 1: Liban/Yémen.

Programmes nationaux – 3: Egypte, Jordanie, Liban.

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Même si le nombre d'enfants actifs en Europe et en Asie centrale est loin des chiffres avancés pour l'Asie et l'Afrique, le problème progresse rapidement dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale ainsi qu'en Asie centrale. Cette progression tient à plusieurs facteurs tels que la vulnérabilité des familles suite à la transition vers l'économie de marché et les conflits armés et crises politiques qui ont affecté plusieurs pays de la région.

Les formes de travail des enfants les plus fréquentes regroupent les multiples activités des rues, les travaux agricoles dangereux et la traite d'enfants des deux sexes opérant des régions rurales vers les régions urbaines ou vers des pays plus riches à des fins d'exploitation de leur travail, incluant la prostitution.

Projets mis en œuvre par l'IPEC en 2004

Projets d'appui aux PAD – 1: Turquie.

Programmes nationaux – 4: Albanie, Russie, Turquie, Ukraine.

Enquêtes nationales du SIMPOC – 3: Achevées: Georgie, Roumanie. *En cours:* Azerbaïdjan.

Projets nationaux et régionaux ciblant les enfants astreints à des pires formes spécifiques de travail des enfants – 5:

- Projet pour les enfants des rues, phase 2 (Saint-Petersbourg, Russie).
- Pires formes de travail des enfants, phase initiale (région de Leningrad, Russie).
- Trafic d'enfants dans certains pays des Balkans et en Ukraine, phase 2 (Albanie, Moldavie, Roumanie, Ukraine).
- Projets de lutte contre certaines pires formes de travail des enfants dans les pays participant au Pacte de stabilité d'Europe centrale et orientale (Principaux pays: Albanie, Bulgarie, Kosovo, Moldavie, Roumanie).
- Pires formes de travail des enfants dans les Républiques d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan).

ASIE ET PACIFIQUE

Avec 127,3 millions d'enfants économiquement actifs, l'Asie et le Pacifique enregistrent le plus grand nombre d'enfants travailleurs à travers le monde. On estime que 60 pour cent d'entre eux ont moins de 15 ans. Plusieurs pires formes de travail des enfants posent problème dans la région, notamment la traite d'enfants, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, l'asservissement des enfants, la domesticité enfantine, les travaux dangereux, le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, et le trafic de stupéfiants. La tolérance élevée admise par de nombreux pays, la volatilité et la violence politiques dans d'autres (Népal, Indonésie et Sri Lanka) exacerbent le problème et peuvent entraver la mise en œuvre de l'action.

Les questions liées au travail des enfants ont été intégrées dans les DSRP nationaux au Cambodge, Népal et Pakistan, et cette intégration est en cours dans d'autres pays (Philippines et Vietnam notamment). Dans le même temps, le renforcement de la capacité des partenaires sociaux et des agences d'exécution de l'IPEC, la mobilisation en faveur de l'adhésion aux dispositions des conventions de l'OIT, la sensibilisation du public et des groupes cibles, l'assistance directe gagnent, lentement mais sûrement, du terrain dans la lutte engagée contre le travail des enfants dans la région.

Projets mis en œuvre par l'IPEC en 2004

Projets d'appui aux PAD – 5 + 1: Cambodge, Népal, Philippines, Indonésie, Pakistan, Bangladesh (phase préparatoire).

Programmes nationaux – 3: République démocratique populaire lao, Mongolie et Vietnam.

Enquêtes nationales du SIMPOC – 2: Achevées: Bangladesh. *En cours:* Mongolie.

Projets sectoriels régionaux ciblant les enfants engagés dans des pires formes spécifiques de travail – 6:

- Lutte contre la traite d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle et de leur travail, TICSa phase II (Bangladesh, Népal, Sri Lanka, Pakistan, Indonésie et Thaïlande).
- Lutte contre la traite d'enfants et de femmes dans les pays du Mékong (Cambodge, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam et province chinoise du Yunnan, Chine), phase II.
- Evaluation de la situation des enfants engagés dans la production, la vente et le trafic de stupéfiants (Indonésie, Philippines et Thaïlande).
- Lutte contre l'exploitation des enfants domestiques (Cambodge, Indonésie, Pakistan et Sri Lanka).
- Lutte contre le trafic de femmes et d'enfants en Chine.
- Campagne de sensibilisation de l'APEC: élimination des pires formes de travail des enfants et offre d'opportunités éducatives (Indonésie, Philippines, Thaïlande et Vietnam en Asie).

Projets sectoriels ou régionaux ciblant les enfants astreints à des pires formes de travail des enfants – 16:

Bangladesh 3: secteur de l'habillement (achevé en 2004), travaux dangereux; secteur informel; *Cambodge 1:* travaux dangereux; *Indonésie 1:* chaussures et pêche; *Philippines 1:* enfants soldats; *Pakistan 5:* tissage de tapis, ballons de football, instruments chirurgicaux, éducation et formation, projet avec les médias; *Inde 3:* travaux dangereux couvrant quatre Etats, projet d'Etat à Andhra Pradesh, sériciculture dans un Etat; *Népal 1:* travail forcé; *Sri Lanka 1:* enfants soldats.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

On estime à 21,9 millions le nombre d'enfants actifs en Amérique latine et aux Caraïbes (soit un enfant sur cinq) dont 17,4 millions ont moins de 15 ans. La majorité des enfants travaillent dans des conditions dangereuses dans le secteur agricole mais ils sont également nombreux dans les secteurs à haut risque comme les mines, le tri des ordures, la fabrication de feux d'artifice et la pêche. La priorité va à la définition et la localisation des formes dangereuses de travail et à la participation des partenaires sociaux au processus et au développement de systèmes de suivi du travail des enfants. L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et la domesticité enfantine soulèvent une préoccupation majeure et elles sont ciblées par plusieurs programmes importants de l'IPEC aux niveaux national et régional. Dans de nombreux pays de la région, la domesticité est le second secteur de recrutement de main-d'œuvre enfantine, notamment des filles.

L'IPEC a adopté une solide approche régionale et sous-régionale pour ses activités dans la région. Il prône l'éradication du travail des enfants dans les agendas régionaux ainsi que les déclarations et accords à l'échelon régional. L'IPEC entend intensifier ses efforts en vue de mobiliser la société afin qu'elle modifie ses comportements face au travail des enfants. L'accent sera mis sur l'intégration du travail des enfants dans les politiques et programmes gouvernementaux en Amérique latine, notamment ceux axés sur l'éradication de la pauvreté et l'éducation. L'IPEC se concentrera également sur le développement de programmes de formation qualifiante efficaces et peu coûteux à l'intention des adolescents.

Projets mis en œuvre par l'IPEC en 2004

Projets d'appui aux PAD – 5: El Salvador, Costa Rica, République dominicaine, Equateur et Brésil.

Programmes nationaux actifs – 3: Jamaïque, Brésil, Panama.

Enquêtes nationales du SIMPOC – 5: Achévées: République dominicaine, Honduras, Jamaïque; *En cours:* Argentine, Chili

Projets ciblant des pires formes spécifiques de travail – 18:

A l'échelon national – 9:

- Domesticité enfantine (Haïti); exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales (Mexique, Colombie, Chili et Bolivie); tri d'ordures (Equateur et Nicaragua).
- Enfants travaillant dans l'industrie pyrotechnique (El Salvador et Guatemala); enfants astreints à la production de cailloux (Guatemala); mines (Colombie); secteur urbain informel (Paraguay, Uruguay Colombie); canne à sucre (Bolivie); agriculture (Paraguay).

A l'échelon sous-régional – 7:

- Domesticité enfantine (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama; Brésil, Colombie, Paraguay et Pérou).
- Exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama; Argentine, Brésil et Paraguay).
- Plantations de café (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua).
- Agriculture commerciale (République dominicaine, Guatemala, Honduras et Nicaragua).
- Tri des ordures (El Salvador, Guatemala et Honduras).
- Mines (Nicaragua, Equateur, Bolivie et Pérou).
- Plan d'éradication du travail des enfants dans les pays du MERCOSUR (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay et Chili)

Autres programmes régionaux – 2:

- Elimination du travail des enfants en Amérique latine (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama; Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou et Uruguay).
- Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les Antilles anglaises et néerlandaises (Bahamas, Belize, Guyane, Suriname et Trinité-et-Tobago).

2.5. SERVICES TECHNIQUES CONSULTATIFS À L'ÉCHELON NATIONAL

Cinq ans après son adoption, le cadre d'engagements formels sous-tendant l'éradication du travail des enfants et de ses pires formes conformément à la législation internationale s'est consolidé. Tout en œuvrant à la ratification universelle de la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et de la Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, l'IPEC continue de soutenir les pays participants afin qu'ils traduisent dans la pratique nationale ces engagements, en s'appuyant d'un côté sur la coopération technique, et d'un autre côté en satisfaisant la demande constante de bonnes pratiques et d'exemples relatifs à l'élaboration de cadres juridiques sur le travail des enfants, la priorité étant accordée à ses pires formes, et en mobilisant la société contre de telles pratiques. Ces deux composantes sont importantes pour l'instauration d'un environnement favorable à la lutte contre le travail des enfants.

2.5.1. Analyse juridique et conseils techniques

L'IPEC fournit aux mandants des conseils relatifs à la législation nationale et à l'application des conventions n° 138 et 182. Il conceptualise également les questions juridiques liées aux nouvelles activités engagées contre les pires formes de travail des enfants.

L'IPEC collecte et analyse les informations sur la loi et la pratique de chaque pays en matière de travail des enfants par le biais du système d'établissement de rapports sur l'application de la convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et de la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. Cette activité permet à l'IPEC non seulement de contribuer au mécanisme de contrôle de l'OIT mais également de collecter et d'organiser ces informations en vue de leur publication en 2005 (manuel de bonnes pratiques) dans l'objectif de servir de référence aux examens législatifs et d'aider les pays à renforcer leur cadre juridique de lutte contre le travail des enfants.

Le siège de l'IPEC fournit également des conseils aux mandants par le biais de divers projets sur le terrain concernant l'intégration des questions liées au travail des enfants dans les politiques de développement et la planifica-

tion, l'élaboration de plans d'action nationaux et la mise en œuvre des programmes assortis de délais. L'assistance technique est souvent sollicitée et elle s'oriente surtout vers l'identification et la lutte contre les activités dangereuses, la traite d'enfants et autres pires formes de travail des enfants. L'IPEC fournit des conseils aux mandants et au personnel dans le secteur du renforcement du dialogue social et de la coopération avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. En 2004, la conception et la création de systèmes de suivi du travail des enfants ont également bénéficié d'un appui technique. L'éducation, la formation et l'autonomisation économique des familles figurent au rang des secteurs sollicitant le plus l'assistance technique. Une grande part du travail de l'IPEC prend la forme de conseils techniques sur la recherche qualitative et quantitative.

Outre l'appui au personnel de terrain, les missions consultatives et la formation, l'assistance technique se fait également par le biais de manuels, directives et autres instruments liés à la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports, de documentation sur les enseignements tirés et d'un partage des expériences et des connaissances.

2.6. MOUVEMENT MONDIAL

Alors que la responsabilité de l'efficacité et de la durabilité de l'élimination et de la prévention du travail des enfants est en grande partie intraterritoriale, le problème du travail des enfants ignore les frontières. L'expérience de l'IPEC montre que l'action à l'échelon local est renforcée et appuyée par un vaste mouvement mondial de sensibilisation et de mobilisation de l'opinion publique. A cet effet, l'IPEC appuie les initiatives mondiales telles que la Journée mondiale contre le travail des enfants, célébrée à travers le monde le 12 juin 2004, l'opération Carton rouge au travail des enfants, qui mène des campagnes de sensibilisation en collaboration avec les fédérations de football et l'initiative SCREAM (Soutenir la défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) qui encourage la participation effective des enfants et renforce la sensibilisation à l'échelon mondial. La section 2.7.1 fournit des informations additionnelles sur ces initiatives.

Tableau 6. Indicateurs de performance de l'IPEC, objectifs et résultats pour la période 2004-2005

INDICATEURS ET OBJECTIFS POUR 2004-2005	
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1B: TRAVAIL DES ENFANTS <i>«Le travail des enfants est progressivement éliminé par un renforcement de la capacité et une intensification de la lutte contre le travail des enfants à l'échelon mondial, la priorité étant accordée à l'élimination urgente de ses pires formes et à l'offre de solutions de rechange pour les enfants et leur famille.»</i>	
INDICATEUR 1 – RATIFICATIONS Etats Membres ayant ratifié la Convention (no. 138) sur l'âge minimum, 1973	
Objectif 20 Etats Membres additionnels (le nombre total d'Etats Membres ayant ratifié la convention serait ainsi porté à 151).	Réalisations Au 31 décembre 2004, 4 Etats Membres supplémentaires ont ratifié la convention N° 138: Comores, Paraguay, Thaïlande, Trinité-et-Tobago.
INDICATEUR 2 – MÉTHODOLOGIES, RECHERCHE ET BONNES PRATIQUES Etats Membres ayant utilisé: 1) des méthodologies, des approches et des informations développées ou produites par l'OIT, ou avec son soutien, liées aux tendances globales du travail des enfants et à sa mesure; 2) la recherche sur les causes et conséquences du travail des enfants; ou 3) les bonnes pratiques et modèles d'intervention visant à lutter contre le travail des enfants, et les directives et programmes de formation.	
Objectif 30 Etats Membres additionnels	Réalisations Au 31 décembre 2004, diverses méthodologies, approches, matériels de recherche et informations sur les bonnes pratiques et les modèles d'intervention visant à lutter contre le travail des enfants et développés par l'OIT ou avec son soutien, ont été utilisés dans au moins 31 pays.
INDICATEUR 3 – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS N°s 138 et 182 Etats Membres ayant sollicité le soutien de l'OIT pour progresser dans l'application des dispositions des conventions nos. 138 et 182 tel que reflété par la mise en œuvre d'au moins deux interventions dans le cadre des programmes assortis de délais	
Objectif 40 Etats Membres	Réalisations ■ 23 Etats Membres ont déjà mis en œuvre deux interventions. ■ 26 Etats Membres ont mis en œuvre une intervention courant 2004. En vue de servir cet indicateur, les interventions liées aux PAD ont été définies de la façon suivante: ■ adaptation du cadre juridique aux normes internationales, incluant la définition d'une liste de professions dangereuses pour les enfants; ■ formulation de politiques et programmes spécifiques aux pires formes de travail des enfants, en tenant compte de la situation particulière des filles et en fixant des objectifs assortis de délais; ■ intégration des questions liées au travail des enfants dans les politiques et programmes touchant au développement, aux questions sociales et à la lutte contre la pauvreté, en tenant compte de la situation particulière des filles; ■ collecte et analyse des données sur la situation du travail des enfants; et ■ création d'un mécanisme de suivi du travail des enfants et d'établissement de rapports adéquat et crédible.
INDICATEUR 4 – ENFANTS BÉNÉFICIAIRES Enfants ayant bénéficié de l'action de l'OIT avec une attention particulière accordée aux pires formes de travail des enfants et aux filles, tel que reflété par: 1) le nombre d'enfants ayant directement bénéficié de projets pilotes mis en œuvre par l'OIT ou ses agences d'exécution; et 2) le nombre d'enfants ayant indirectement bénéficié d'initiatives mises en œuvre par d'autres partenaires du développement (Etats Membres, organisations et autres agences) suite au soutien et à la mobilisation de l'OIT.	
Objectifs 1) 300 000 enfants 2) 1 million d'enfants	Réalisations 1) 142 688 enfants (jusqu'à septembre 2004) 2) Ce chiffre figurera dans le prochain rapport couvrant en totalité la biennale 2004-2005.

2.7. RÉALISATIONS DE L'IPEC PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS POUR LA PÉRIODE 2004-2005

Les travaux de l'IPEC contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de l'OIT. Au cours de la biennale 2004-2005, ils ont été influencés par l'objectif opérationnel 1b de l'OIT (relatif à l'élimination du travail des enfants) lui-même inspiré des conventions de l'OIT n^{os} 138 et 182 et de diverses déclarations stratégiques tirées du rapport global et du suivi du plan d'action subséquent¹. Les activités menées par l'IPEC à travers le monde s'appuient sur une décennie d'expérience pratique et sur l'objectif lié à un avenir sans travail des enfants.

Afin de suivre les progrès relatifs à la réalisation des objectifs opérationnels sur le travail des enfants et de garantir une vision commune des indicateurs créés, l'IPEC a développé un plan global de suivi, incluant des définitions précises des indicateurs et des moyens de contrôle, des formulaires pour l'enregistrement des informations et des tableaux types pour la présentation des rapports. Les progrès de l'IPEC vers la réalisation des objectifs définis sont en constante progression, comme le montre le tableau 6.

Suite aux recommandations de l'évaluation globale de l'IPEC réalisée par le BIT, le programme élaborera un cadre de travail plus complet orienté sur des résultats couvrant différentes stratégies employées par l'IPEC.

2.7.1. Ratification de la Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973

La ratification universelle de la convention n° 182 étant à portée de main, l'action s'est déplacée vers un encouragement des Etats Membres à ratifier la convention n° 138 en ciblant plus particulièrement les pays confrontés à des problèmes juridiques et pratiques spécifiques entravant la ratification. L'objectif est de porter le nombre de ratifications de la convention n° 138 à un niveau comparable à celui de la convention n° 182. Dans le même temps, l'IPEC s'est employé à aider les Etats Membres afin qu'ils respectent les obligations prévues par ces deux instruments. Au 31 décembre 2004, quatre Etats Membres supplémentaires ont ratifié la convention n° 138, portant le total des ratifications à 135 et trois autres ont également ratifié la convention n° 182, portant le total à 177 Etats Membres. Actuellement, seuls 20 Etats Membres n'ont ratifié aucune

des deux conventions. Les annexes A1 et A2 fournissent un état des ratifications par les Etats Membres.

L'IPEC a poursuivi son appui à diverses initiatives mondiales visant à renforcer la sensibilisation sur le sort réservé aux enfants travailleurs et les conventions spécifiques, et à créer des liens entre les groupes par le biais d'une participation à des événements ou de commémorations spéciales soulignant l'intérêt à éradiquer le travail des enfants.

Le travail domestique des enfants a été le thème de la troisième Journée mondiale contre le travail des enfants célébrée à travers le monde le 12 juin 2004. Le rapport de l'OIT *Coup de main ou vie brisée: Comprendre le travail domestique des enfants pour mieux intervenir* a été présenté à Genève pour l'occasion durant la Conférence internationale du Travail 2004. Il a été le thème d'une réunion organisée à Genève; M. Somavia, Directeur général de l'OIT, a ouvert la réunion à laquelle ont participé le Ministre Nilmaro Miranda, Secrétaire spécial des droits de l'homme au Brésil, M. René Soriano, Président de la Confédération des employeurs des Philippines, M. Leroy Trotman, Président du groupe des travailleurs au Conseil d'administration du BIT, M^{me} Vicky Medard Kanyoka, Secrétaire de Women and Organization, CHODAWU, Tanzanie, M^{me} Mary Cunneen, Directrice de Anti-Slavery International, Londres, M. Jean-Robert Cadet, professeur et ancien *restavec*, Haïti/EU. Des activités ont été organisées dans 56 pays; des représentants des enfants, des dirigeants politiques, des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, des organisations de la société civile et des membres des communautés ont participé à des forums, des conférences, des campagnes (incluant SCREAM et Carton rouge au travail des enfants) et des expositions qui ont retenu l'attention des médias². Le Forum de Barcelone³, importante réunion internationale, a été l'occasion pour des adolescents espagnols de jouer une pièce de théâtre relative au travail des enfants.

¹ OIT: *Un avenir sans travail des enfants*, op. cit.

² Une liste des activités et des photos d'événements est disponible sur le site: <http://www.ilo.org/childlabour> («Journée mondiale 2004» ou «Domaines couverts/travail domestique»).

³ Le forum de Barcelone, appelé Forum universel des cultures, qui s'est déroulé à Barcelone du 9 mai au 26 septembre 2004, s'est articulé autour de trois axes thématiques: la diversité culturelle et le dialogue des cultures, développement durable et conditions pour la paix. L'OIT a participé à de nombreux séminaires, dialogues, conférences et activités.

La campagne Carton rouge au travail des enfants, qui mène avec succès depuis 2002 des activités liées au renforcement de la sensibilisation en collaboration avec les fédérations de football d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord et du Sud, s'est élargie à l'Asie et à l'Amérique centrale en 2004. Grâce à des événements conjoints organisés avec la Confédération asiatique de football, la campagne a été lancée durant un tournoi réunissant 14 pays asiatiques à Beijing. L'opération Carton rouge a été associée à six matches de l'équipe nationale chinoise de football au Stade des travailleurs de Beijing. Les activités organisées pour l'occasion incluaient des clips vidéo diffusés sur un écran géant à l'intérieur du stade, des discours et divers matériels de campagne, tels que des t-shirts Carton rouge, des badges et des affiches. En Amérique centrale, la campagne a été lancée à San José en septembre 2004 en partenariat avec l'UNAFUT (Costa Rican Football First Division Club Union) et l'Association des employeurs (UCCAEP).

La récente traduction du coffret pédagogique *SCREAM Halte au travail des enfants!*⁴ en mandarin, turc, urdu et vietnamien, a permis à l'initiative SCREAM d'élargir ses activités en 2004. Au cours des deux dernières années, le programme a fortement progressé dans la promotion d'une participation importante des enfants à l'éradication du travail des enfants et des efforts consentis aux niveaux national et international en vue d'une sensibilisation aux droits des enfants. SCREAM encourage la solidarité transnationale, l'engagement des institutions académiques, la mobilisation des groupes et communautés, et la participation d'un large éventail de parties prenantes, et notamment des enfants. Depuis sa création en 2002, des projets SCREAM ont été mis en œuvre dans plus de 20 pays développés et en développement⁵. Les jeunes participant au Congrès mondial des enfants contre le travail des enfants, ont présenté des pièces de théâtre et produit des travaux artistiques liés au travail des enfants sur un mur géant faisant désormais partie d'une exposition artistique itinérante⁶.

Pour la fin de la biennale 2004-2005, l'IPEC se focalisera sur le développement de matériels de formation, notamment sur un module de formation des formateurs, qui a déjà été mis à l'épreuve en Egypte et dans les Caraïbes en 2003. En outre, de nouveaux modules seront ajoutés aux 14 existants dans le coffret et parmi les sujets abordés figureront la notion de genre, les sports et le VIH/SIDA.

L'Initiative de partenariats 12 à 12 collabore avec le programme SCREAM, les partenaires de l'OIT et autres parties prenantes afin de conce-

voir et développer une série d'activités conjointes entre les douze mois séparant la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants le 12 juin (d'où le nom 12 à 12). Pour la célébration 2004 de la journée mondiale, l'IPEC et l'Internationale de l'éducation, partenaire de l'Initiative 12 à 12, ont publié une brochure destinée aux enseignants (*Les enfants invisibles*). Plusieurs autres organisations ont rejoint l'initiative de partenariats en 2004 grâce à des accords de coopération, notamment le Forum mondial/We are the future, PeaceWaves⁷, l'Organisation mondiale du mouvement scout et le Suzuki Talent Centre of Turin, qui a déjà contribué par le passé à des activités organisées par l'IPEC à Genève, Bangkok et Milan.

2.7.2. Méthodologies, recherche et bonnes pratiques

L'amélioration et le partage des connaissances demeurent les composantes de base des activités de l'IPEC. La recherche et les statistiques sont utilisées à des fins d'élaboration de politiques, de sensibilisation et de procédures opérationnelles. La connaissance tirée de l'expérience pratique est exposée dans les stratégies, les modèles d'intervention et les bonnes pratiques.

Les méthodologies, approches, résultats de recherche et bonnes pratiques de l'OIT en matière de travail des enfants offrent d'importants débouchés. Les rapports produits dans le cadre des projets de l'IPEC montrent que l'objectif défini pour la biennale (30 pays) est d'ores et déjà atteint⁸.

⁴ SCREAM: La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias.

⁵ Les pays concernés sont: Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Jordanie, Kenya, Nicaragua, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, Népal, Pakistan, Pérou, Ouganda, Tanzanie, Vietnam, Turquie et Yémen ainsi que: Canada, Italie, Irlande, Espagne, Suisse et Etats-Unis.

⁶ Le premier Congrès mondial des enfants, qui s'est tenu à Florence en Italie du 10 au 13 mai 2004, a été organisé par la Marche mondiale, il a été animé par le coordinateur européen Mani Tese et la Confederazione Generale Italiana del Lavoro (CGLI), la Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori (CISL) et l'Unione Italiana del Lavoro (UIL).

⁷ Une ONG dont l'objectif est de mettre sur pied un réseau international de défenseurs de la paix.

⁸ Le nombre total de pays est de 32 et regroupe: Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Mali, Maroc, Nigéria, Rwanda, Togo et Ouganda, en Afrique; Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Pérou, Paraguay et Uruguay, dans les Amériques; Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Mongolie, Népal, Pakistan et Philippines, en Asie; Liban et Turquie.

Les sous-sections ci-après fournissent des exemples d'utilisation et informent sur les activités en cours. Les monographies, la collecte de données, les études de référence, les enquêtes auprès des écoles, les évaluations rapides, les études politiques, les rapports d'évaluation (et notamment des évaluations thématiques), les recueils de bonnes pratiques, les examens sur documents, les rapports d'activité et autres documents représentent une source et un moyen clés de renforcer et de partager la connaissance. Grâce au développement et à la mise en œuvre d'un système d'informations visant à alimenter une base de connaissances sur le travail des enfants, le site Web actualisé de l'IPEC a permis de diffuser ces informations. Des inventaires de ce type de matériel sont continuellement mis à jour et tenus à disposition des partenaires.

Méthodologies, directives et manuels de formation

L'IPEC a poursuivi son activité en vue d'affiner les méthodologies et les approches liées à la collecte et l'analyse des données. Le Programme de l'IPEC d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) a préparé de nouveaux manuels détaillés sur la collecte, l'analyse et le traitement des données sur le travail des enfants. Il s'agit notamment du *Manual on Methodologies for Data Collection through Surveys* destiné aux responsables de l'élaboration et du déroulement des enquêtes sur le travail des enfants, aux chercheurs spécialisés sur les différents aspects des questions liées aux enfants travailleurs et aux analystes de données, utilisateurs de statistiques, chercheurs, planificateurs, responsables politiques et autres personnes intéressées par les statistiques sur le travail des enfants. Le *Manual for Data Analysis and Report Writing* dont l'objectif est d'aider les responsables du traitement des données à l'échelon mondial à produire des séries de données propres et fiables et toute la documentation nécessaire permettant à des analystes secondaires de produire des données agrégées fiables. Le *Manual for Child labour Survey Data Processing and Storage of Electronic Files* fournit des directives pour l'analyse des données collectées dans le cadre des enquêtes nationales sur le travail des enfants et la préparation du rapport national. Le *Training Kit* à l'intention des enquêteurs revêt une grande importance car il garantit la qualité des données d'enquête. En fonction de la connaissance des participants et du type d'enquête devant être

mis en œuvre, divers matériels de formation ont été préparés à l'intention des formateurs sur la base des manuels mentionnés précédemment. Le manuel permettra aux formateurs d'organiser des séminaires de formation sur les différents types d'enquêtes liées au travail des enfants.

Le Comité consultatif externe du SIMPOC (SEAC)⁹ créé en 2003 par l'IPEC en vue d'améliorer ses méthodes et les prestations dispensées aux chercheurs et responsables politiques œuvrant dans le secteur du travail des enfants à travers le monde, s'est réuni les 19 et 20 avril et 1^{er} et 2 novembre 2004.

L'IPEC a développé des directives thématiques en collaboration avec d'autres programmes de l'OIT, dont *Using Small Enterprise Development to Reduce Child Labour* (avec SEED) et *Microfinance against Child Labour* (avec le Programme Finance et Solidarité). Ces directives sont destinées au personnel de l'IPEC et autres praticiens impliqués dans des projets liés au travail des enfants.

Diverses consultations sur le suivi du travail des enfants menées avec le personnel en 2003 ont débouché sur la production d'une série de matériels d'assistance technique et d'un programme de formation à plusieurs modules en vue de renforcer la capacité et de dispenser une formation sur le suivi du travail des enfants.

Les modèles d'intervention et les directives développés par l'IPEC sont utilisés et reproduits par d'autres organisations. Les comités de vigilance communautaire développés dans le cadre d'un projet sur la traite d'enfants en Afrique occidentale et centrale sont utilisés par les partenaires sur le terrain au Togo et au Mali, tels que PLAN International, CARE International et Aide et action. La stratégie du projet qui vise à lutter contre la traite de fillettes à des fins de travail domestique, développée en collaboration avec WAO¹⁰-Afrique, est actuellement reproduite au Togo par Save the Children (UK). En Colombie, suite aux modèles d'intervention documentés par l'IPEC, la municipalité de Bogota a élaboré un projet d'élimination du travail des enfants d'environ 1,5 million de dollars des Etats-Unis. Au Bangladesh, 29 organisations partenaires, incluant des syndicats, ont

⁹ Le SEAC regroupe des experts et statisticiens éminents du travail des enfants représentant l'ensemble des régions et il fournit des conseils sur les définitions, normes, méthodologies d'enquête, traitement et diffusion des données, indicateurs, analyse de données et autres informations utiles.

¹⁰ Association mondiale pour orphelins (WAO).

bénéficié d'une formation pour appliquer les modèles d'intervention développés par l'IPEC à la lutte contre le travail juvénile. Au Cambodge, un système de suivi informatisé du travail des enfants est en cours d'élaboration aux niveaux provincial et national.

Les manuels et les programmes de formation sur le travail des enfants développés par l'OIT sont utilisés par différents partenaires à des fins de formation. Ainsi, les services de police du Burkina Faso et de la République dominicaine utilisent le matériel de formation et les méthodes pédagogiques développés dans le cadre des projets de l'IPEC contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Grâce à un soutien de l'IPEC, les institutions chargées de la formation des enseignants du Nigéria intègrent actuellement les questions liées au travail des enfants dans leur programme régulier. Le ministère de l'Éducation d'Alto Paraná au Paraguay a fourni aux responsables de l'éducation et aux directeurs d'écoles une formation axée sur les moyens de prévenir l'exploitation sexuelle des enfants dans les écoles publiques en utilisant les manuels développés par l'IPEC. Les syndicats libres de l'éducation en Mongolie (Mongolian Enlightenment Free Trade Unions) ont développé un manuel sur le travail des enfants destiné aux enseignants basé sur diverses publications de l'IPEC. De même, le matériel pédagogique axé sur la santé, *Self-Learning Module on Health and Safety in Child Labour*, produit par l'IPEC et l'Université de Rio de Janeiro au Brésil, a été adopté par le ministère brésilien de la Santé afin de servir à la formation du personnel des centres médicaux. Le ministère du Travail des Philippines, en consultation avec le projet d'appui de l'IPEC au PAD national et les organisations d'employeurs et de travailleurs, utilise les directives de l'IPEC relatives au suivi du travail des enfants ainsi que le matériel ressource afin d'élaborer des programmes d'action sur le suivi du travail des enfants et l'établissement de rapports spécifiques.

Dans le cadre du développement du *Manuel de gestion des programmes*, l'IPEC a développé des exercices de formation spécifiques sur des questions telles que le suivi technique et financier, et la présentation de rapports, l'élaboration de programme d'action, la sélection des agences d'exécution et les modalités d'intervention. Certains de ces exercices ont été mis à l'essai lors d'ateliers organisés pour le personnel de l'IPEC en Afrique, en Europe et dans les États arabes.

«*Le travail des enfants: un manuel à l'usage des étudiants*», publié en anglais, français et espa-

gnol, renforce la connaissance des étudiants des niveaux universitaire et secondaire supérieur ayant peu, voire aucune, connaissance du travail des enfants à la fois dans les pays développés et en développement. Chaque chapitre regroupe des questions pour alimenter la discussion, des suggestions d'études et du matériel approfondi optionnel tiré de publications sélectionnées. La publication est distribuée par différentes voies, incluant les bureaux extérieurs de l'OIT et de l'IPEC ainsi que le réseau d'universités de l'UNESCO.

Au cours de 2004, diverses méthodologies produites ou commanditées par l'OIT ont été utilisées par les partenaires de l'IPEC. La méthodologie d'évaluation rapide de l'IPEC/UNICEF a servi aux études menées sur le travail des enfants dans six plantations de l'Éthiopie dans le cadre d'un projet d'ACT/EMP visant à sensibiliser les exploitants de plantations de thé et de café. Elle a également été utilisée dans le cadre d'un programme pilote de collaboration sur le travail décent en vue d'analyser les conditions de travail des enfants dans le secteur du textile/habillement au Maroc. La Fédération des employeurs de l'Ouganda a mené une évaluation rapide dans le secteur du café en août 2004, avec le soutien du projet de l'IPEC sur l'agriculture commerciale en Afrique orientale. De même, le Bureau de statistique du Bangladesh fait actuellement appel à la méthodologie de l'IPEC dans le cadre d'une enquête nationale sur le travail des enfants, d'enquêtes de base et de l'enquête nationale sur la main-d'œuvre.

Recherche

Les statistiques et informations actualisées sur le travail des enfants représentent le travail préparatoire à l'application des conventions n^{os} 138 et 182. Dans la mesure des ressources disponibles, l'IPEC a continué à satisfaire la demande des États Membres en matière de conseils et d'assistance techniques dans le cadre des enquêtes et études nationales. Durant 2004, l'IPEC a collaboré à cinq enquêtes nationales sur le travail des enfants. Quatre enquêtes auprès des établissements ont été menées dans neuf pays ainsi que diverses activités de recherche dans de nombreux autres. Les activités de l'IPEC en matière de recherche ont porté sur la fourniture d'estimations nationales (ou régionales) sur l'ampleur du travail des enfants, l'identification des causes et conséquences du travail des enfants en termes de facteurs socio-économiques appa-

rentés, la production d'estimations de la prévalence et de la nature du travail des enfants dans des secteurs et activités ciblés; et la mesure de l'ampleur et des types de pires formes de travail des enfants.

Au cours de l'année 2004, les activités de recherche se sont poursuivies; elles se sont focalisées sur l'incidence du travail sur la scolarité, la sécurité et la santé des enfants, la productivité du travail des enfants comparativement à celui des adultes, et sur les facteurs agissant sur la demande de main-d'œuvre infantine.

Les informations découlant de la recherche menée par l'IPEC servent en majorité à l'élaboration de politiques et au renforcement de la sensibilisation. Par exemple, en 2004, une analyse du Programme brésilien d'éradication du travail des enfants (PETI) menée avec le concours de l'UNICEF et développée par le ministère du Développement social, a utilisé des données produites par l'OIT dans le cadre d'un projet du SIMPOC. Les informations fournies par l'enquête auprès des ménages de 2001 et 2002 ont servi de référence à la prise en compte de 166 774 nouveaux bénéficiaires par le programme PETI. De même, en République dominicaine, l'évaluation rapide de l'IPEC sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a permis de développer le plan d'action national de lutte contre cette pire forme de travail des enfants, qui a été récemment approuvé. Une étude similaire menée à la frontière entre l'Argentine, le Brésil et le Paraguay a fourni des informations utiles à l'étude sur la traite d'enfants organisée par l'Institut interaméricain de l'enfant.

Bonnes pratiques

L'identification, la documentation et l'utilisation des bonnes pratiques sont des composantes clés des programmes et projets de l'IPEC. Actuellement, le travail est toujours orienté vers la compilation spécifique des bonnes pratiques en matière d'éducation et de formation qualifiante validées par les praticiens sur le terrain. Tous les projets développés en 2004 ont inclus l'identification et la diffusion des bonnes pratiques et dans certains projets, cela a dépassé le cadre de l'IPEC pour inclure des partenaires extérieurs à la fois à l'identification et la validation. Les bonnes pratiques ont servi de base au développement de modèles d'intervention et de cadres analytiques permettant aux partenaires d'élaborer de nouvelles interventions et leur servant de directives. L'expérience de l'IPEC en la

matière a permis d'identifier les bonnes pratiques dans l'économie informelle grâce à des projets de partage des connaissances au sein de l'OIT. Au rang des exemples spécifiques d'application des bonnes pratiques figure également une vision sous-régionale des projets.

En 2004, un manuel intitulé *Bonnes pratiques: l'intégration du genre dans la lutte contre le travail des enfants* a été traduit en espagnol, français, arabe et portugais. Dans le cadre des études globales sur le travail des filles, l'IPEC a également édité quatre publications en 2004, incluant une recherche sur le travail des filles, une analyse comparative, une bibliographie annotée sur le travail des filles et un examen global des données sur le travail des enfants¹¹.

2.7.3. Soutien à la mise en œuvre des conventions n^{os} 138 et 182

L'indicateur 3 (tableau 6) identifie une série d'interventions étroitement liées à la détermination des pouvoirs publics et aux cadres politiques mis en place par les gouvernements en vue d'éliminer les pires formes de travail des enfants dans un laps de temps déterminé. Les informations collectées dans le cadre de ces interventions fournissent des indications sur les progrès réalisés par les pays en vue de satisfaire aux dispositions des conventions n^{os} 138 et 182.

Interventions liées aux programmes assortis de délais

Les résultats concernant l'indicateur 3 (tableau 7) sont largement fonction de la capacité de l'IPEC d'élaborer et de garantir le financement des programmes d'assistance technique en utilisant diverses modalités liées aux projets d'appui aux programmes assortis de délais (PAD). Cependant, il est important de rappeler que de nombreux pays participant à l'IPEC sans disposer d'un projet d'appui au PAD, mettent toutefois en œuvre des mesures assorties de délais en vue d'éradiquer le travail des enfants, la priorité étant accordée aux pires formes de travail des enfants.

Exemples d'actions menées contre le travail des enfants par certains Etats Membres:

¹¹ IPEC: documents sur le travail des filles, volumes 1, 2, 3 et 4 (OIT, Genève, 2004); (www.ilo.org/childlabour/publications/gender).

Tableau 7. Progrès vers la réalisation de l'indicateur 3

Etats Membres	i) Cadre juridique	ii) Politiques / programmes	iii) Intégration	iv) Collecte de données	v) Système de suivi du travail des enfants
1. Etats Membres ayant mis en œuvre au minimum deux interventions durant 2004					
Bangladesh					
Brésil					
Cambodge					
Colombie					
Costa Rica					
Côte d'Ivoire					
El Salvador					
Equateur					
Indonésie					
Madagascar					
Mali					
Maroc					
Nicaragua					
Panama					
Paraguay					
Philippines					
République dominicaine					
Roumanie					
Tanzanie					
Togo					
Turquie					
Ukraine					
Vietnam					

- Vingt-trois pays ont bénéficié d'une assistance pour adapter le cadre juridique aux normes internationales; dans de nombreux cas, cette assistance a pris la forme de conseils sur la définition d'une liste de professions dangereuses pour les enfants. Au Maroc par exemple, le nouveau Code du travail, voté en juin 2004, repousse l'âge minimum d'admission à l'emploi de 12 à 15 ans, et interdit les travaux dangereux à tous les travailleurs de moins de 18 ans. La République dominicaine a approuvé une liste de professions dangereuses pour les enfants. En Roumanie, la loi pour la

protection des droits des enfants (n° 272, juin 2004), qui inclut des propositions spécifiques faites par l'IPEC en matière de prévention et d'élimination des pires formes de travail des enfants, a été adoptée par le Parlement et elle doit entrer en vigueur en janvier 2005.

- Dix-huit pays ont bénéficié d'un soutien à la formulation de politiques et de programmes spécifiques aux pires formes de travail des enfants, en tenant compte de la situation particulière des filles et en fixant des objectifs assortis de délais. La République

Tableau 7. (suite)

Etats Membres	i) Cadre juridique	ii) Politiques / programmes	iii) Intégration	iv) Collecte de données	v) Système de suivi du travail des enfants
2. Etats Membres ayant mis en œuvre au minimum une intervention durant 2004					
Albanie					
Argentine					
Bénin					
Bolivie					
Burkina Faso					
Cameroun					
Chili					
Congo, Rép. Dém. du					
Equateur					
Ghana					
Inde					
Jamaïque					
Jordanie					
Kenya					
Lao, Rép. Dém. populaire					
Malawi					
Moldavie					
Namibie					
Népal					
Niger					
Ouganda					
Pakistan					
Pérou					
Thaïlande					
Yémen, Rép. du					
Zambie					

démocratique du Congo a adopté un cadre opérationnel intérimaire pour la prévention, le retrait et la réadaptation des enfants recrutés par les forces armées ou les groupes armés («*Interim Operational Framework for the Prevention, Withdrawal and Reintegration of Children Associated with the Armed Forces or Armed Groups*») s'appliquant obligatoirement à toutes les organisations impliquées dans le conflit qui frappe le pays. A Madagascar, le plan d'action national de lutte contre le travail des enfants a été validé. L'IPEC contribue financièrement à ce plan

par le biais d'un projet d'appui au PAD. Des plans similaires ont été adoptés par le Maroc et plusieurs pays d'Amérique latine.

- L'IPEC estime que, pour la durabilité et l'élargissement de l'impact de son soutien, il est essentiel que les pays incluent les préoccupations liées au travail des enfants dans les politiques et programmes touchant au développement, aux questions sociales et à la lutte contre la pauvreté. A cet effet, neuf Etats Membres ont engagé une action spécifique avec le soutien de l'IPEC. Le travail

des enfants a été intégré aux stratégies de réduction de la pauvreté dans certains pays tels que le Mali, Madagascar, le Togo et l'Ukraine.

- Dix-huit pays ont collecté et analysé les données sur la situation du travail des enfants. Au rang des exemples figurent des études sur la traite d'enfants au Cameroun, plusieurs évaluations rapides sur les pires formes de travail des enfants au Kenya, une enquête sur le VIH/SIDA, l'éducation et le travail des enfants au Malawi, l'intégration des questions liées au travail des enfants au questionnaire général utilisé pour le recensement au Maroc, une étude sur le travail domestique des enfants en Zambie, l'intégration de divers indicateurs et études sur le travail des enfants au système national d'information en Colombie, l'analyse de l'enquête de 2003 auprès des ménages au El Salvador et le recensement des enfants des rues à Encarnación au Paraguay. L'Ouganda a intégré les questions liées au travail des enfants dans son enquête sur la main-d'œuvre et a abaissé l'âge limite afin de couvrir les activités des jeunes enfants.
- Les systèmes de suivi du travail des enfants et les mécanismes de présentation de rapports sur le sujet permettent aux pays d'évaluer la situation du travail juvénile de façon continue et d'en faire état. L'IPEC soutient des pays disposant de divers systèmes de nature et d'ampleur variées. En 2004, 36 pays ont bénéficié d'une assistance technique; 13 d'entre eux (Népal, El Salvador, Tanzanie, Philippines, Inde, Indonésie, Turquie, Equateur, Pakistan, Bangladesh, Cambodge, Ghana et Côte d'Ivoire) testent ou élaborent actuellement des systèmes de suivi du travail des enfants dans le cadre des projets PAD ou des projets sectoriels spécifiques. D'autres pays, tels que la Bolivie, mettent actuellement sur pied des systèmes sectoriels de suivi du travail des enfants à l'échelon communautaire. Cette activité a donné des résultats prometteurs particulièrement dans le secteur de l'agriculture commerciale.

2.7.4. Enfants bénéficiaires

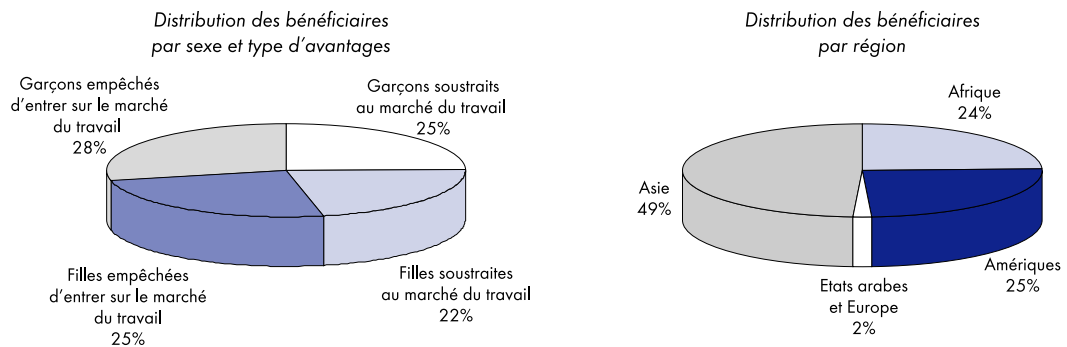
Le quatrième indicateur de la performance adopté pour la biennale 2004-2005 concerne le nombre d'enfants bénéficiant de l'action de l'OIT (par des mesures de prévention ou un soutien direct au retrait des enfants du monde du travail), en particulier pour ce qui a trait aux pires formes de travail des enfants et compte tenu de la situation et des besoins particuliers des filles. Pour la biennale 2002-2003, l'objectif, fixé à 1 million d'enfants, a été dépassé de plus de 10 pour cent¹². Pour la biennale 2004-2005, il a été décidé de faire une distinction entre les bénéficiaires directs et indirects:

- Les **bénéficiaires directs** sont les enfants bénéficiant *directement* de biens et de services dans le cadre d'un projet (notamment par le biais de programmes d'action mis en œuvre dans le cadre du projet).
- Les **bénéficiaires indirects** sont: **a)** tous les enfants membres de familles bénéficiant directement de services dans le cadre d'un projet (notamment par le biais d'un soutien à des activités génératrices de revenus, à la formation qualifiante, aux examens médicaux ou classe d'alphabétisation fournis aux adultes de la famille); **b)** les enfants bénéficiant de services offerts par des institutions, organisations ou groupes dont la capacité a été renforcée dans le cadre du projet (formation, offre d'équipement et de savoir-faire, assistance technique, etc.); **c)** les enfants bénéficiant d'une législation, de politiques et de programmes sociaux nouveaux ou réformés suite aux interventions du projet; et **d)** les enfants bénéficiant d'un renforcement de la sensibilisation et d'une mobilisation sociale après le déroulement d'une campagne.

La quantification des bénéficiaires indirects est un exercice long et coûteux. En conséquence, l'estimation de cet indicateur sera fournie dans le rapport 2005, et ce pour l'ensemble de la période biennale.

Pour ce qui concerne les bénéficiaires directs, les informations collectées par le biais des projets actifs de l'IPEC montrent que, pour la période allant de septembre 2003 à août 2004, 142 688 enfants ont été soustraits du monde du travail

¹² Voir *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2002-2003: Progrès réalisés et priorités futures* (OIT, Genève, 2004).

Graphique 2. Distribution des bénéficiaires

ou empêchés de travailler. Ces filles et ces garçons ont bénéficié de services éducatifs et de réadaptation. Les graphiques ci-après montrent diverses ventilations de ce nombre total.

Ce nombre inclut les enfants ciblés durant les derniers mois de 2003 du fait des différences de calendrier dans la présentation des rapports des projets de l'IPEC. Ces projets produisent deux rapports techniques globaux par an. En fonction du donateur, les périodes peuvent varier (1^{er} mars au 31 août et 1^{er} septembre au 28 février; ou 1^{er} janvier au 30 juin et 1^{er} juillet au 31 décembre). Ce nombre a été calculé en se fondant sur les rapports couvrant parfois une année entière (septembre 2003 à février 2004; mars 2004 à août 2004) et, dans d'autres cas, six mois (janvier 2004 à juin 2004). Le tableau 8 propose la ventilation du nombre total de bénéficiaires dépendamment de la période de décompte.

Il est important de noter que, du fait que les rapports d'avancement pour la période septembre 2003 – février 2004 n'ont été finalisés qu'en mars 2004, les 44 117 enfants ayant béné-

ficié de l'action de l'IPEC durant ces mois n'ont pas été inclus dans le rapport d'activité antérieur (préparé en septembre 2003 et mis à jour en janvier 2004).

Cette estimation laisse entendre que l'objectif de 300 000 bénéficiaires directs pour la biennale sera probablement atteint, voire dépassé, notamment si on considère les nombreux projets ambitieux ayant démarré fin 2002 et courant 2003 dont les résultats ne seront connus que courant 2005.

Tableau 8. Bénéficiaires totaux par période de décompte

Période de décompte	Nombre total de bénéficiaires
Septembre 2003 – Février 2004	44 117
Mars 2004 – Août 2004	57 182
Janvier 2004 – Juin 2004	41 389
Total	142 688

3.1. GESTION DU PROGRAMME

Comme l'ont souligné les sections antérieures, la planification stratégique de l'IPEC a évolué au gré de l'expérience acquise et de la satisfaction des besoins et des demandes changeantes des mandants. L'expansion rapide du programme, les problèmes de dotation précaire en personnel et l'importance du défi posé par le problème à l'échelon mondial ont nécessité des changements et un ajustement constant des pratiques de l'IPEC en matière d'organisation et de gestion.

Fin 2003, L'IPEC a été soumis à un audit sur la vérification de la prise en compte des questions d'égalité entre hommes et femmes; les résultats ont été largement diffusés au sein de l'IPEC et de tous les programmes pertinents de l'OIT. Les recommandations doivent être appliquées aussi largement que possible.

Le Bureau de programmation et de gestion a mené une évaluation globale de l'IPEC au cours des premiers mois de l'année 2004. Les résultats ont été discutés à la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration du BIT.

3.1.1. L'IPEC sur le terrain

L'IPEC continue de promouvoir, par le biais de la formation et d'un suivi régulier, l'utilisation de procédures et la mise en place de contrôles administratifs et financiers rationalisés durant la biennale antérieure. Attendu la portée des activités de l'IPEC, qui va du niveau communautaire au niveau national, et leur collaboration avec diverses agences d'exécution¹, la formation et le suivi ont dû aller au delà du personnel de l'IPEC pour s'intéresser aux agences d'exécution. A l'échelon national, le travail de l'IPEC est soutenu et facilité par les comités directeurs nationaux et les comités consultatifs du projet/programme. Dans certains pays, des mécanismes de coordination inter-ministériels de haut niveau ont été créés afin d'orienter les projets d'appui aux PAD

nationaux et le travail politique de haut niveau allant de pair avec leur mise en œuvre.

Certains pays ont multiples projets de l'IPEC, d'où des défis en matière de gestion et de coordination. En conséquence, la gestion de l'IPEC s'est focalisée sur la cohérence et l'intégration de ses équipes à l'échelon national. Le concept de l'intégration des équipes nationales de l'IPEC aux équipes des bureaux extérieurs de l'OIT, a été renforcé en théorie et en pratique. L'IPEC continue d'organiser les divers projets et activités conformes aux priorités de l'OIT et de l'IPEC dans le pays et fait de la réactivité face aux besoins nationaux une priorité.

Des points focaux de l'IPEC ont été désignés parmi les coordinateurs nationaux / chefs de projet de l'IPEC dans chaque pays. Leur principale fonction sera de tenir l'IPEC informé des principaux développements et tendances dans le pays, de coordonner la rédaction des rapports soumis aux comités directeurs nationaux et au siège de l'IPEC, et de faciliter le travail de l'IPEC en cours et en préparation dans le pays concerné. L'IPEC travaille toujours à l'élaboration d'une stratégie nationale et d'objectifs opérationnels nationaux, en les intégrant dans les programmes nationaux de l'OIT, incluant les initiatives pour le travail décent dans le pays concerné. La coordination et la mise en commun des ressources sont essentielles et l'IPEC a pris des mesures en ce sens dans les limites définies par les exigences des donateurs et de leurs politiques.

L'engagement accentué de l'IPEC en faveur d'une décentralisation se reflète dans la pratique du programme à établir tous les nouveaux projets de façon décentralisée à moins d'une raison spécifique de centraliser le budget. Comme le montre le tableau 9, plus de 60 pour cent des affectations de l'IPEC ont été décentralisées en 2004. En conséquence, il est extrêmement

¹ Près de 190 agences d'exécution ont signé pour de nouveaux programmes durant la période allant de janvier à septembre 2004 (base de données du programme de l'IPEC, Genève).

Tableau 9. Affectations 2004

Affectations 2004 (dollars des Etats-Unis)	
Centralisées	33 279 451
Décentralisées	56 308 332
Total	89 587 783

important que les fonctions financières et administratives nécessaires soient en place dans les régions afin de garantir la réalisation de l'objectif lié à l'exécution pour 2004.

Dans le cadre des efforts de décentralisation en cours, l'affectation des PSI à la structure de l'OIT sur le terrain a été augmentée afin de renforcer leur rôle quant au soutien à la mise en œuvre des projets. Alors que des ajustements additionnels de la capacité sur le terrain sont encore nécessaires en vue d'absorber cette responsabilité croissante, des avancées ont été réalisées grâce à la création d'un nouveau point focal sur le travail des enfants en Asie. Le poste a été pourvu par le transfert d'un membre du personnel du siège de l'IPEC vers le bureau régional concerné. Un second poste en Afrique devrait être pourvu le premier semestre 2005 conformément aux dispositions du programme et budget 2002-2003.

3.1.2. L'IPEC au siège

A son siège de Genève, l'IPEC fait partie du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail. Généralement, la configuration organisationnelle de la biennale précédente a été reconduite. Le sous-programme *Politique, connaissance et sensibilisation* regroupe les statistiques, la recherche, l'unité du SIMPOC et l'unité juridique. Le sous-programme *Activités opérationnelles* comprend les volets relatifs au soutien aux programmes, l'établissement des rapports et la planification des ressources, l'unité en charge de la gamme des produits techniques et de la création des réseaux, et l'unité en charge de la conception, l'évaluation et la documentation. Les orientations politiques générales et les services financiers sont fournis à l'échelon du département tout comme les services de l'unité en charge de la conception, l'évaluation et la documentation.

Le rapport 2002-2003 mentionne que les contraintes budgétaires ont rendu la situation

des ressources humaines serrée. Alors qu'à court terme, la planification relative à la dotation de l'IPEC en personnel pour la biennale 2004-2005 est pourvue, la situation reste fragile pour la future biennale, l'IPEC étant toujours fortement tributaire du soutien volontaire des donateurs pour subventionner de nombreuses fonctions fondamentales. Les effectifs à Genève ont dû être légèrement revus à la baisse en 2004 du fait d'une réduction de l'affectation des crédits du budget régulier pour la biennale 2004-2005 et de la révision du système d'affectation des recettes perçues au titre de l'appui au programme (PSI).

3.1.3. Développement des ressources humaines de l'IPEC

Des séminaires ont été organisés dans les régions pour les services organiques de l'IPEC en Asie et dans les Amériques, et deux réunions ont été organisées au Centre de Turin pour le personnel de l'IPEC en Afrique, en Europe et dans les Etats arabes. Le thème de chaque séminaire a été choisi à partir d'un menu établi par le personnel de chacune des régions; cependant, chaque séminaire a inclus des sessions obligatoires sur la planification et l'approche opérationnelle, la collaboration avec les organisations d'employeurs et de travailleurs et les équipes nationales de l'IPEC. Des sujets spécifiques d'ordre technique et opérationnel et la notion de genre ont été inclus suite aux requêtes de chaque région. Près de 200 membres du personnel de l'IPEC sur le terrain ont participé à ces ateliers au côté d'experts des questions techniques et gestionnaires de l'IPEC.

En outre, l'IPEC a organisé en 2004 une formation pour certains membres du personnel de soutien administratif et financier sur le terrain en Afrique et en Asie; cette formation devrait se poursuivre en 2005.

Les conseillers techniques principaux de l'IPEC pour 14 projets d'appui au PAD et des spécialistes du travail des enfants ont participé à des consultations techniques à Genève (mars/avril 2004) en vue d'examiner le concept des programmes assortis de délais, de partager les expériences et de fournir des orientations pour l'avenir. Ont également assisté à la réunion des représentants des bénéficiaires² mettant en

² DevTech Systems (El Salvador), World Education (Népal) et World Vision (Philippines).

œuvre l'initiative pour l'éducation financée par USDOL en collaboration avec l'IPEC dans des pays sélectionnés.

Des consultations techniques en vue de développer des modèles d'intervention ont également été organisées par l'IPEC à Genève (janvier 2004) afin de tirer parti de l'expertise de neuf spécialistes du travail des enfants sur le terrain, des conseillers techniques principaux et des experts des projets axés sur le trafic. La réunion a permis de faire le point sur les progrès réalisés, de partager les informations sur les modalités techniques et de débattre de la façon d'améliorer la gestion de la connaissance sur le trafic d'enfants et d'engager plus activement les mandants de l'OIT. Elle a également cherché à clarifier les problèmes conceptuels ayant une influence directe sur la mise en œuvre des projets et développé un cadre stratégique thématique générique (SPIF thématique).

Tout comme pendant la biennale précédente, le personnel de l'IPEC a bénéficié d'une formation sur le suivi du travail des enfants dans le cadre d'ateliers organisés en Asie et en Europe.

3.1.4. Procédures opérationnelles

Comme pour l'OIT, la majorité du travail effectué par l'IPEC en matière de procédures au cours de l'année passée s'est inscrite dans le cadre du projet IRIS³. Le personnel de l'IPEC a contribué aux modules du projet liés au financement, la coopération technique, les achats et contrats et les ressources humaines. Il a également participé à la mise à l'essai du module consacré à la coopération technique et a travaillé avec le groupe de gestion du changement sur les questions liées à la mise en œuvre et la formation.

Grâce à sa collaboration avec PROCUREMENT et JUR⁴, l'IPEC a été en mesure de mettre en place des contrats automatisés pour la production des accords de programmes d'action. Ce système accélère la préparation et le traitement des contrats, et devrait réduire considérablement le temps alloué à l'examen et au traitement des contrats. Ce système ultrarapide exige que l'ensemble des documents soient transmis sous forme électronique. Etant compatible avec IRIS, ce système restera en place lorsque IRIS sera mis en œuvre dans les bureaux extérieurs.

Le *Manuel de gestion des programmes (POM)* adopté en 2003 (disponible en ligne sur intranet) est constamment actualisé et de nouveaux outils et instruments ont été ajoutés. Une version

révisée sera prochainement disponible sur CD-ROM afin d'élargir la diffusion. La version 2 inclura des exercices de formation afin d'aider les nouveaux membres du personnel à mieux comprendre les procédures. Le manuel a été traduit en espagnol et en français.

En 2004, l'IPEC a accentué la rationalisation du recrutement des conseillers techniques principaux et des experts pour les nouveaux projets. Il a été en mesure de réduire les délais moyens de recrutement et de placement pour le personnel des projets internationaux de 6,4 mois en 2002 à 3,7 mois en 2003 et 3,4 mois en 2004.

3.2. CONCEPTION ET ÉVALUATION DU PROGRAMME ET GESTION DE LA CONNAISSANCE

L'utilisation accrue, par l'IPEC et ses partenaires, du Cadre stratégique de planification de l'IPEC (SPIF) comme instrument de planification et de communication, a permis de consolider et de renforcer les processus de planification et d'élaboration. Les évaluations des projets et les évaluations thématiques engagées courant 2004 ont atteint un nombre record alors que le travail sur l'évaluation de l'impact a progressé avec la mise à l'essai sur le terrain des systèmes rétrospectifs de suivi et des systèmes de suivi de l'impact.

En s'appuyant sur le travail accompli en 2003 en matière de planification stratégique à l'échelon global, l'IPEC a continué d'utiliser le cadre stratégique de mesure de l'impact des programmes à l'échelon des projets et au-delà avec les partenaires dans le cadre du soutien au plan national d'action. En outre, des cadres stratégiques spécifiques, utilisant la méthodologie SPIF, ont été créés dans les domaines thématiques techniques liés à l'éducation, la formation qualifiante et le trafic. SPIF est utilisé pour analyser le problème et identifier les réponses appropriées, incluant les liens avec d'autres programmes et le rôle de l'OIT/IPEC.

Quarante-deux évaluations se sont achevées courant 2004, incluant trois évaluations thématiques (annexe D). Un nombre équivalent d'évaluations devrait se dérouler au cours de 2005, soit une augmentation d'environ 100 pour cent par rapport à la période 2002-2003. Les enseignements tirés des évaluations ainsi

³ Système intégré d'information sur les ressources.

⁴ JUR – Services juridiques.

que les recommandations et les bonnes pratiques potentielles alimentent la base de données de l'IPEC.

L'approche adoptée par l'IPEC en matière d'évaluation est basée sur celle de l'OIT. Grâce à un processus consultatif, il a pour objectif de parvenir à un juste équilibre entre crédibilité, indépendance et utilité à des fins à la fois de renforcement de la connaissance et d'obligation redditionnelle. Les évaluations de l'IPEC sont en mesure de garantir cet équilibre grâce à l'indépendance de la nature et du rôle de la fonction d'évaluation au sein de l'IPEC. Le degré avec lequel l'IPEC garantit la consistance et la crédibilité de son approche en matière d'évaluation dépend de l'approche globale privilégiée par l'OIT à cet égard. L'IPEC continuera de contribuer au développement des évaluations au sein de l'OIT.

Le travail de l'IPEC relatif à l'évaluation de l'impact s'est poursuivi avec la mise à l'essai des systèmes rétrospectifs de suivi et des systèmes de suivi de l'impact en vue d'évaluer l'*impact direct* des projets soutenus par l'IPEC sur les enfants et leur famille. Les résultats, incluant l'extrapolation possible au travail global de l'IPEC, seront disponibles début 2005. Le travail en vue d'identifier le type de méthodologies nécessaires à l'évaluation de l'*impact indirect* des politiques et les institutions est en cours.

Au vu des derniers développements au sein de l'OIT, la base de données du programme de l'IPEC devrait subir des ajustements en vue de le relier aux systèmes d'information de l'OIT, tels qu'IRIS. Divers travaux sur les pages internet de l'IPEC sont prévus afin d'utiliser le nouveau système de gestion du contenu du BIT.

3.3. DÉFIS POSÉS À L'IPEC

Au fur et à mesure de sa progression, l'IPEC s'efforce de mieux comprendre les questions importantes et urgentes qui se posent quant à l'incidence de son activité: le programme a-t-il un réel impact, et, si oui, celui-ci est-il à la hauteur des investissements consentis? Peut-on identifier les facteurs responsables de l'impact à des fins de reproduction et de réutilisation? Pour répondre à ces questions, l'IPEC se trouve confronté, comme tous les programmes de coopération technique, à un problème de taille lié à la mesure de l'impact de ses activités fondée sur des systèmes de mesure réalistes, rentables et efficaces.

Alors que l'approche des programmes assortis de délais est globale, elle exige un soutien technique plus appuyé de la part de l'IPEC afin de couvrir un large éventail de secteurs allant de l'élaboration de politiques aux interventions directes. Bien que d'énormes progrès aient été enregistrés au cours des dernières années dans le secteur du renforcement de la capacité de mise en œuvre dans de nombreux pays, ces avancées sont insuffisantes et doivent être renforcées pendant un certain temps. L'intégration du travail des enfants dans les principaux plans, programmes et objectifs liés au développement national suppose qu'à la fois les gouvernements, les donateurs clés et les banques de développement considèrent le travail des enfants comme une priorité nationale.

Il existe désormais une structure solide sur laquelle la lutte concertée engagée contre le travail des enfants à l'échelon international peut s'appuyer et l'IPEC contribue à améliorer la vie et les perspectives d'avenir de millions d'enfants. Mais, cet effort devra s'intensifier. En outre, il faudrait davantage renforcer l'intégration dans d'autres programmes de l'OIT, notamment dans le cadre du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail.

PARTIE II

Points forts thématiques

INTRODUCTION À LA PARTIE II

Cette partie du rapport s'intéresse à trois sujets importants pour l'IPEC au cours de cette biennale:

1. **Le travail des enfants et le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.**
2. **Intensification de la réponse de l'IPEC au problème du travail des enfants en Afrique.**
3. **Le cadre stratégique de planification de l'IPEC: Vers une théorie du changement pour l'élimination du travail des enfants.**

L'IPEC souhaite recevoir des suggestions et conseils des membres du Comité technique de l'OIT et du Comité directeur international de l'IPEC, ainsi que ceux des autres parties prenantes, sur les points discutés et soulevés dans ces papiers thématiques.

II.1. LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LE RAPPORT DE LA COMMISSION MONDIALE SUR LA DIMENSION SOCIALE DE LA MONDIALISATION

1.1. INTRODUCTION

Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation¹ mentionne spécifiquement le travail des enfants à plusieurs reprises. Il l'identifie comme «un problème grave en soi et un facteur important de limitation de la fréquentation, de la persévérance et des performances scolaires»². Il le considère comme une conséquence de la pauvreté et un facteur de perpétuation du problème: «La pauvreté des parents aujourd'hui condamne les enfants travailleurs à connaître la pauvreté demain»³. Cependant les références au travail des enfants sont très souvent implicites, notamment lorsque les membres de la commission mentionnent les «violations flagrantes» des droits du travail⁴, pensent «qu'il est essentiel d'intégrer la question du respect des normes fondamentales du travail dans un programme international de développement plus large» ou exhortent toutes les institutions internationales à veiller «à ce qu'aucun des aspects de leurs politiques ou de programmes n'entrave l'application de ces droits»⁵. De nombreuses autres recommandations du rapport bien que ne visant pas explicitement le travail des enfants, influent sur le fléau car elles s'adressent à ses causes (pauvreté abjecte, manque d'opportunités éducatives, pénurie de travail décent, discrimination) ou aux solutions possibles.

L'OIT s'emploie actuellement à traduire dans ses activités les recommandations du rapport⁶. Cette section thématique est une première tentative de contribuer au processus sur le travail des enfants. Cette partie est très sélective; elle se consacre principalement à plusieurs initiatives visant à renforcer l'action menée par l'IPEC contre le travail des enfants dans l'économie mondialisée.

1.2. LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'ÉCONOMIE MONDIALISÉE

Quel a été l'impact de la mondialisation sur le travail des enfants? La réponse est plutôt floue. La première difficulté tient à la diversité des définitions des concepts liés à la mondialisation et au travail des enfants, même si les conventions de l'OIT définissent de façon plus formelle et plus précise le travail juvénile. Les statistiques demeurent insuffisantes, notamment pour ce qui concerne le travail des enfants où la pénurie de données fiables a souvent contraint les analystes à recourir à des indicateurs indirects qui sont rarement adaptés. Les diverses voies d'influence de la mondialisation posent également des problèmes méthodologiques difficiles qui sont loin d'être résolus.

Alors que, du fait de ses origines multidisciplinaires, la *mondialisation* peut avoir un large éventail de connotations, elle est généralement définie comme une ouverture sur le monde extérieur et une libre circulation des biens et services, du capital et du travail. La déréglementation économique et la réduction ou l'élimination des barrières du commerce transnational témoignent du processus en cours, qui est favorisé par une baisse des coûts des télécommunications et du transport.

Il existe peu d'études sur la mondialisation et le travail des enfants, et autres sujets connexes, ce qui a pour effet de restreindre la définition de la mondialisation à un accroissement du commerce mondial. On dispose de quelques études sur la

¹ OIT: *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*, rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (Genève, 2004).

² *Ibid.*, paragr. 274.

³ *Ibid.*, paragr. 274.

⁴ *Ibid.*, paragr. 423.

⁵ *Ibid.*, paragr. 426.

⁶ Voir plus particulièrement, OIT: *Une mondialisation juste, le rôle de l'OIT*, rapport du Directeur général sur la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation (Genève, 2004).

relation entre l'investissement direct étranger et le travail des enfants ainsi que sur l'impact de la libéralisation des prix sur le travail juvénile. Les résultats corroborent l'argument selon lequel, dans un contexte favorable, la mondialisation *pourrait* entraîner une baisse du travail des enfants, même si certains signes tendent à prouver le contraire. Ainsi, une étude ne trouve aucune preuve empirique selon laquelle la libéralisation du commerce (qui est un indicateur de la mondialisation) augmente en soi le travail des enfants. Dans un pays qui au départ dispose d'une main-d'œuvre majoritairement peu éduquée, la mondialisation entraîne une hausse des salaires des travailleurs peu instruits par rapport aux travailleurs instruits, avec pour conséquence une augmentation du travail juvénile. En revanche, la mondialisation peut faire reculer le travail des enfants dans les pays disposant d'un réservoir relativement important de travailleurs ayant bénéficié d'une éducation de base et de politiques sociales actives⁷. Une autre étude sur l'impact de la libéralisation de la politique commerciale a montré que, pour ce qui concerne le Vietnam, elle avait entraîné une augmentation du prix du riz d'exportation intervenant pour moitié dans le recul du travail des enfants au cours des années quatre-vingt-dix⁸.

Quelques études ont également porté sur les liens entre l'investissement direct étranger (IDE) et le travail des enfants. D'une manière générale, le travail juvénile semble être négativement affecté par ces flux financiers même si la pénurie de données comparables fiables sur de longues périodes a constitué un frein à l'analyse des raisons possibles de cette incidence et autres résultats similaires⁹. Une analyse de la littérature menée par l'IPEC laisse entendre que l'intérêt de l'IDE tient non pas en une augmentation des emplois mais plutôt en un transfert de technologies et une modernisation industrielle. Autrement dit, la meilleure façon d'intégrer et de tirer profit de la mondialisation repose sur une main-d'œuvre instruite. La mondialisation augmente la rentabilité de l'éducation et il s'agit probablement de la clé de la relation entre la mondialisation et le travail des enfants¹⁰.

1.3. IMPLICATIONS POUR L'IPEC

Indépendamment de la nature de la relation unissant mondialisation et travail des enfants, toute «mondialisation juste» fondée sur la création «d'opportunités pour tous» doit nécessairement inclure l'élimination du travail des enfants, à commencer par ses pires formes. Le mandat de l'IPEC permet en toute logique d'affirmer que les activités du programme donnent à certains égards effet à de nombreuses recommandations du rapport de la commission. L'évolution de la stratégie de l'IPEC en particulier, dont les deux volets mettent d'une part l'accent sur l'assistance directe aux enfants travailleurs, à leur famille et à leur communauté, et d'autre part sur l'instauration d'un environnement favorable à l'élimination du travail des enfants, est conforme à l'idée maîtresse du rapport. Les stratégies de l'IPEC mettent davantage l'accent sur l'allègement de la pauvreté, l'élargissement et l'amélioration des mécanismes institutionnels en matière d'éducation et d'application de la loi, entre autres. En conséquence, le travail de l'IPEC s'inscrit parfaitement dans d'autres cadres d'action et les soutient: objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et initiative en faveur de l'Education pour tous (EPT).

Il n'en reste pas moins cependant qu'il faudrait s'efforcer davantage d'aligner les activités de l'IPEC sur l'esprit et la lettre des recommandations du rapport de la commission. Les paragraphes ci-après reprennent quelques thèmes sur lesquels l'IPEC devrait à l'avenir axer son travail afin de renforcer son efficacité dans une économie mondialisée.

⁷ A. Cigno et al.: «Globalisation and child labour», chapitre 6 dans *Harnessing Globalisation for Children: A Report to UNICEF*, édité par G. A. Cornia, 2003; et A. Cigno et al.: «Does globalization increase child labor?», dans *World Development*, 30 septembre 2002, pp. 1579-89.

⁸ E. Edmonds et N. Pavcnik: «Does globalization increase child labor? Evidence from Vietnam», National Bureau of Economic Research Working Paper n° 8760, février 2002.

⁹ M. Busse et S. Braun: «Export structure, FDI and child labour», Institut des sciences économiques de Hambourg, document d'information HWWA n° 216, 2003.

¹⁰ Pour une revue complète, voir R. Johnsson, «Globalisation and child labour: A review of literature», projet (Genève, IPEC, 2003).

ENCADRÉ 6. LE TRAVAIL DES ENFANTS ET LES OMD

Le lien entre le travail des enfants et les OMD est évident, notamment pour ce qui concerne les objectifs liés à la pauvreté et l'éducation*. Dans ce contexte, il est important de reconnaître notamment que le travail des enfants fait obstacle à la réalisation de l'objectif lié à l'Éducation pour tous (EPT). C'est précisément le message clé que l'IPEC a envoyé aux principaux acteurs du mouvement pour l'EPT aux niveaux national et international. Le message a été bien reçu comme en témoignent divers forums tels que le Groupe de travail du G8 sur l'EPT et le Groupe de travail sur l'EPT de l'UNESCO. La Déclaration de Dehli de novembre 2003 répercute ce message et appelle à la création d'un groupe de travail international en vue d'améliorer la coordination entre les initiatives de l'EPT et celles liées au travail des enfants.

* Voir notamment Bjørne Grimsrud: «Millennium development goals and child labour», (Florence, projet Comprendre le travail des enfants, octobre 2003).

1.3.1. Ciblage des pires formes de travail des enfants dans le cadre des OMD

La communauté internationale est déterminée à éliminer les pires formes de travail des enfants comme l'atteste le taux de ratification inégalé de la convention n° 182 de l'OIT. Celle-ci oblige les Etats membres qui la ratifient à «prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants et ce, de toute urgence»¹¹. Bien qu'aucun délai ne soit spécifié, il est clairement sous-entendu que la priorité absolue devrait être accordée à cet objectif. En conséquence, il est regrettable que l'éradication des pires formes de travail des enfants, et de toutes les formes de travail juvénile, ne figure pas parmi les huit objectifs du Millénaire pour le développement avec leurs 18 cibles et leurs 48 indicateurs (encadré 6)¹². Il faut remédier à cette incohérence. L'objectif lié à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2015 n'est réalisable que s'il est sous-tendu par une détermination politique sans faille. Son intégration au cadre des OMD en tant que cible ou indicateur pourrait être un objectif poursuivi par l'OIT dans le cadre des efforts consentis en vue de faire du travail décent un agenda et un objectif à l'échelon mondial. On pourrait également envisager de faire de l'élimination des pires formes de travail des enfants un objectif de l'OIT pour 2015. Les arguments en ce sens pourraient être facilement développés.

1.3.2. Amélioration de la base de connaissances

Le rapport souligne l'importance des données détaillées sur la mondialisation et son impact social comme préalable à la formulation de politiques efficaces et à l'amélioration de leur suivi. «Toute évaluation doit donner lieu à une action»¹³. Il révèle un défaut «d'informations et d'analyses de qualité sur la dimension sociale de la mondialisation», notant le «manque cruel» d'études approfondies sur les grands problèmes liés à cette dernière¹⁴. Un accent particulier est placé sur la création de réseaux et de partenariats dans l'objectif de combler le déficit de connaissances.¹⁵

D'énormes progrès ont été accomplis au cours des dernières années en ce qui concerne la collecte de données sur le travail des enfants ainsi que la recherche et la création de réseaux; l'IPEC a joué un rôle majeur dans ces avancées. Aidée par les nouvelles données disponibles, la recherche s'emploie à mieux expliquer certains aspects de la relation entre mondialisation et travail des enfants. La création de réseaux et de partenariats s'intensifie également comme en témoigne l'initiative Comprendre le travail des enfants (menée conjointement par l'OIT,

¹¹ Article 1.

¹² Pour les listes afférentes et la discussion des indicateurs, voir Groupe des Nations Unies pour le développement: *Indicators for Monitoring the Millennium Development Goals: Definitions, Rationale, Concepts and Sources*, (New York, Nations Unies, 2003).

¹³ OIT: *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*, op. cit., paragr. 624.

¹⁴ *Ibid.*, paragr. 626.

¹⁵ *Ibid.*, paragr. 624-629.

l'UNICEF et la Banque mondiale), le Réseau de chercheurs sur le travail des enfants (Child Labour Researchers Network) et le réseau consacré aux politiques de développement en faveur de l'élimination du travail des enfants (Development Policy Network for the Elimination of Child Labour). Ces efforts n'en sont encore qu'à leurs balbutiements mais il est certain qu'il existe une base solide susceptible de renforcer la base de connaissances sur le travail des enfants.

Trois nouvelles initiatives sont actuellement en cours ou à l'étude:

1. *Statistiques sur le travail des enfants.* Suite aux enquêtes menées au cours des dernières années, l'IPEC s'apprête à consolider son travail statistique: développement de normes statistiques sur le travail des enfants pour examen lors de la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail prévue pour 2008, promotion de la collecte de données sur le travail des enfants en tant que composante régulière des programmes nationaux de statistiques et amélioration de la comparabilité internationale des données sur le travail des enfants à des fins d'analyse quantitative, dans le cadre de la mondialisation, du lien entre travail des enfants et pauvreté/éducation/commerce.
2. *Mondialisation et travail des enfants.* Au vu de la pénurie de connaissances sur le lien entre la mondialisation et le travail des enfants, il faut envisager le lancement d'un programme de recherche sur les incidences des aspects clés de la mondialisation sur le travail juvénile. L'accent doit notamment être mis sur l'identification des conditions permettant aux politiques de mondialisation d'avoir un impact positif sur le travail des enfants. Des études sérieuses de cette nature ne sont pas seulement nécessaires pour mieux comprendre les questions pertinentes du débat sur la mondialisation, mais elles devraient être extrêmement utiles pour les efforts de sensibilisation à tous les niveaux¹⁶.
3. *Liens entre travail des enfants et emploi des jeunes.* Le rapport de la commission fait de l'emploi des jeunes un domaine d'action critique¹⁷. De même pour la relation entre l'emploi des jeunes et le travail des enfants, sujet largement ignoré par la recherche. En influant sur l'analyse des coûts et bénéfices de l'éducation, les perspectives futures d'emploi jouent un rôle important dans la décision d'envoyer ou non un enfant sur le

marché du travail. De même, toute stratégie à long terme d'élimination du travail des enfants doit aller bien au-delà du retrait des enfants du monde du travail et les préparer à réintégrer le marché du travail à l'âge approprié. A cet effet, l'IPEC lance actuellement un nouveau projet en collaboration avec le Réseau pour l'emploi des jeunes et le Groupe de travail sur l'emploi des jeunes dans l'objectif d'améliorer la connaissance relative au lien entre le travail des enfants et l'emploi des jeunes, et de renforcer sa capacité de fournir des conseils pour l'élaboration des politiques et une assistance technique¹⁸.

1.3.3. Intégration des préoccupations liées au travail des enfants dans les cadres politiques plus vastes

Sans nier l'importance de l'action directe, l'abolition effective du travail des enfants n'est possible que si les politiques et efforts nationaux de développement s'attaquent à ses causes par exemple en créant davantage d'emplois et en augmentant les revenus, en améliorant l'accès à l'éducation et en réduisant la discrimination. De telles politiques et efforts doivent être plus favorables aux enfants. Les efforts d'intégration de l'IPEC, qui visent à favoriser la prise en compte des préoccupations liées au travail des enfants dans les stratégies, politiques et programmes élargis, s'inscrivent parfaitement dans cet objectif fondamental. Ces efforts prennent différentes formes (offre d'instruments, création de réseaux, renforcement de la capacité) et intéressent notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et autres instruments de planification.

Le rapport de la commission soutient sans réserve les stratégies nationales visant à abolir les pires formes de travail des enfants¹⁹ et donc indirectement les programmes nationaux assortis de délais et les projets d'assistance de l'IPEC aux

¹⁶ A titre d'exemple, voir OIT: *Investir dans chaque enfant: Etude économique sur les coûts et les bénéfices de l'élimination du travail des enfants*, (Genève, IPEC, 2004).

¹⁷ OIT: *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*, op. cit., paragr. 278.

¹⁸ Pour de plus amples informations concernant cette initiative, voir OIT/IPEC: «Child labour and youth employment linkages: Conceptual framework and generic terms of reference for national policy studies and related activities», projet (Genève, 2004).

¹⁹ OIT: *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*, op. cit., paragr. 274.

PAD menés dans divers pays. Plusieurs recommandations, liées notamment à l'amélioration de l'éducation, à la promotion du travail décent, à l'instauration d'un dialogue élargi et au renforcement de la cohérence entre les politiques et programmes bénéficiant d'un soutien des gouvernements et des donateurs²⁰, s'harmonisent avec l'approche des PAD. L'important travail accompli dans le cadre des programmes assortis de délais à l'échelon local en particulier peut servir de support à la concrétisation de ces recommandations de manière intégrée.

Dans de nombreux pays, il est possible de renforcer la lutte contre le travail des enfants, et notamment contre ses pires formes, dans le cadre des activités de développement aux niveaux local et communautaire. Les programmes de développement ciblant l'infrastructure rurale (écoles, routes, etc.), le micro-crédit, la protection sociale (assurance maladie par exemple) et l'agriculture, peuvent être reliés aux interventions des programmes assortis de délais de façon à encourager les familles et les communautés locales à s'attaquer au travail des enfants tout en leur donnant les moyens de réduire la pauvreté et de se développer durablement au plan socio-économique. Par exemple, il est possible de développer des modalités de partenariats entre les communautés locales, le gouvernement aux niveaux central et local, les groupes de la société civile à l'échelon local (incluant les organisations d'employeurs et de travailleurs, et les organisations non gouvernementales), les agences donatrices et autres organisations internationales en vue d'encourager l'appropriation et la gestion des activités liées au développement par les communautés, incluant la responsabilité à engager la lutte contre le travail des enfants. Les programmes assortis de délais offrent l'opportunité de développer ce type d'approche commune intégrée, notamment au sein de cadres nationaux plus larges tels que les plans de développement et les stratégies globales de réduction de la pauvreté à l'échelon national.

1.3.4. Renforcement des initiatives volontaires²¹

Les partenariats sectoriels globaux déjà conclus dans certains secteurs d'exportation (tabac, cacao, production d'articles de sport notamment) dans l'objectif de combattre le travail des enfants ou de promouvoir davantage de droits du travail fondamentaux, peuvent être efficacement élargis à d'autres secteurs en quête de progrès sur les plans économique et social. Les principaux secteurs concernés sont la production bananière, caféière, cotonnière et théière, l'hôtellerie et le tourisme, l'exploitation minière à petite échelle et la construction. S'ils sont organisés de façon globale et transparente et s'ils cherchent à faire directement bénéficier les travailleurs, leur famille et leurs enfants des actions concrètes développées par les gouvernements et les partenaires sociaux, ces partenariats peuvent fortement contribuer à l'équité de la mondialisation. L'IPEC et d'autres programmes de l'OIT disposent d'une vaste expérience en matière d'offre de conseils et d'un appui à de tels partenariats, et ils se tiennent à la disposition des mandants tripartites de l'OIT. Les ressources nécessaires au soutien de telles initiatives peuvent être facilement mobilisées.

1.3.5. Focalisation sur l'Afrique

Enfin et surtout, l'accent doit être davantage mis sur l'Afrique. Comme le souligne le rapport de la commission «en vingt ans de mondialisation, les choses se sont bien plus mal passées pour l'Afrique que pour les autres régions»²². Attendu l'importance capitale qu'il revêt, le problème du travail des enfants en Afrique est abordé dans le chapitre 2 de la partie II de ce rapport.

²⁰ Par exemple, voir *ibid.*, paragr. 511-513 et 603 ff.

²¹ OIT: *Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous*, op. cit., paragr. 554 et 555.

²² *Ibid.*, paragr. 79.

II.2. INTENSIFICATION DE LA RÉPONSE DE L'IPEC AU PROBLÈME DU TRAVAIL DES ENFANTS EN AFRIQUE

2.1. INTRODUCTION

L'Afrique est actuellement confrontée à une multitude de problèmes graves qui entrave son développement. La stagnation de la croissance économique, la généralisation de la pauvreté, le sous-développement des ressources humaines, la pandémie de VIH/SIDA, la dégradation de l'environnement, la sécheresse et les conflits civils comptent parmi les nombreux facteurs identifiés comme constituant un obstacle au progrès socio-économique de ce continent qui regroupe près de 830 millions d'habitants. Le travail des enfants constitue une autre entrave largement méconnue. Il n'épargne aucun pays africain et est intimement lié aux problèmes déjà mentionnés soit en tant que cause, conséquence ou les deux à la fois. La lutte contre un quelconque de ces problèmes aura un impact favorable sur la situation du travail des enfants. Inversement, la réduction du travail juvénile ne peut que contribuer à la levée de ces obstacles, sinon dans l'immédiat, du moins sur le long terme. Toute action en vue de dénouer les difficultés entravant le développement en Afrique doit s'attaquer au problème du travail des enfants dans la région et à son statut dans le contexte global du développement.

Afin de développer un programme plus vaste et plus cohérent en faveur de l'élimination progressive du travail des enfants en Afrique, l'IPEC a analysé la situation dans un rapport qui étudie le travail des enfants dans le contexte des problèmes liés au développement sur ce continent¹. Le rapport témoigne de l'ampleur et de la nature du problème, analyse ses causes et examine les solutions qui lui sont opposées. Mais l'accent est surtout mis sur le travail restant à accomplir. Un des messages clés du rapport est que jamais l'environnement politique n'a été aussi favorable pour engager efficacement la lutte contre le travail des enfants. Cette opportunité est l'occasion pour la majorité des parties prenantes, aux niveaux national et international, de réfléchir à leur propre vision du problème et aux réponses possibles, et de définir la façon dont ils entendent

contribuer à l'élimination progressive du fléau dans les années à venir. Cette section thématique s'appuie sur les résultats et les conclusions du rapport, et met l'accent sur les implications pour l'OIT-IPEC à moyen terme.

2.2. TRAVAIL DES ENFANTS ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Le travail des enfants a toujours existé mais il semble qu'il régresse, du moins pour ce qui concerne les dernières décennies. Cette constatation vaut également pour l'Afrique². Cependant, le recul du travail juvénile à long terme dans cette région a été nettement plus modeste que dans les autres grandes régions en développement. En conséquence, l'écart entre l'Afrique et le reste du monde en voie de développement s'est creusé. Les taux globaux d'activité des enfants en Afrique subsaharienne sont les plus élevés au monde; pour 2000, le rapport des enfants actifs à la population des enfants se situait à 29 pour cent pour la tranche d'âge des 5-14 ans contre 15 à 19 pour cent pour d'autres grandes régions en développement. Cette disparité est encore plus marquée pour les très jeunes enfants qui commencent à travailler plus précocement sur ce continent. La grande majorité des enfants africains actifs sont employés comme travailleurs non rémunérés au sein de la ferme familiale. De nombreux enfants investissent également le secteur informel en plein essor de nombreuses régions urbaines. Ils sont relativement peu nombreux dans le secteur formel de l'économie.

La pauvreté des ménages est souvent considérée comme *la* première cause du travail des enfants. Ce constat ne vaut pas forcément pour

¹ OIT/IPEC, *Child Labour and Development in Africa*, (Genève, à paraître).

² Les évidences et l'analyse relatives à ces affirmations sont disponibles dans le rapport cité à la note de bas de page précédente.

ENCADRÉ 7. L'ÉDUCATION PRIMAIRE UNIVERSELLE EN OUGANDA

Alors qu'il figurait parmi l'un des pays les plus pauvres du monde avec certains des pires indicateurs du développement humain, l'Ouganda est aujourd'hui devenu un symbole de ce que l'Afrique subsaharienne est en mesure d'accomplir en matière d'éducation universelle gratuite. La constitution ougandaise de 1995 stipule que *toute personne dispose d'un droit à l'éducation*. L'objectif du Programme d'éducation primaire universelle lancé en 1997 est d'offrir une éducation de base à tous les enfants âgés de 6 à 12 ans. Le programme s'est appuyé sur un engagement du gouvernement à augmenter le financement de l'éducation, un soutien concerté des donateurs et une série de stratégies visant à gommer les disparités et à améliorer la qualité. Il reste encore à rendre l'éducation obligatoire.

Avant le lancement du programme, la situation de l'éducation en Ouganda était assez représentative de celle de nombreux pays africains. Dans les années quatre-vingt, les effectifs stagnaient avec une moyenne du taux d'inscription brut (TIB) de près de 73 pour cent. La scolarisation profitait surtout aux garçons des milieux nantis et à ceux des régions urbaines. Les inscriptions nettes oscillaient entre 46 pour cent pour le quintile le plus pauvre et 81 pour cent pour le quintile supérieur. Les filles souffraient de discrimination. Dans seulement 11 des 45 districts, les filles représentaient 49 pour cent des inscriptions. Au milieu des années quatre-vingt-dix, un tiers des enfants de 6 à 11 ans n'étaient pas scolarisés. En outre, les parents assumaient plus de 75 pour cent des dépenses totales dans le primaire réparties entre les frais de scolarité, le matériel scolaire et les cotisations aux associations parent/enseignant. Le coût de la scolarisation d'un enfant représentait 20 pour cent du revenu moyen par habitant. Les familles pauvres avec plus d'un enfant étaient tenues à l'écart du système scolaire.

Afin de faire évoluer la situation, il a été décidé de reporter le poids financier de l'éducation sur les pouvoirs publics plutôt que sur les familles. Le programme EPU s'est engagé à prendre financièrement en charge les frais de scolarité obligatoires pour un maximum de quatre enfants par famille, le matériel pédagogique (manuels scolaires), le salaire des enseignants, les matériaux de construction d'écoles et la bibliothèque. En vue de garantir un équilibre entre les sexes, au moins deux des quatre enfants devaient être des filles.

Les dépenses d'éducation ont augmenté passant de 1,6 pour cent du produit national brut (PNB) au début des années quatre-vingt-dix à 4 pour cent à la fin de la décennie. Plus de 70 pour cent du budget d'éducation 1997-1998 a été affecté à l'éducation de base contre 40 pour cent au début des années quatre-vingt-dix. Cette importante augmentation est en partie due à une redistribution, à une forte croissance économique et à l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe).

Les campagnes de sensibilisation menées dans le cadre du programme EPU ont également permis aux parties prenantes de mieux comprendre la politique et leur rôle spécifique lors de la mise en œuvre. La constitution de 1995 a transféré la responsabilité de l'éducation primaire aux gouvernements de district. L'objectif était de rapprocher la prise de décisions de l'école. Le gouvernement alloue directement aux écoles des fonds indexés sur les inscriptions. Dans le cadre d'une stratégie visant à améliorer constamment la qualité, un plan d'action a été décidé relativement à la rémunération des enseignants. Leur formation a été renforcée par le biais d'un programme national et la création de 18 instituts de formation des enseignants du primaire.

La mise en œuvre de la politique d'UPE a eu pour effet un quasi doublement des effectifs entre 1996 et 1999 avec un taux d'inscription à plus de 90 pour cent. Cette situation est comparable à celle de nombreux pays d'Asie de l'Est disposant de niveaux de revenus supérieurs. L'Ouganda a montré qu'une solide détermination des pouvoirs publics pouvait améliorer les piètres résultats en matière d'éducation; elle est l'antidote au fatalisme concernant les perspectives de développement en Afrique. En outre, l'Ouganda fait également partie des rares pays enregistrant de bons résultats dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Source: A. Fyfe; *Compulsory education and child labour: Historical lessons, contemporary challenges and future direction*, projet (OIT, 2004), Section 5.6.

toutes les formes de travail juvénile et d'autres facteurs peuvent également intervenir. Cependant d'une manière générale, la survie des ménages apparaît comme un facteur prédominant et si certaines causes immédiates du travail des enfants n'apparaissent pas forcément liées à la pauvreté (par exemple la piètre perception qu'ont les parents de l'éducation, notamment pour ce qui concerne les filles), elles sont généralement le signe d'une attitude acquise sur le long terme due à une transmission transgénérationnelle de la pauvreté chronique. Ce qui revient à reconnaître que l'abolition du travail des enfants sera d'autant plus efficace qu'elle sera menée dans le cadre des stratégies, politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. Mais il faut dans le même temps admettre que la lutte contre la pauvreté des *ménages/familles* n'est pas la condition sine qua non d'un recul durable du travail juvénile. Le lien entre la pauvreté familiale et le travail des enfants n'est pas immuable et peut s'amenuiser comme en témoignent les nombreux exemples de politiques et programmes mis en place dans de nombreux pays, notamment africains, qui ciblent une série plus restreinte de contraintes influençant directement le travail des enfants telles qu'une piètre infrastructure éducative ou l'incapacité des familles à assumer les frais de scolarité ou à remplacer le revenu dégagé par le travail des enfants.

Une autre implication tient à la diversité des pays africains dont certains sont nettement mieux placés que d'autres pour s'attaquer au problème du travail des enfants. Les 34 pays subsahariens comptant parmi les pays les moins avancés (PMA) se caractérisent par de graves contraintes internes et externes pesant sur le développement et la pauvreté extrême qui y sévit accentue la difficulté à éliminer le travail des enfants. Il s'agit certes de pays où le travail des enfants est endémique et bien enraciné mais également de pays confrontés à de graves contraintes de ressources et de capacité qui entravent la lutte contre ce fléau. L'aide de la communauté internationale devient alors incontournable. Cependant certains pays, dont des PMA, innovent et montrent que des progrès sont possibles lorsque des ressources substantielles et une détermination politique s'additionnent; l'Ouganda par exemple, a fait des efforts considérables pour promouvoir l'éducation primaire universelle (EPU) comme le montre l'encadré 7.

L'EPU est le meilleur antidote contre le travail des enfants. Tant que l'infrastructure éducative ne sera pas accessible à tous les enfants, que

le cursus et le système éducatif ne répondra pas aux besoins et attentes des enfants et des parents, que les enseignants ne seront pas convenablement formés et équipés on ne pourra empêcher que certains d'entre eux investissent le marché du travail, même s'ils ne sont pas guidés en ce sens par la pauvreté extrême. Il est donc essentiel de s'assurer que la législation sur l'éducation obligatoire est efficacement appliquée et respectée. Cette législation est déjà inscrite dans les textes d'une majorité de pays africains depuis de nombreuses années dont la durée va de quatre ans pour l'Angola à 11 ans pour le Gabon et la Tunisie (la moyenne étant de 7,7 années). Pourtant, des millions d'enfants ne sont pas scolarisés et le problème s'aggrave dans certains pays suite à des problèmes économiques et au VIH/SIDA notamment. Même dans les pays enregistrant un taux de scolarisation très élevé, comme en Afrique du Sud, le problème du travail des enfants perdure, dans des proportions certes plus faibles et avec moins d'acuité du fait que les enfants combinent travail et école. D'autres problèmes se greffent sur ceux liés à la disponibilité et l'accès: qualité de l'éducation, pertinence vis à vis des besoins du marché du travail, formation qualifiante, transition entre éducation non formelle et formelle; ils doivent être pris en compte dans le cadre d'une approche plus élargie.

D'autres facteurs importants, comme le VIH/SIDA et la sécheresse, jouent un rôle important dans l'exacerbation du problème posé par le travail des enfants du fait de l'extrême vulnérabilité de nombreuses familles africaines ainsi que des économies et sociétés au niveau macro-économique. Un des indicateurs pertinents à cet égard est le nombre d'orphelins du SIDA en Afrique subsaharienne, qui excédait 12 millions en 2003 contre 500 000 enfants en 1990. Du fait de l'ampleur de la pauvreté et de l'accès limité aux ressources, les incidences négatives sur les revenus, l'emploi, le travail familial et l'approvisionnement alimentaire peuvent gravement compromettre le bien-être, voire la survie des familles. Dans un tel contexte, le travail des enfants apparaît souvent comme un mécanisme servant à atténuer l'impact négatif de tels chocs comme le montrent diverses évaluations sur l'impact du VIH/SIDA et de la sécheresse sur l'assiduité scolaire et l'entrée précoce sur le marché du travail.

Le débat ci-dessus révèle certains des facteurs les plus importants sous-tendant le problème du travail des enfants en Afrique. Le succès de la lutte contre ce fléau dépend donc

en partie de l'efficacité avec laquelle les familles, les communautés locales, les Etats-nations et la communauté internationale parviennent à lever les contraintes plus générales liées au développement.

Les pays africains ont dans leur grande majorité ratifié les conventions n^{os} 138 et 182 de l'OIT et ils se sont en conséquence engagés à abolir dans les faits le travail des enfants. Peu importe que l'on considère le travail juvénile sous l'angle des droits, du développement ou des deux, pour autant qu'on le combatte dans le cadre des efforts plus vastes entrepris, aux niveaux national et international, en faveur du développement.

En Afrique, les efforts en faveur du développement passent désormais par divers cadres complémentaires dont les plus importants sont les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'initiative liée à l'Education pour tous (EPT) et l'Agenda pour le travail décent. Ces cadres apportent un appui efficace à la lutte contre le travail des enfants car ils s'attaquent spécifiquement aux causes et créent des alternatives par la promotion de stratégies de croissance favorables aux pauvres, l'expansion des opportunités éducatives et l'extension de la protection sociale en vue d'alléger le sort des groupes les plus vulnérables.

La référence explicite adoptée par ces cadres relativement à l'élimination du travail des enfants est dans son ensemble plutôt limitée. Ainsi, peu de DSRP mentionnent spécifiquement le travail des enfants; ils sont encore plus rares à analyser ses causes et sa nature ou à allouer des fonds à son éradication. On peut sans doute le regretter mais là n'est pas l'essentiel. L'important est plutôt de savoir dans quelle mesure les politiques mises en place, qu'elles soient de nature macro-économique, sectorielle ou sociale, parviennent à réduire, directement ou indirectement, à la fois l'offre et la demande de main-d'œuvre enfantine et crée des alternatives éducatives pour tous les enfants. Or la recherche en ce domaine fait gravement défaut.

L'évaluation de l'incidence des principales politiques de lutte contre le travail des enfants revêt une importance particulière pour les efforts de prévention. L'efficacité et la durabilité de l'élimination du travail des enfants exigent d'accorder une place prépondérante aux actions préventives dans la lutte contre ce fléau. La prévention s'emploie à garantir les droits de l'enfant

plutôt qu'à les rétablir. Elle est également plus aisée et moins coûteuse que le retrait, la réadaptation et la réintégration sociale du simple fait qu'elle n'a pas à réparer les dommages découlant d'une entrée précoce sur le marché du travail.

Toute stratégie globale cohérente d'élimination du travail des enfants doit être basée sur une compréhension holistique de ses liens avec d'autres dimensions clés du développement. Notre appréhension du problème posé par le travail des enfants en Afrique est très lacunaire et il faut s'efforcer de combler le déficit de connaissances aussi rapidement que possible. Mais il faut également souligner que malgré ce déficit, la détermination des pouvoirs publics à engager la lutte reste la composante essentielle de toute réponse efficace au problème.

2.3. RÔLE DE L'IPEC

La stratégie de l'IPEC en matière d'éradication du travail des enfants a évolué depuis sa création; elle est passée de petits programmes d'action à des projets plus ambitieux et mieux ciblés aux niveaux national et régional. De plus en plus, les projets de l'IPEC prennent la forme d'un appui aux programmes nationaux assortis de délais (PAD) destinés à éliminer les pires formes de travail des enfants. Cette évolution offre l'avantage de renforcer le travail en amont incluant le développement de politiques et l'action, et d'améliorer la capacité des acteurs clés aux niveaux de l'élaboration, la planification et la mise en œuvre des politiques.

Les activités menées par l'IPEC en Afrique ont été plus limitées qu'ailleurs mais elles s'intensifient. La tendance actuelle est à une augmentation du nombre de PAD et de programmes sous-régionaux. Actuellement, des PAD de grande envergure sont opérationnels dans trois pays (Sénégal, Afrique du Sud et République-Unie de Tanzanie); d'autres sont en phase de lancement dans trois autres pays (Ghana, Kenya et Madagascar) et des activités préparatoires sont en cours dans d'autres. Un nombre plus important de pays bénéficient des programmes sous-régionaux dans des secteurs limités.

Les problèmes programmatiques auxquels se heurtent l'IPEC en Afrique incluent notamment une prise de conscience insuffisante du problème à tous les niveaux (depuis la famille jusqu'aux instances décisionnelles), le manque d'alternatives durables au travail des enfants

notamment en ce qui concerne l'éducation et la formation professionnelle, la prise en compte de contextes spécifiques essentiels tels que le VIH/SIDA, les crises alimentaires et les pratiques traditionnelles encourageant le travail des enfants et le manque de capacité de la part des partenaires d'exécution qui ralentit la mise en œuvre et soulève des problèmes administratifs.

L'évolution de la stratégie de l'IPEC est en partie la résultante de l'accroissement de la demande de services, un nombre accru de pays s'employant à satisfaire leurs obligations conformément aux dispositions des deux conventions sur le travail des enfants. Cette tendance devrait se maintenir au cours des prochaines années, voire même s'intensifier pour ce qui concerne les Etats membres africains. Cette perspective pose un problème quant à la possibilité de renforcer la stratégie actuelle de l'IPEC afin d'améliorer l'efficacité de l'action et de fortifier l'impact. Autrement dit, l'IPEC doit s'efforcer, selon l'expression informelle, d'«en avoir pour son argent». Cette figure de style vaut également au sens propre, car l'avantage comparatif de l'IPEC ne tient pas tant au volume des ressources qu'il est susceptible d'affecter à la résolution du problème qu'à la puissance de son message et de ses partenariats, tripartites notamment. La meilleure mesure de l'efficacité de l'IPEC tient moins au nombre limité d'enfants touchés par les interventions directes qu'à la portée et l'impact des efforts de sensibilisation, moins au niveau de ressources qu'il réussit à mobiliser qu'à son aptitude à influencer l'affectation de ressources plus importantes aux niveaux national et international de façon à contribuer davantage à la réalisation de l'objectif lié à l'élimination du travail des enfants. Cependant pour être crédible et efficace, ce message doit être soutenu par un objectif moral de justice sociale mais également par une solide base de connaissances en expansion constante, et une capacité d'assumer un rôle de facilitateur, de fournir des conseils pour l'élaboration de politiques et de développer des partenariats plus solides.

En conséquence, il faut renforcer de façon significative plusieurs secteurs d'activité de l'IPEC en Afrique comme l'envisage déjà en partie le Programme et budget en cours, notamment pour ce qui concerne les domaines suivants:

■ **Base de connaissance sur le travail des enfants.**

L'élaboration des politiques et le suivi des progrès au fil du temps nécessitent des données statistiques, des analyses approfondies et des instruments pratiques. Au cours des dernières

années, une base importante a été élaborée, en particulier grâce à l'accumulation de données d'enquête sur le travail des enfants. Le nombre d'enquêtes nationales se monte actuellement à plus de 60, dans une quarantaine de pays africains; elles ont en majorité bénéficié de l'appui de l'OIT, de l'UNICEF et de la Banque mondiale. Elles constituent une source particulièrement riche de données primaires pour l'analyse mais leur utilisation est jusqu'à présent restée superficielle. Il faut impérativement développer des indicateurs simples du travail des enfants et de ses variables associées à des fins de suivi dans le contexte de cadres tels que les DSRP. Il faut redoubler d'effort pour combler le manque de connaissances en renforçant la coopération avec les instituts de recherche et les réseaux africains, notamment les unités de recherche des partenaires sociaux. A cette fin, il faut considérablement consolider la capacité de recherche en matière d'élaboration de politiques et les partenariats de l'IPEC si on veut que le programme devienne le plus grand centre international d'excellence en matière de connaissances sur le travail des enfants et d'élaboration de politiques spécifiques ainsi qu'une source dynamique d'appui à l'expansion de la capacité de recherche en Afrique.

■ **Politiques nationales sur le travail des enfants.**

Toute action globale contre le travail des enfants repose sur un large éventail de politiques, programmes et projets et fait donc intervenir de nombreuses parties prenantes des secteurs public et privé. En conséquence se pose un problème important en termes de développement de politiques et de coordination efficace entre les divers acteurs. La lutte contre le travail des enfants serait grandement facilitée s'il existait déjà des politiques et programmes d'action nationaux détaillés en vue de lutter contre le fléau. Malheureusement peu de pays africains ont jusqu'ici développé de tels cadres d'action même s'ils sont nombreux à s'engager dans cette voie. Une composante clé pourrait consister à définir le rôle des divers acteurs concernés et de s'assurer de leur détermination à tenir leur rôle respectif. Une initiative possible en ce domaine pourrait prendre la forme d'un programme régional en vue de synthétiser l'expérience existante en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre le travail des enfants, et de

ENCADRÉ 8. L'INITIATIVE MISA

La pauvreté est un des principaux facteurs responsables de la non scolarisation des enfants d'âge scolaire à travers le monde. Au cours des dernières années, plusieurs pays d'Amérique latine ont suivi l'exemple novateur du programme *Bolsa Escola* développé par le Brésil et ils ont élaboré des programmes de subventions à l'intention des familles scolarisant leurs enfants. Ces programmes, qui prennent des formes variées selon les diverses villes dans lesquels ils sont mis en œuvre, sont très populaires et ont retenu l'attention d'autres pays à travers le monde. Plusieurs évaluations montrent que ces programmes, appelés par l'OIT et la CNUCED Programmes de revenu minimum lié à la fréquentation scolaire (MISA), peuvent contribuer au développement des ressources humaines, à la réduction de la pauvreté à court et long termes, à l'élimination du travail des enfants et à la fourniture d'un filet de sécurité potentiel destiné aux familles les plus pauvres et les plus vulnérables.

Les programmes MISA se concentrent sur le volet lié à la demande; ils seraient totalement inefficaces en l'absence d'infrastructures éducatives suffisantes permettant d'absorber la demande accrue en matière de scolarisation. Les ressources financières nécessaires à leur mise en œuvre peuvent également être dissuasives, notamment pour les pays les moins avancés, à moins de disposer de ressources extérieures. Les informations disponibles jusqu'alors sont insuffisantes pour accréditer un impact positif sur le travail des enfants. En conséquence, ils ne doivent pas être analysés de façon isolée ou en tant que réponse indépendante aux problèmes de pauvreté et d'éducation. Ils doivent plutôt être replacés dans le contexte des stratégies existantes en matière de développement et d'éradication de la pauvreté dans le pays.

Source: OIT/CNUCED. 2001. *The Minimum Income for School Attendance (MISA) Initiative. Report of the Advisory Group on the desirability and feasibility of extending minimum income schemes conditional on school attendance to African least developed countries.* Genève. Mai.

rassembler les enseignements tirés à des fins de diffusion, formation, etc. Les instituts de recherche africains pourraient jouer un rôle directeur dans ce cadre.

- **Intégration des préoccupations liées au travail des enfants.** L'action future de l'IPEC pourrait mettre l'accent sur la promotion de l'intégration des préoccupations liées au travail des enfants dans les stratégies liées au développement et à la réduction de la pauvreté, et notamment les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que dans les politiques sectorielles liées notamment à l'éducation, l'agriculture et le développement rural. Cette intégration nécessite diverses activités dans des secteurs touchant à l'amélioration de la base de connaissances, la sensibilisation, le renforcement de la capacité et le développement et la coordination des politiques. Les PAD contribuent fortement à intensifier cette tendance mais ils couvrent un nombre limité de pays. Le problème auquel l'IPEC se trouve confronté porte sur les moyens d'accéder à un nombre plus élevé de mandants déterminés à mettre un terme au travail des enfants et en quête d'aide pour

réaliser cet objectif. Il faut donc envisager des modalités novatrices autres que l'action directe et les PAD afin de fournir une assistance stratégique à l'intégration des efforts; parmi celles-ci figurent la création de vastes réseaux regroupant des parties prenantes au travail des enfants, la mobilisation des ressources pour la fourniture de formation et de services consultatifs pour l'élaboration de politiques, et une collaboration accrue avec d'autres organisations internationales telles que le PNUD, la Banque mondiale et le FMI non seulement au niveau national mais également du siège. Pour ce qui concerne ce dernier, il est indispensable de disposer d'un solide soutien au plus haut niveau de décision de l'OIT et de la collaboration étroite du département Intégration.

- **Éducation et travail des enfants.** L'éducation primaire universelle est un objectif important en lui-même et un pilier essentiel de toute stratégie d'élimination du travail des enfants. La principale contrainte tient généralement au manque de ressources suffisantes, notamment dans les PMA. Il y a lieu de penser que cet objectif est parfaitement

réalisable, même dans le contexte des PMA africains, comme en témoigne une récente étude conjointe de l'OIT et de la CNUCED (voir encadré 8). Une recherche de ce type est probablement très rentable en termes de sensibilisation comme l'a récemment montré l'accueil réservé à l'étude de l'IPEC intitulée *Investir dans chaque enfant*. Les activités dans les secteurs du travail des enfants et de l'éducation seront également intensifiées dans d'autres secteurs et notamment celui de la sensibilisation en vue d'accorder la priorité aux enfants travailleurs et aux enfants à risque dans le cadre de l'initiative Education pour tous, de l'amélioration de la qualité de l'éducation, du développement des compétences et de l'éducation transitoire. Cette intensification a été renforcée par la publication de l'UNESCO, Rapport mondial de suivi sur l'EPT (2005) dont le thème est «l'Education pour tous: l'exigence de qualité» qui souligne le besoin d'améliorer la

qualité des systèmes d'éducation pour mieux répondre aux besoins des enfants non scolarisés et marginalisés, y compris les enfants-travailleurs et des enfants en danger. Les programmes d'alimentation scolaires, qui prolifèrent en Afrique, constituent un secteur d'activité particulièrement prometteur en matière d'intégration des préoccupations liées au travail des enfants.

- **Capacité d'action.** Le manque de capacité est une contrainte majeure à la fois pour la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes de lutte contre le travail des enfants. Ce manque est surtout sensible aux niveaux technique et organisationnel. Il faut les renforcer, notamment pour les partenaires sociaux, à divers niveaux de gouvernement, et autres parties prenantes importantes. Il faudra trouver des moyens d'élargir de façon notable le rôle joué par l'IPEC en Afrique en matière de renforcement de la capacité.

II.3. CADRE STRATÉGIQUE DE PLANIFICATION DE L'IPEC: VERS UNE THÉORIE DU CHANGEMENT POUR L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Au cours des années, les mandants de l'OIT-IPEC, divers partenaires et l'IPEC lui-même ont acquis de l'expérience suite à la mise en œuvre de nombreuses modalités des programmes, incluant les programmes nationaux des projets thématiques sectoriels et des projets d'appui aux programmes assortis de délais. Cette expérience opérationnelle et l'accumulation de connaissances par le biais de la recherche et du travail lié à l'élaboration de politiques, fournissent une base de connaissances importante sur le travail des enfants, les causes du travail juvénile et les actions possibles en vue de son éradication.

La clé de l'utilisation de cette base de connaissances repose sur la nécessité de la systématiser afin qu'elle devienne un instrument permettant d'*analyser* la situation relative au travail des enfants dans des contextes spécifiques et d'*identifier* les résultats, basés sur différentes stratégies, à différents niveaux. Autrement dit, il faut développer une théorie sur les facteurs responsables du travail des enfants et sur les solutions possibles ou les changements de situation souhaités applicables à différents contextes afin de pouvoir éliminer le travail des enfants. Toute *théorie du changement*, présentée sous la forme d'un modèle logique permettant aux partenaires d'analyser et de planifier les interventions dans des contextes spécifiques, peut être un bon point de départ pour engager la lutte contre le travail des enfants.

3.1. DÉVELOPPEMENT DES THÉORIES DU CHANGEMENT

Grâce à l'exercice interne de planification stratégique globale de 2003 basé sur l'utilisation de la méthodologie «Cadre stratégique de planification», l'IPEC a développé une version préliminaire d'un modèle général qui doit encore être améliorée et approuvée à des fins spécifiques (application à l'échelon national ou à des secteurs thématiques, par exemple) et par une consulta-

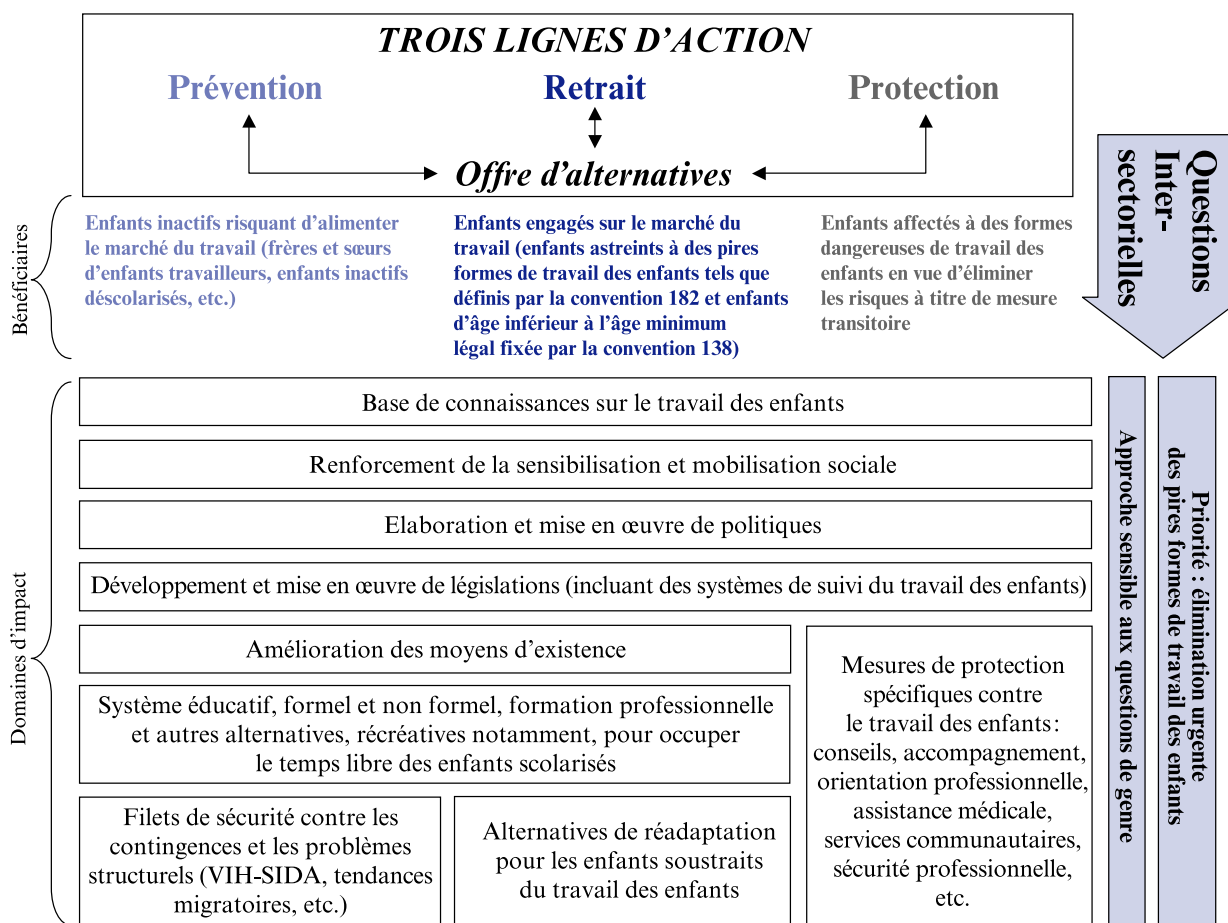
tion des partenaires. L'exercice était basé sur des directives stratégiques générales de l'IPEC telles que définies dans le Programme et budget 2004-2005 mais également sur l'expérience accumulée par le Programme pendant 10 ans.

Ce modèle logique pourrait servir aux pays à déterminer les objectifs susceptibles d'apporter les changements attendus dans l'environnement des enfants et de leur famille ainsi que les changements institutionnels sous-jacents pertinents.

3.2. LA BASE DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT: LIGNES D'ACTION ET DOMAINES D'IMPACT DU TRAVAIL DE L'IPEC

Les programmes d'action directe de l'IPEC à l'intention des enfants et de leur famille regroupent traditionnellement trois lignes d'action: prévention, retrait / interception et protection. L'action de l'IPEC repose sur une autre composante essentielle fondée sur l'offre d'alternatives pour prévenir l'engagement d'enfants sur le marché du travail et de réadapter les (anciens) enfants travailleurs. En principe, chaque ligne d'action s'adresse à un groupe spécifique d'enfants en fonction de leur situation. Il est important de rappeler que la protection est considérée comme une mesure de transition. La prévention, le retrait, la protection et l'offre d'alternatives aux enfants obligent l'IPEC à travailler sur plusieurs fronts que tous les programmes doivent s'employer à influencer. La majorité des activités menées dans ces différents domaines œuvrent à la fois à la prévention, au retrait et à la protection même si certaines sont spécifiques à une ou deux lignes d'action. Le travail des enfants ayant des causes multiples, toute stratégie pour régler le problème doit être multidimensionnelle. Les différents domaines sur lesquels il faut agir et obtenir un impact sont interconnectés. Par exemple, le développement d'une base de connaissances sur le travail des enfants influence le

Diagramme 1. Lignes d'action



renforcement de la sensibilisation et la mobilisation sociale, qui en retour affectent le développement des politiques et de la législation ainsi que son application et respect effectifs.

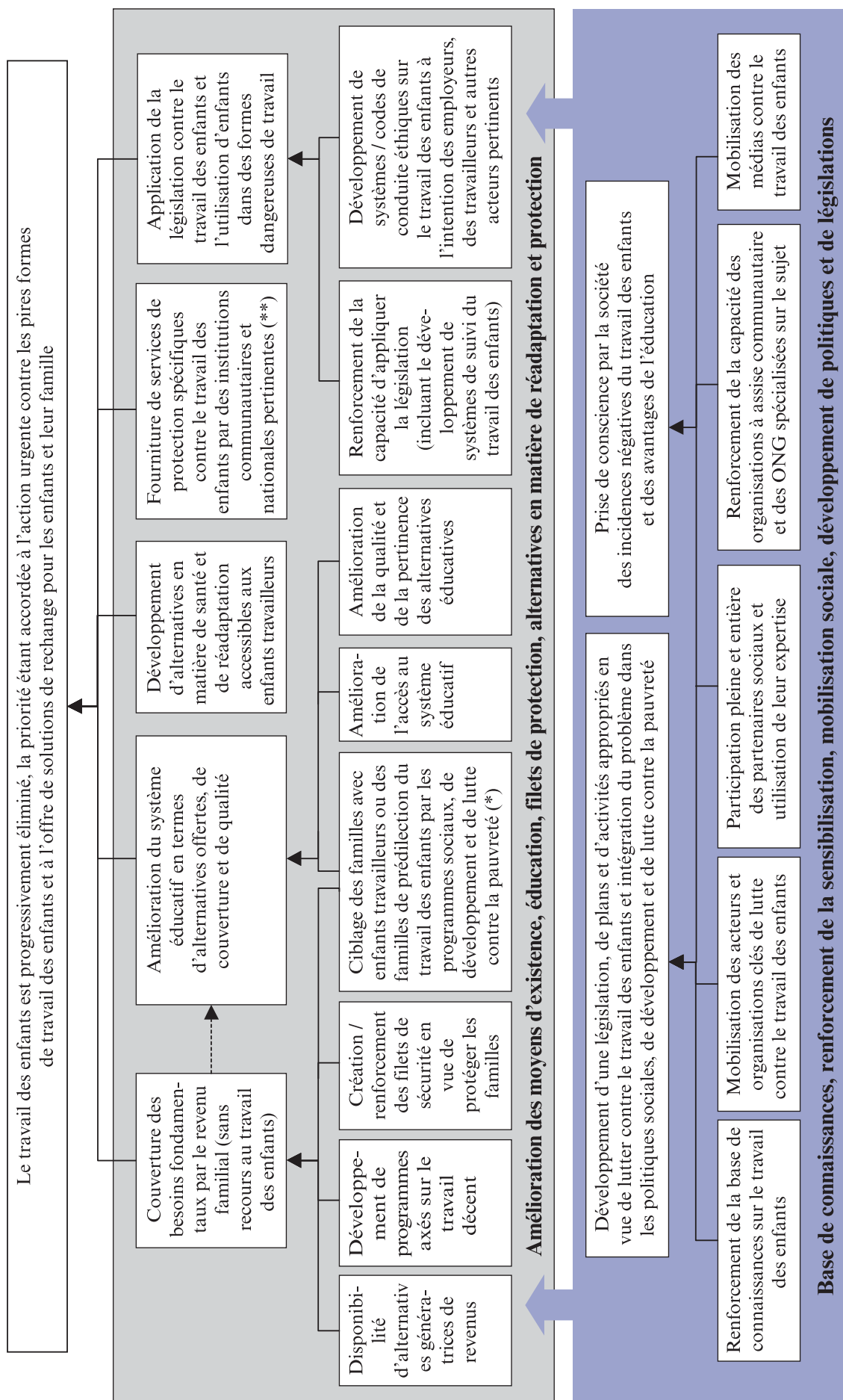
Les politiques spécifiques en matière de revenus de substitution dans un pays donné (bourses, par exemple) et l'existence de filets de sécurité au niveau communautaire ou national contribueront à l'amélioration des moyens d'existence des familles.

L'action de l'IPEC se caractérise par deux importantes questions intersectorielles: d'une part la priorité accordée aux pires formes de travail des enfants et d'autre part une approche sensible aux questions de genre lors de l'analyse de la situation, la définition de stratégies spécifiques, la mise en œuvre des activités et leur évaluation.

Le diagramme 1 montre les différentes lignes d'action et domaines d'impact, et il peut servir de base à l'élaboration de stratégies adaptées à des contextes spécifiques.

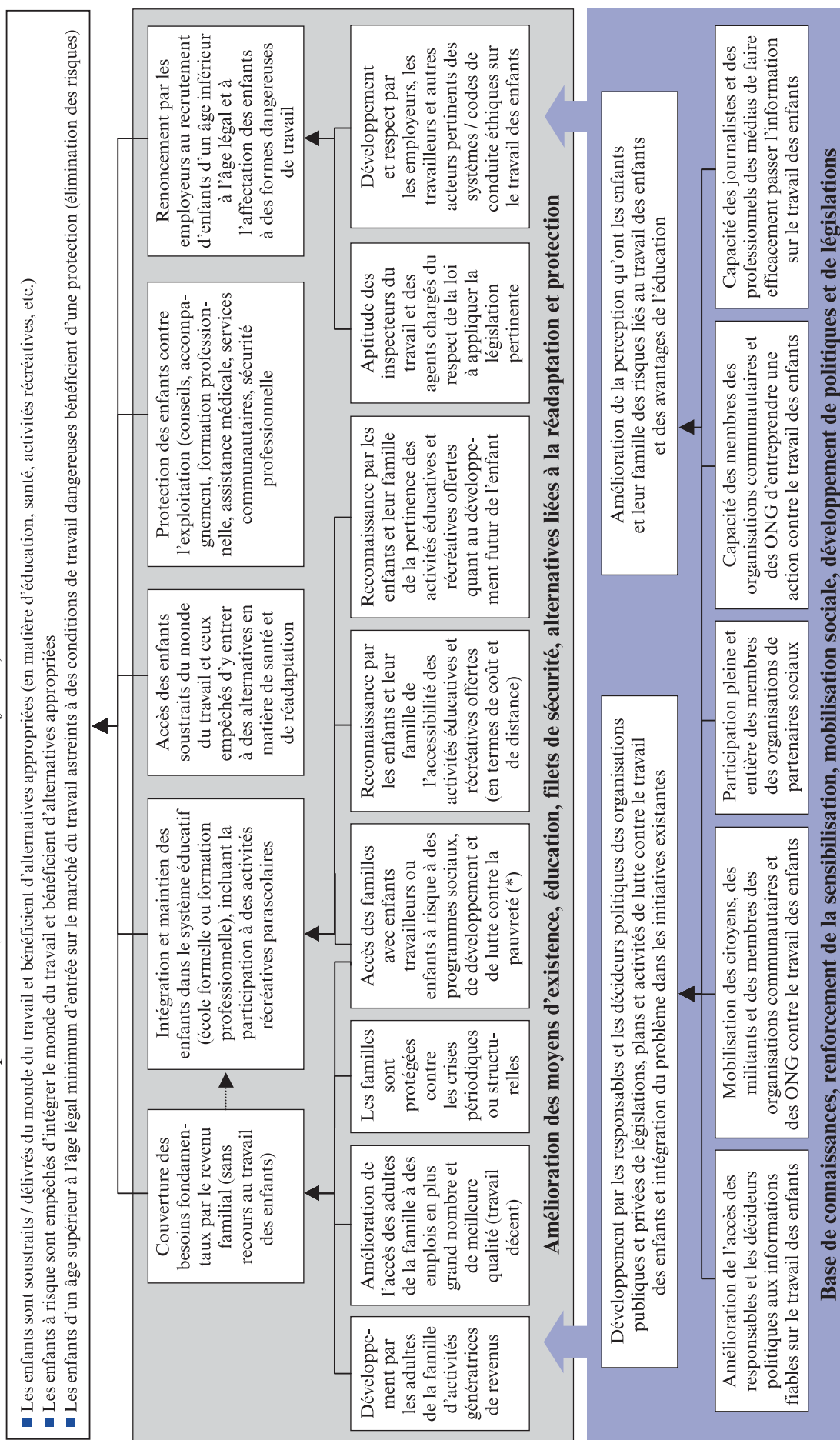
3.3. LA THÉORIE DU CHANGEMENT RELATIVE À L'ACTION NÉCESSAIRE POUR ÉLIMINER LE TRAVAIL DES ENFANTS

Cette théorie commence par transformer les multiples facteurs responsables du travail des enfants en une série de résultats positifs garantissant que «le travail des enfants est progressivement éliminé, la priorité étant accordée à l'action urgente contre les pires formes de travail des enfants». Afin que cet objectif ultime soit réaliste et durable, il faut s'attaquer aux causes du problème et, autant que possible, les éliminer. Ce processus peut servir à se focaliser sur le travail des enfants dans un pays donné, une zone géographique spécifique ou un secteur concret. Le diagramme 2 montre une théorie du changement spécifique concernant l'action que doit mener un pays en vue d'éliminer le travail des enfants et certains des résultats que l'on peut en attendre.

Diagramme 2. Théorie du changement – Angle institutionnel

(*) Par exemple, à la condition de scolariser les enfants et de ne pas les faire travailler. (**) Par exemple, ciblage des enfants victimes de trafic, exploités sexuellement, utilisés dans des conflits armés, etc.

Diagramme 3. Théorie du changement – Résultats pour les enfants, familles et communautés
Les personnes (et notamment les enfants) sont au centre de la théorie



(*) Par exemple, à la condition de scolariser les enfants et de ne pas les faire travailler.

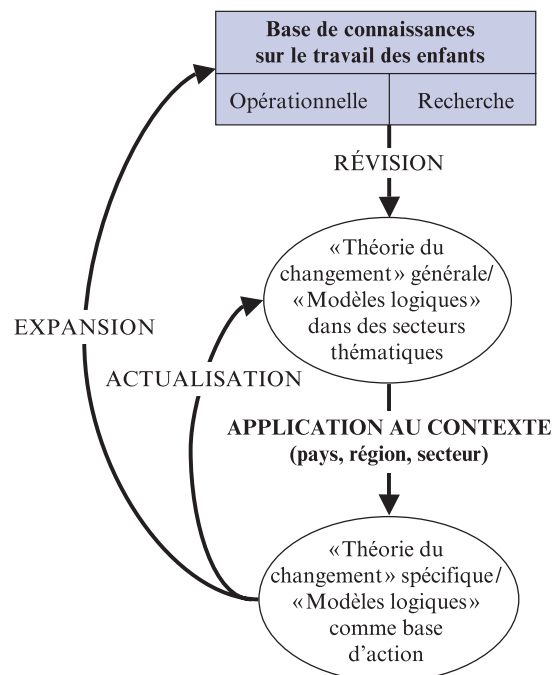
En ce qui concerne les domaines d'impact mentionnés précédemment, la théorie repose généralement sur le développement de la base de connaissances, le renforcement de la sensibilisation, la législation et l'élaboration de politiques, puisque les résultats produits à ce niveau en influencent beaucoup d'autres. En développant cette base, il est possible d'améliorer les moyens d'existence, les systèmes éducatifs et les alternatives liées à la réadaptation et la protection. En conséquence, il devient plus facile d'appliquer la loi et de mettre en œuvre des programmes et projets.

Cette théorie générale du changement doit s'accompagner de modèles logiques plus détaillés et de modèles d'interventions définissant les «modalités d'action», à savoir: comment s'assurer que les adultes ont accès à des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité ou comment développer des activités génératrices de revenus couronnées de succès. Ces modèles logiques peuvent mettre l'accent sur certaines stratégies institutionnelles ayant une incidence sur les enfants, leur famille et leur communauté (voir le diagramme 3); ils peuvent également fournir davantage de précisions sur les stratégies et les interventions dans un secteur d'impact donné tel que l'éducation ou le développement et l'application d'un cadre juridique, ou pour certaines formes spécifiques de travail des enfants telle que la traite. L'IPEC a effectué ce type de travail détaillé dans deux secteurs d'impact: l'éducation et la formation qualifiante et le trafic par le biais d'ateliers visant à développer des modèles spécifiques d'intervention. Ceci a permis d'affiner les approches et les instruments utilisés dans ces secteurs par les projets de l'IPEC et avec les partenaires.

3.4. UTILISATION DES THÉORIES DU CHANGEMENT

La clé du développement des théories du changement thématiques et générales et des modèles logiques exige de les documenter puis de les présenter afin de permettre à divers partenaires de les utiliser comme base d'analyse et de planification de l'action dans un contexte spécifique. A cet effet, les illustrations doivent être présentées de façon attrayante en les accompagnant d'informations, incluant celles spécifiques à des contextes. L'utilisation devrait également être basée sur la participation et l'approbation de divers

Diagramme 4. Théorie du changement



partenaires à la fois lors du développement de la théorie du changement initiale et de modèles spécifiques pour un pays, une région ou un secteur. Comme le montre le diagramme, la base de connaissances générale, qu'elle soit globale ou spécifique à un pays, permet de développer une théorie générale du changement et un modèle logique qui sont ensuite appliqués à un contexte spécifique et servent de base d'action stratégique. L'action permet d'élargir la base de connaissances et d'actualiser la théorie générale du changement et le modèle logique. L'idée étant que la théorie générale du changement et les modèles logiques détaillés proposeront un menu des facteurs et composantes possibles qu'un pays (et l'IPEC) devraient prendre en compte, en négligeant les objectifs qui ne sont pas pertinents au vu de la situation nationale et en se focalisant uniquement sur ceux qui doivent être atteints.

L'approche de la théorie du changement est non seulement utilisée à des fins d'analyse et de planification en vue de garantir que tous les facteurs et composantes d'action possibles sur le travail des enfants soient pris en compte, mais elle sert également d'instrument de communication et de mobilisation. En aidant les partenaires à créer un modèle commun ou inter-relié des objectifs visés, on facilite la compréhension des rôles respectifs et des liens entre politiques, programmes et institutions.

Alors que la théorie du changement et les modèles logiques spécifiques à un contexte donné identifient les objectifs attendus dans le cadre de différentes interventions et de l'action, elle sert également de base à l'évaluation de l'impact. Grâce à des indicateurs bien définis et à des méthodes simples de collecte et d'analyse des données, il devient possible de mesurer les progrès liés à la mise en œuvre de la théorie du changement et donc l'ampleur des changements.

3.5. LE RÔLE DE L'IPEC SERA DE FACILITER ET D'ENCOURAGER L'UTILISATION DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT

Le rôle de l'OIT et de l'IPEC dans ce processus sera premièrement de faciliter l'utilisation de l'approche des «théories du changement» par les partenaires grâce à un appui technique à son développement et à sa mise en œuvre dans des contextes spécifiques. Deuxièmement, l'IPEC devrait appuyer l'action menée contre le travail des enfants fondée sur les théories du changement nationales et globales spécifiques par le biais d'un renforcement de la capacité et de l'intensification du mouvement mondial de lutte contre le travail des enfants. En général le rôle de l'IPEC doit être celui d'un facilitateur s'appuyant sur l'offre d'assistance technique et contribuant au renforcement de la capacité. Plus spécifiquement, il s'agit d'identifier avec les partenaires les instruments et capacités nécessaires puis de développer et de

soutenir la mise en œuvre des instruments pertinents tels que les manuels de formation, les directives, les méthodologies de collecte des données, les instruments de planification stratégique, etc.

3.6. PROCHAINES ÉTAPES

La pertinence, la crédibilité et l'utilisation de la théorie des changements exigent une participation accrue des partenaires à ce processus transitionnel vers une théorie du changement susceptible d'être utilisée dans un large éventail de contextes. En conséquence, l'IPEC va s'employer au cours des prochaines années à rechercher les occasions favorisant le partage et le développement ultérieur de cette approche avec des partenaires. Dans ce contexte, au rang des problèmes examinés par l'IPEC figurent:

- Jusqu'à quel point l'approche fondée sur la «théorie du changement» constitue-t-elle un moyen efficace de présenter la connaissance sur les facteurs responsables du travail des enfants et sur les actions efficaces?
- Pour quels secteurs thématiques ou types de travail des enfants serait-il utile de développer des théories du changement?
- Quelles sont les conditions clés à l'utilisation de la «théorie du changement» par les partenaires dans différents pays?
- Comment l'IPEC et ses partenaires entendent-ils procéder?

Annexes

ANNEXE A. RATIFICATIONS

Annexe A1. Ratifications de la convention (no 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et de la convention (no 138) sur l'âge minimum, 1973 (au 31 décembre 2004)

	Convention n° 182	Convention n° 138 (âge minimum requis)
AFRIQUE		
Afrique du Sud	✓	✓ (15)
Algérie	✓	✓ (16)
Angola	✓	✓ (14)
Bénin	✓	✓ (14)
Botswana	✓	✓ (14)
Burkina Faso	✓	✓ (15)
Burundi	✓	✓ (16)
Cameroun	✓	✓ (14)
Cap-Vert	✓	
Comores	✓	✓ (15)
Congo	✓	✓ (14)
Côte d'Ivoire	✓	✓ (14)
Egypte	✓	✓ (14)
Erythrée		✓ (14)
Ethiopie	✓	✓ (14)
Gabon	✓	
Gambie	✓	✓ (14)
Ghana	✓	
Guinée	✓	✓ (16)
Guinée équatoriale	✓	✓ (14)
Jamahiriya arabe libyenne	✓	✓ (15)
Kenya	✓	✓ (16)
Libéria	✓	
Lesotho	✓	✓ (15)
Madagascar	✓	✓ (15)
Malawi	✓	✓ (14)
Mali	✓	✓ (15)
Maroc	✓	✓ (15)

	Convention n° 182	Convention n° 138 (âge minimum requis)
Maurice	✓	✓ (15)
Mauritanie	✓	✓ (14)
Mozambique	✓	✓ (15)
Namibie	✓	✓ (14)
Niger	✓	✓ (14)
Nigéria	✓	✓ (15)
Ouganda	✓	✓ (14)
République centrafricaine	✓	✓ (14)
République démocratique du Congo	✓	✓ (14)
République-Unie de Tanzanie	✓	✓ (14)
Rwanda	✓	✓ (14)
Sénégal	✓	✓ (15)
Seychelles	✓	✓ (15)
Soudan	✓	✓ (14)
Swaziland	✓	✓ (15)
Tchad	✓	
Togo	✓	✓ (14)
Tunisie	✓	✓ (16)
Zambie	✓	✓ (15)
Zimbabwe	✓	✓ (14)
ÉTATS ARABES		
Arabie saoudite	✓	
Bahreïn	✓	
Emirats arabes unis	✓	✓ (15)
Iraq	✓	✓ (15)
Jordanie	✓	✓ (16)

	Convention n° 182	Convention n° 138 (âge minimum requis)
ÉTATS ARABES		
Koweït	✓	✓ (15)
Liban	✓	✓ (14)
Oman	✓	
Qatar	✓	
République arabe syrienne	✓	✓ (15)
Yémen	✓	✓ (14)
ASIE PACIFIQUE		
Bangladesh	✓	
Cambodge		✓ (14)
Chine	✓	✓ (16)
Fidji	✓	✓ (15)
Indonésie	✓	✓ (15)
Malaisie	✓	✓ (15)
Mongolie	✓	✓ (15)
Népal	✓	✓ (14)
Pakistan	✓	
Papouasie- Nouvelle-Guinée	✓	✓ (16)
Philippines	✓	✓ (15)
République de Corée	✓	✓ (15)
Singapour	✓	
Sri Lanka	✓	✓ (14)
Thaïlande	✓	✓ (15)
Viet Nam	✓	✓ (15)
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
Antigua et Barbuda	✓	✓ (16)
Argentine	✓	✓ (14)
Bahamas	✓	✓ (14)
Barbade	✓	✓ (15)
Belize	✓	✓ (14)
Bolivie	✓	✓ (14)
Brésil	✓	✓ (16)
Chili	✓	✓ (15)
Colombie		✓ (14)
Costa Rica	✓	✓ (15)
Cuba		✓ (15)
Dominique	✓	✓ (15)

	Convention n° 182	Convention n° 138 (âge minimum requis)
El Salvador	✓	✓ (14)
Equateur	✓	✓ (14)
Grenade	✓	✓ (16)
Guatemala	✓	✓ (14)
Guyana	✓	✓ (15)
Honduras	✓	✓ (14)
Jamaïque	✓	✓ (15)
Mexique	✓	
Nicaragua	✓	✓ (14)
Panama	✓	✓ (14)
Paraguay	✓	✓ (14)
Pérou	✓	✓ (14)
République dominicaine	✓	✓ (14)
Sainte-Lucie	✓	
Saint-Kitts-et-Nevis	✓	
Saint-Vincent-et- les-Grenadines	✓	
Trinité-et-Tobago	✓	✓ (16)
Uruguay	✓	✓ (15)
Venezuela		✓ (14)
EUROPE DE L'EST ET ASIE CENTRALE		
Albanie	✓	✓ (16)
Azerbaïdjan	✓	✓ (16)
Bélarus	✓	✓ (16)
Bosnie- Herzégovine	✓	✓ (15)
Bulgarie	✓	✓ (16)
Chypre	✓	✓ (15)
Croatie	✓	✓ (15)
Estonie	✓	
Ex-République yougoslave de Macédoine	✓	✓ (15)
Fédération de Russie	✓	✓ (16)
Georgie	✓	✓ (15)
Hongrie	✓	✓ (16)
Kazakhstan	✓	✓ (16)
Kirghizistan	✓	✓ (16)
Lituanie	✓	✓ (16)
Pologne	✓	✓ (15)

	Convention n° 182	Convention n° 138 (âge minimum requis)
République de Moldova	✓	✓ (16)
République islamique d'Iran	✓	
République tchèque	✓	
Roumanie	✓	✓ (16)
Serbie-et- Monténégro	✓	✓ (15)
Slovaquie	✓	✓ (15)
Slovénie	✓	✓ (15)
Tadjikistan		✓ (16)
Ukraine	✓	✓ (16)
PAYS INDUSTRIELS D'ÉCONOMIE DE MARCHÉ		
Allemagne	✓	✓ (15)
Autriche	✓	✓ (15)
Belgique	✓	✓ (15)
Canada	✓	
Danemark	✓	✓ (15)
Espagne	✓	✓ (16)
Etats-Unis	✓	
Finlande	✓	✓ (15)
France	✓	✓ (16)
Grèce	✓	✓ (15)
Irlande	✓	✓ (15)
Islande	✓	✓ (15)
Israël		✓ (15)
Italie	✓	✓ (15)
Japon	✓	✓ (15)
Luxembourg	✓	✓ (15)
Malte	✓	✓ (16)
Norvège	✓	✓ (15)
Nouvelle-Zélande	✓	
Pays-Bas	✓	✓ (15)
Portugal	✓	✓ (16)
Royaume-Uni	✓	✓ (16)
Saint-Marin	✓	✓ (16)
Suède	✓	✓ (15)
Suisse	✓	✓ (15)
Turquie	✓	✓ (15)

Annexe A2. Progrès vers la ratification universelle – Pays n'ayant pas encore ratifié les conventions nos 138 et/ou 182 (au 31 décembre 2004)

Pays	Convention n° 138	Convention n° 182
AFRIQUE		
Cap-Vert	X	Ratifiée le 23.10.2001
Tchad	X	Ratifiée le 06.11.2000
Djibouti	X	X
Erythrée	Ratifiée le 22.02.2000 (âge minimum requis: 14 ans)	X
Gabon	X	Ratifiée le 28.03.2001
Ghana	X	Ratifiée le 13.06.2000
Guinée- Bissau	X	X
Libéria	X	Ratifiée le 02.06.2003
Sao Tomé-et-Principe	X	X
Sierra Leone	X	X
Somalie	X	X
AMÉRIQUES		
Canada	X	Ratifiée le 06.06.2000
Colombie	Ratifiée le 02.02.2001 (âge minimum requis: 14 ans)	X
Cuba	Ratifiée le 07.03.1975 (âge minimum requis: 15 ans)	X
Haïti	X	X
Mexique	X	Ratifiée le 30.06.2000
Saint-Kitts-et-Nevis	X	Ratifiée le 12.10.2000
Sainte-Lucie	X	Ratifiée le 06.12.2000
Saint-Vincent-et-les Grenadines	X	Ratifiée le 04.12.2001
Suriname	X	X
Etats-Unis	X	Ratifiée le 02.12.1999
Venezuela	Ratifiée le 15.07.1987 (âge minimum requis: 14 ans)	X
ÉTATS ARABES		
Bahreïn	X	Ratifiée le 23.03.2001
Oman	X	Ratifiée le 11.06.2001
Qatar	X	Ratifiée le 30.05.2000
Arabie saoudite	X	Ratifiée le 08.10.2002

* X: non ratifiée. **En gras:** pays n'ayant ratifié ni la convention n° 138 ni la convention n° 182

Pays	Convention n° 138	Convention n° 182
ASIE		
Afghanistan	X	X
Australie	X	X
Bangladesh	X	Ratifiée le 12.03.2001
Cambodge	Ratifiée le 23.08.1999 (âge minimum requis: 14 ans)	X
Inde	X	X
Iran, République islamique d'	X	Ratifiée le 08.05.2002
Kiribati	X	X
Lao, République démocratique populaire	X	X
Myanmar	X	X
Nouvelle-Zélande	X	Ratifiée le 14.06.2001
Pakistan	X	Ratifiée le 11.10.2001
Singapour	X	Ratifiée le 14.06.2001
Iles Salomon	X	X
Timor-Leste, République démocratique du	X	X
Vanuatu	X	X
EUROPE		
Arménie	X	X
République tchèque	X	Ratifiée le 19.06.2001
Estonie	X	Ratifiée le 24.09.2001
Israël	Ratifiée le 21.06.1979 (âge minimum requis: 15 ans)	X
Lettonie	X	X
Ouzbékistan	X	X
Tadjikistan	Ratifiée le 26.11.1993 (âge minimum requis: 16 ans)	X
Turkménistan	X	X

* X: non ratifiée. **En gras:** pays n'ayant ratifié ni la convention n° 138 ni la convention n° 182

ANNEXE B. TABLEAUX FINANCIERS

Tableau B1. Affectations approuvées, dépenses et contributions enregistrées par pays bénéficiaire (en dollars des E.-U.)

Bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2004-05 ¹	Dépenses 2004 ²	Contributions enregistrées 2005 ¹
Albanie	Italie	120 000	30 987	59 000
	Total	120 000	30 987	59 000
Bangladesh	Allemagne	65 000	0	65 000
	BGMEA	64 000	27 260	0
	Etats-Unis d'Amérique	2 036 000	741 708	159 000
	ISPI	37 000	33 957	1 000
	Norvège	1 060 000	131 908	16 000
	Pays-Bas	2 075 000	1 209 836	617 000
	Royaume-Uni	1 300 000	377 756	55 000
	Total	6 637 000	2 522 425	913 000
Brésil	Allemagne	3 000	2 157	0
	Etats-Unis d'Amérique	4 478 000	1 617 623	1 448 000
	Total	4 481 000	1 619 780	1 448 000
Burkina Faso	Belgique	10 000	7 016	0
	Etats-Unis d'Amérique	106 000	19 436	39 000
	France	153 000	36 861	0
	Total	269 000	63 313	39 000
Bénin	Belgique	1 000	232	0
	France	307 000	61 369	1 000
	Total	308 000	61 601	1 000
Cambodge	Danemark	70 000	68 339	0
	Etats-Unis d'Amérique	1 495 000	320 769	192 000
	Total	1 565 000	389 108	192 000
Cameroun	Etats-Unis d'Amérique	500 000	37 623	50 000
	Total	500 000	37 623	50 000
Chili	Canada	113 000	92 538	0
	Total	113 000	92 538	0
Chine	Royaume-Uni	2 314 000	406 589	590 000
	Total	2 314 000	406 589	590 000
Colombie	Canada	685 000	141 082	62 000
	Etats-Unis d'Amérique	185 000	175 310	1 000
	Total	870 000	316 392	63 000
Costa Rica	Canada	1 151 000	476 478	181 000
	Etats-Unis d'Amérique	65 000	55 176	8 000
	Total	1 216 000	531 654	189 000
Côte d'Ivoire	UNHCR	13 000	12 200	0
	Total	13 000	12 200	0

Bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2004-05 ¹	Dépenses 2004 ²	Contributions enregistrées 2005 ¹
Egypte	Danemark	24 000	23 104	0
	Italie	105 000	0	20 000
	Norvège	13 000	0	13 000
	Total	142 000	23 104	33 000
El Salvador	Etats-Unis d'Amérique	6 260 000	2 996 878	1 940 000
	Total	6 260 000	2 996 878	1 940 000
Equateur	Etats-Unis d'Amérique	1 730 000	339 747	214 000
	Total	1 730 000	339 747	214 000
Ethiopie	Italie	7 000	0	7 000
	Total	7 000	0	7 000
Fédération de Russie	Allemagne	18 000	16 447	1 000
	Finlande	489 000	146 938	148 000
	Total	507 000	163 385	149 000
Ghana	Etats-Unis d'Amérique	2 382 000	0	21 000
	Total	2 382 000	0	21 000
Guatemala	Etats-Unis d'Amérique	1 373 000	850 021	142 000
	Total	1 373 000	850 021	142 000
Haïti	Canada	412 000	83 984	119 000
	Total	412 000	83 984	119 000
Honduras	Etats-Unis d'Amérique	712 000	299 113	189 000
	Total	712 000	299 113	189 000
Inde	Allemagne	65 000	-62 640 ³	127 000
	Etats-Unis d'Amérique	12 170 000	1 468 787	4 452 000
	Italie	2 737 000	619	0
	Royaume-Uni	587 000	-796 ³	248 000
	Total	15 559 000	1 405 970	4 827 000
Indonésie	Allemagne	161 000	-10 748 ³	171 000
	Etats-Unis d'Amérique	2 521 000	970 986	635 000
	Total	2 682 000	960 238	806 000
Jamaïque	Etats-Unis d'Amérique	158 000	121 655	15 000
	Total	158 000	121 655	15 000
Jordanie	Etats-Unis d'Amérique	923 000	135 358	282 000
	Total	923 000	135 358	282 000
Kenya	Allemagne	379 000	121 083	156 000
	Canada	6 000	0	6 000
	Etats-Unis d'Amérique	1 437 000	0	0
	Norvège	5 000	0	5 000
	Total	1 827 000	121 083	167 000
Liban	France	61 000	10 836	45 000
	Total	61 000	10 836	45 000
Madagascar	France	131 000	27 370	59 000
	Total	131 000	27 370	59 000
Malawi	Etats-Unis d'Amérique	55 000	5 650	35 000
	Total	55 000	5 650	35 000
Mali	France	54 000	10 577	39 000
	Total	54 000	10 577	39 000

Bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2004-05 ¹	Dépenses 2004 ²	Contributions enregistrées 2005 ¹
Maroc	Belgique	374 000	124 190	12 000
	Etats-Unis d'Amérique	1 567 000	139 170	213 000
	France	240 000	18 254	117 000
	Total	2 181 000	281 614	342 000
Mexique	Etats-Unis d'Amérique	1 475 000	476 095	256 000
	Total	1 475 000	476 095	256 000
Mongolie	Etats-Unis d'Amérique	671 000	388 178	143 000
	Total	671 000	388 178	143 000
Namibie	Suède	18 000	0	18 000
	Total	18 000	0	18 000
Nicaragua	Etats-Unis d'Amérique	719 000	480 508	157 000
	Total	719 000	480 508	157 000
Niger	France	91 000	15 315	17 000
	Total	91 000	15 315	17 000
Nigéria	Etats-Unis d'Amérique	27 000	0	0
	Total	27 000	0	0
Népal	Allemagne	90 000	0	87 000
	Etats-Unis d'Amérique	5 682 000	1 649 299	1 605 000
	ISPI	13 000	0	13 000
	Italie	38 000	5 153	0
	Total	5 823 000	1 654 452	1 705 000
Ouganda	Etats-Unis d'Amérique	55 000	29 864	24 000
	Total	55 000	29 864	24 000
Pakistan	Allemagne	186 000	60 077	92 000
	APFTU	2 000	0	0
	Danemark	641 000	271	0
	Etats-Unis d'Amérique	5 903 000	1 194 982	1 419 000
	FIFA	97 000	76 573	19 000
	Italie	1 000	0	0
	Norvège	298 000	86 886	170 000
	PCMEA	959 000	207 305	206 000
	SCCI	8 000	0	0
	SIMAP	25 000	21 299	0
	Suisse	1 541 000	551 546	515 000
	Total	9 661 000	2 198 939	2 421 000
Panama	Etats-Unis d'Amérique	874 000	231 797	136 000
	Total	874 000	231 797	136 000
Philippines	Allemagne	8 000	0	8 000
	Confédération des syndicats du Japon	25 000	1 839	23 000
	Etats-Unis d'Amérique	3 684 000	719 631	282 000
	Finlande	33 000	11 727	0
	Total	3 750 000	733 197	313 000
Portugal	Portugal	10 000	9 301	0
	Total	10 000	9 301	0
Projet interrégional	Allemagne	1 206 000	379 689	526 000
	Canada	902 000	428 096	441 000

Bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2004-05 ¹	Dépenses 2004 ²	Contributions enregistrées 2005 ¹
Projet interrégional	Danemark	13 000	473	0
	ECLT	168 000	106 396	30 000
	Espagne	258 000	69 246	22 000
	Etats-Unis d'Amérique	20 895 000	7 425 830	2 787 000
	Finlande	588 000	273 017	125 000
	France	544 000	374 144	118 000
	Hey-U Entertainment Group AG	24 000	22 987	0
	Italie	692 000	427 150	66 000
	Norvège	858 000	472 874	83 000
	Pays-Bas	3 020 000	1 584 578	527 000
	Royaume-Uni	932 000	467 866	104 000
	Suède	380 000	150 146	207 000
	Total	30 480 000	12 182 492	5 036 000
Région africaine	Canada	1 091 000	26 400	158 000
	Danemark	3 132 000	283 934	389 000
	Etats-Unis d'Amérique	20 985 000	5 546 481	4 682 000
	France	1 603 000	285 481	833 000
	ICA	972 000	128 945	57 000
	Pays-Bas	874 000	49 370	148 000
	Suède	388 000	260 968	68 000
	Total	29 045 000	6 581 579	6 335 000
Région asiatique	Confédération des syndicats du Japon	90 000	0	4 000
	Etats-Unis d'Amérique	3 038 000	1 174 893	1 067 000
	HSF	999 000	235 653	138 000
	Italie	861 000	256 318	256 000
	Pays-Bas	1 773 000	373 990	722 000
	Royaume-Uni	5 818 000	1 500 387	1 352 000
	Total	12 579 000	3 541 241	3 539 000
Région du Moyen-Orient	Etats-Unis d'Amérique	1 122 000	0	0
	UNESCO	3 000	3 000	0
	Total	1 125 000	3 000	0
Région d'Amérique centrale	Espagne	27 000	15 044	1 000
	Etats-Unis d'Amérique	397 000	284 828	98 000
	Total	424 000	299 872	99 000
Région européenne	Allemagne	3 645 000	835 817	416 000
	Etats-Unis d'Amérique	962 000	120 147	103 000
	Total	4 607 000	955 964	519 000
Région interaméricaine	Canada	1 684 000	1 031 425	330 000
	Espagne	5 116 000	2 056 147	1 286 000
	Etats-Unis d'Amérique	10 246 000	3 786 138	2 198 000
	Italie	2 308 000	593 170	1 141 000
	Pays-Bas	445 000	30 033	350 000
	Total	19 799 000	7 496 913	5 305 000
République-Unie de Tanzanie	Allemagne	128 000	76 440	16 000
	ECLT	469 000	155 086	39 000
	Etats-Unis d'Amérique	4 105 000	1 803 569	796 000

Bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2004-05 ¹	Dépenses 2004 ²	Contributions enregistrées 2005 ¹
République-Unie de Tanzanie	Norvège	18 000	17 049	0
	Total	4 720 000	2 052 144	851 000
République dominicaine	Etats-Unis d'Amérique	5 471 000	1 274 876	1 389 000
	Total	5 471 000	1 274 876	1 389 000
République démocratique populaire lao	France	146 000	107 205	15 000
	Total	146 000	107 205	15 000
Sri Lanka	Danemark	81 000	80 569	0
	Norvège	363 000	224 775	76 000
	Total	444 000	305 344	76 000
Sénégal	Etats-Unis d'Amérique	1 662 000	298 592	30 000
	Total	1 662 000	298 592	30 000
Thaïlande	Allemagne	8 000	7 303	0
	Total	8 000	7 303	0
Togo	France	134 000	49 902	0
	Italie	37 000	0	21 000
	Total	171 000	49 902	21 000
Turquie	Allemagne	679 000	163 144	74 000
	Etats-Unis d'Amérique	1 652 000	304 088	988 000
	Total	2 331 000	467 232	1 062 000
Ukraine	Etats-Unis d'Amérique	494 000	64 322	19 000
	Total	494 000	64 322	19 000
Viet Nam	Etats-Unis d'Amérique	392 000	216 820	122 000
	Finlande	3 000	0	3 000
	Total	395 000	216 820	125 000
Yémen	Etats-Unis d'Amérique	880 000	300 014	364 000
	Total	880 000	300 014	364 000
Zambie	Etats-Unis d'Amérique	50 000	38 205	11 000
	Total	50 000	38 205	11 000
Total		193 567 000	56 381 459	42 961 000

¹ Chiffres identiques à ceux du 31 Janvier 2005. ² Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision. ³ Les montants négatifs des dépenses sont les remboursements de fonds non dépensés par les agences après achèvement/exécution des programmes d'action

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APFTU:	All Pakistan Federation of Trade Unions (Confédération des syndicats du Pakistan)
BGMEA:	Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association (Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh)
ECLT:	The Foundation to Eliminate Child Labour in Tobacco (Fondation pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac)
FIFA:	Fédération Internationale de Football Association
HSF:	UN Trust Fund for Human Security (Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine)
ICA:	International Confectionery Association (Association internationale de la confiserie)
ISPI:	Italian Social Partners' Initiative (Initiative des partenaires sociaux italiens)
PCMEA:	Pakistan Carpet Manufacturers and Exporters Association Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan
SCCI:	Sialkot Chamber of Commerce and Industry (Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot)
SIMAP:	Surgical Instruments Manufacturers Association of Pakistan (Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan)
UNESCO:	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNHCR:	Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)

Tableau B2. Affectations approuvées, dépenses et contributions enregistrées par pays donateur (en dollars des E.-U.)

Donateur	Bénéficiaire	Affectations approuvées 2004-05 ¹	Dépenses 2004 ²	Contributions enregistrées 2005 ¹
Allemagne	Bangladesh	65 000	0	65 000
	Brésil	3 000	2 157	0
	Fédération de Russie	18 000	16 447	1 000
	Inde	65 000	-62 640 ³	127 000
	Indonésie	161 000	-10 748 ³	171 000
	Kenya	379 000	121 083	156 000
	Népal	90 000	0	87 000
	Pakistan	186 000	60 077	92 000
	Philippines	8 000	0	8 000
	Projet interrégional	1 206 000	379 689	526 000
	Région européenne	3 645 000	835 817	416 000
	République-Unie de Tanzanie	128 000	76 440	16 000
	Thaïlande	8 000	7 303	0
	Turquie	679 000	163 144	74 000
	Total	6 641 000	1 588 769	1 739 000
APFTU	Pakistan	2 000	0	0
	Total	2 000	0	0
Belgique	Burkina Faso	10 000	7 016	0
	Bénin	1 000	232	0
	Maroc	374 000	124 190	12 000
	Total	385 000	131 438	12 000
BGMEA	Bangladesh	64 000	27 260	0
	Total	64 000	27 260	0
Canada	Chili	113 000	92 538	0
	Colombie	685 000	141 082	62 000
	Costa Rica	1 151 000	476 478	181 000
	Haïti	412 000	83 984	119 000
	Kenya	6 000	0	6 000
	Projet interrégional	902 000	428 096	441 000
	Région africaine	1 091 000	26 400	158 000
	Région interaméricaine	1 684 000	1 031 425	330 000
	Total	6 044 000	2 280 003	1 297 000
Confédération des syndicats du Japon	Philippines	25 000	1 839	23 000
	Région asiatique	90 000	0	4 000
	Total	115 000	1 839	27 000
Danemark	Cambodge	70 000	68 339	0
	Egypte	24 000	23 104	0
	Pakistan	641 000	271	0
	Projet interrégional	13 000	473	0
	Région africaine	3 132 000	283 934	389 000
	Sri Lanka	81 000	80 569	0
	Total	3 961 000	456 690	389 000
ECLT	Projet interrégional	168 000	106 396	30 000
	République-Unie de Tanzanie	469 000	155 086	39 000
	Total	637 000	261 482	69 000

Donateur	Bénéficiaire	Affectations approuvées 2004-05 ¹	Dépenses 2004 ²	Contributions enregistrées 2005 ¹
Espagne	Projet interrégional	258 000	69 246	22 000
	Région d'Amérique centrale	27 000	15 044	1 000
	Région interaméricaine	5 116 000	2 056 147	1 286 000
	Total	5 401 000	2 140 437	1 309 000
Etats-Unis d'Amérique	Bangladesh	2 036 000	741 708	159 000
	Brésil	4 478 000	1 617 623	1 448 000
	Burkina Faso	106 000	19 436	39 000
	Cambodge	1 495 000	320 769	192 000
	Cameroun	500 000	37 623	50 000
	Colombie	185 000	175 310	1 000
	Costa Rica	65 000	55 176	8 000
	El Salvador	6 260 000	2 996 878	1 940 000
	Equateur	1 730 000	339 747	214 000
	Ghana	2 382 000	0	21 000
	Guatemala	1 373 000	850 021	142 000
	Honduras	712 000	299 113	189 000
	Inde	12 170 000	1 468 787	4 452 000
	Indonésie	2 521 000	970 986	635 000
	Jamaïque	158 000	121 655	15 000
	Jordanie	923 000	135 358	282 000
	Kenya	1 437 000	0	0
	Malawi	55 000	5 650	35 000
	Maroc	1 567 000	139 170	213 000
	Mexique	1 475 000	476 095	256 000
	Mongolie	671 000	388 178	143 000
	Nicaragua	719 000	480 508	157 000
	Nigéria	27 000	0	0
	Népal	5 682 000	1 649 299	1 605 000
	Ouganda	55 000	29 864	24 000
	Pakistan	5 903 000	1 194 982	1 419 000
	Panama	874 000	231 797	136 000
	Philippines	3 684 000	719 631	282 000
	Projet interrégional	20 895 000	7 425 830	2 787 000
	Région africaine	20 985 000	5 546 481	4 682 000
	Région asiatique	3 038 000	1 174 893	1 067 000
	Région du Moyen-Orient	1 122 000	0	0
	Région d'Amérique centrale	397 000	284 828	98 000
	Région européenne	962 000	120 147	103 000
	Région interaméricaine	10 246 000	3 786 138	2 198 000
	République-Unie de Tanzanie	4 105 000	1 803 569	796 000
	République dominicaine	5 471 000	1 274 876	1 389 000
	Sénégal	1 662 000	298 592	30 000
	Turquie	1 652 000	304 088	988 000
	Ukraine	494 000	64 322	19 000
	Viet Nam	392 000	216 820	122 000
	Yémen	880 000	300 014	364 000
	Zambie	50 000	38 205	11 000
	Total	131 594 000	38 104 167	28 711 000

Donateur	Bénéficiaire	Affectations approuvées 2004-05 ¹	Dépenses 2004 ²	Contributions enregistrées 2005 ¹
FIFA	Pakistan	97 000	76 573	19 000
	Total	97 000	76 573	19 000
Finlande	Fédération de Russie	489 000	146 938	148 000
	Philippines	33 000	11 727	0
Finlande	Projet interrégional	588 000	273 017	125 000
	Viet Nam	3 000	0	3 000
	Total	1 113 000	431 682	276 000
France	Burkina Faso	153 000	36 861	0
	Bénin	307 000	61 369	1 000
	Liban	61 000	10 836	45 000
	Madagascar	131 000	27 370	59 000
	Mali	54 000	10 577	39 000
	Maroc	240 000	18 254	117 000
	Niger	91 000	15 315	17 000
	Projet interrégional	544 000	374 144	118 000
	Région africaine	1 603 000	285 481	833 000
	République démocratique populaire lao	146 000	107 205	15 000
	Togo	134 000	49 902	0
	Total	3 464 000	997 314	1 244 000
Hey-U Entertainment Group AG	Projet interrégional	24 000	22 987	0
	Total	24 000	22 987	0
HSF	Région asiatique	999 000	235 653	138 000
	Total	999 000	235 653	138 000
ICA	Région africaine	972 000	128 945	57 000
	Total	972 000	128 945	57 000
ISPI	Bangladesh	37 000	33 957	1 000
	Népal	13 000	0	13 000
	Total	50 000	33 957	14 000
Italie	Albanie	120 000	30 987	59 000
	Egypte	105 000	0	20 000
	Ethiopie	7 000	0	7 000
	Inde	2 737 000	619	0
	Népal	38 000	5 153	0
	Pakistan	1 000	0	0
	Projet interrégional	692 000	427 150	66 000
	Région asiatique	861 000	256 318	256 000
	Région interaméricaine	2 308 000	593 170	1 141 000
	Togo	37 000	0	21 000
	Total	6 906 000	1 313 397	1 570 000
Norvège	Bangladesh	1 060 000	131 908	16 000
	Egypte	13 000	0	13 000
	Kenya	5 000	0	5 000
	Pakistan	298 000	86 886	170 000
	Projet interrégional	858 000	472 874	83 000
	République-Unie de Tanzanie	18 000	17 049	0
	Sri Lanka	363 000	224 775	76 000
	Total	2 615 000	933 492	363 000

Donateur	Bénéficiaire	Affectations approuvées 2004-05 ¹	Dépenses 2004 ²	Contributions enregistrées 2005 ¹
Pays-Bas	Bangladesh	2 075 000	1 209 836	617 000
	Projet interrégional	3 020 000	1 584 578	527 000
	Région africaine	874 000	49 370	148 000
	Région asiatique	1 773 000	373 990	722 000
	Région interaméricaine	445 000	30 033	350 000
	Total	8 187 000	3 247 807	2 364 000
PCMEA	Pakistan	959 000	207 305	206 000
	Total	959 000	207 305	206 000
Portugal	Portugal	10 000	9 301	0
	Total	10 000	9 301	0
Royaume-Uni	Bangladesh	1 300 000	377 756	55 000
	Chine	2 314 000	406 589	590 000
	Inde	587 000	-796 ³	248 000
	Projet interrégional	932 000	467 866	104 000
	Région asiatique	5 818 000	1 500 387	1 352 000
	Total	10 951 000	2 751 802	2 349 000
SCCI	Pakistan	8 000	0	0
	Total	8 000	0	0
SIMAP	Pakistan	25 000	21 299	0
	Total	25 000	21 299	0
Suisse	Pakistan	1 541 000	551 546	515 000
	Total	1 541 000	551 546	515 000
Suède	Namibie	18 000	0	18 000
	Projet interrégional	380 000	150 146	207 000
	Région africaine	388 000	260 968	68 000
	Total	786 000	411 114	293 000
UNESCO	Région du Moyen-Orient	3 000	3 000	0
	Total	3 000	3 000	0
UNHCR	Côte d'Ivoire	13 000	12 200	0
	Total	13 000	12 200	0
Total		193 567 000	56 381 459	42 961 000

¹ Chiffres identiques à ceux du 31 Janvier 2005. ² Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision. ³ Les montants négatifs des dépenses sont les remboursements de fonds non dépensés par les agences après achèvement/exécution des programmes d'action

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APFTU:	All Pakistan Federation of Trade Unions (Confédération des syndicats du Pakistan)
BGMEA:	Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association (Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh)
ECLT:	The Foundation to Eliminate Child Labour in Tobacco (Fondation pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac)
FIFA:	Fédération Internationale de Football Association
HSF:	UN Trust Fund for Human Security (Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine)
ICA:	International Confectionery Association (Association internationale de la confiserie)
ISPI:	Italian Social Partners' Initiative (Initiative des partenaires sociaux italiens)
PCMEA:	Pakistan Carpet Manufacturers and Exporters Association Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan
SCCI:	Sialkot Chamber of Commerce and Industry (Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot)
SIMAP:	Surgical Instruments Manufacturers Association of Pakistan (Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan)
UNESCO:	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNHCR:	Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)

Tableau B3. Contributions reçues des gouvernements et organisations donateurs pour la période 1991-2004 au 31 décembre 2004 (en dollars des E.-U.)

Donateur	1991-2001	2002	2003	2004	TOTAL
Allemagne	53 967 066	3 508 544	4 863 557	867 684	63 206 851
APFTU	2 029	-	-	-	2 029
Australie	171 620	(36 321)	-	-	135 299
Autriche	237 941	-	-	-	237 941
Belgique	759 088	106 667	131 042	60 945	1 057 742
BGMEA	-	63 677	25 000	(25 000)	63 677
Canada	5 256 973	1 947 097	2 049 768	2 352 380	11 606 218
Commission européenne	581 395	-	-	95 376	676 771
Danemark	1 930 207	600 000	426 276	1 994 844	4 951 327
ECLT	-	-	373 460	200 000	573 460
Espagne	15 729 135	1 443 570	1 940 427	2 025 361	21 138 493
Espagne - Ayuntamiento de Alcalá de Henares	62 936	-	-	-	62 936
Espagne - Comunidad Autónoma de Madrid	357 586	-	-	-	357 586
Etats-Unis (Département d'Etat)	-	-	868 341	248 000	1 116 341
Etats-Unis (USAID)	-	-	-	295 000	295 000
Etats-Unis (US-DOL)	46 507 177	7 781 998	26 414 040	34 130 307	114 833 522
FIFA	150 000	100 000	-	-	250 000
Finlande	3 685 281	-	273 947	527 783	4 487 011
France	4 829 646	1 419 920	2 507 427	780 414	9 537 407
Hey U Entertainment Group AG	-	-	-	23 697	23 697
Hongrie	16 000	-	-	-	16 000
HSF	-	-	1 179 092	-	1 179 092
ICA	-	-	449 940	449 940	899 880
ISPI	910 185	-	-	-	910 185
Italie	3 172 607	4 103 812	1 989 692	957 542	10 223 653
Italie - Provincia di Milano	-	-	-	60 890	60 890
Japon ¹	-	-	-	-	-
Luxembourg	10 994	-	-	-	10 994
Norvège	2 452 557	602 457	1 822 569	113 961	4 991 544
Norvège (NORAD)	646 228	801 150	363 362	258 186	2 068 926
Nouvelle Zélande	41 360	-	-	-	41 360
Pays-Bas	3 946 100	3 999 334	2 803 088	606 154	11 354 676
PCMEA	904 866	-	309 664	302 572	1 517 102
Pologne	19 249	-	20 026	-	39 275
Portugal	36 536	-	-	-	36 536
RENGO	126 966	-	-	44 523	171 489

Donateur	1991-2001	2002	2003	2004	TOTAL
République de Corée	-	99 982	-	(68 473)	31 509
Royaume-Uni	6 052 415	3 595 949	6 277 478	1 627 981	17 553 823
SCCI	291 527	49 916	37 024	-	378 467
Serono International SA	-	-	7 353	-	7 353
SIMAP	-	49 210	16 722	-	65 932
Suède	1 917 329	449 408	-	-	2 366 737
Suisse	769 238	357 000	613 000	460 282	2 199 520
UNESCO	-	19 970	-	-	19 970
UNHCR	-	-	12 200	-	12 200
UNICEF	-	-	20 000	5 000	25 000
Total	155 542 237	31 063 340	55 794 495	48 395 349	290 795 421

¹ Les fonds ont été directement affectés au bureau régional de l'OIT à Bangkok et n'apparaissent pas dans les chiffres concernés.

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APFTU:	All Pakistan Federation of Trade Unions (Confédération des syndicats du Pakistan)
BGMEA:	Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association (Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh)
ECLT:	The Foundation to Eliminate Child Labour in Tobacco (Fondation pour éliminer le travail des enfants dans l'industrie du tabac)
FIFA:	Fédération Internationale de Football Association
HSF:	UN Trust Fund for Human Security (Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine)
ICA:	International Confectionery Association (Association internationale de la confiserie)
ISPI:	Italian Social Partners' Initiative (Initiative des partenaires sociaux italiens)
NORAD:	Norwegian Agency for Development Cooperation (Agence norvégienne de coopération et de développement)
PCMEA:	Pakistan Carpet Manufacturers and Exporters Association (Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan)
RENGO :	Confédération des syndicats du Japon
SCCI:	Sialkot Chamber of Commerce and Industry (Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot)
SIMAP:	Surgical Instruments Manufacturers Association of Pakistan (Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan)
UNESCO:	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)
UNHCR:	Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)
UNICEF:	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
USAID:	United States Agency for International Development (Agence des Etats-Unis pour le développement international)
US-DOL:	United States Department of Labor (Département américain du travail)

ANNEXE C. ENQUÊTES DE L'IPEC SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Tableau C1. Stade d'évolution des enquêtes nationales de l'IPEC sur le travail des enfants (au 31 décembre 2004)

Rapport disponible auprès de l'OIT	Rapport en cours de finalisation ou devant être prochainement publié par le pays concerné	Collecte de données sur le terrain achevée; phase d'analyse des données et de préparation du rapport	Activités préparatoires achevées ou proches de l'être (élaboration des instruments d'enquête, formation, essai pilote)
Bangladesh Belize Brésil Cambodge (2 ^e enquête) Chili Colombie Costa Rica El Salvador Ethiopie Géorgie Ghana Guatemala Honduras Malawi Mongolie Nicaragua Nigéria Panama Philippines (2 ^e enquête) Portugal (2 ^e enquête) République dominicaine Roumanie Ouganda Ukraine République-Unie de Tanzanie	Equateur Jamaïque	Argentine	Azerbaïdjan Burkina Faso Côte d'Ivoire Lesotho Mali Népal Sénégal
25	2	1	7

Tableau C2. Stade d'évolution des enquêtes régionales ou sectorielles sur le travail des enfants (au 31 décembre 2004)
(incluant les évaluations rapides, les enquêtes/études de base et autres)

Total: 24 évaluations rapides, 62 enquêtes de base, 9 autres

Pays	Rapport disponible	Rapport en cours de finalisation
Algérie		Travail des enfants
Bahamas	Tourisme	
Bangladesh	Ateliers automobiles Recharge et recyclage de batteries Transport routier Enfants des rues Soudure	
Barbade	Tourisme	
Brésil	Exploitation sexuelle à des fins commerciales Ecole	Ecole
Cambodge	Agriculture (pêche) Caoutchouc Sel Travaux domestiques	
Chili		Exploitation sexuelle à des fins commerciales Emploi du temps
Costa Rica	Travaux domestiques	Travaux dangereux (agriculture et milieu urbain)
Côte d'Ivoire	Agriculture (cacao)	
République dominicaine	Travaux domestiques, Municipalité de Samana Travail informel urbain Agriculture (tabac)	
El Salvador	Agriculture (pêche) Agriculture (canne à sucre) Exploitation sexuelle à des fins commerciales Décharges	Commerce de rues
Equateur	Agriculture (bananes) Agriculture (fleurs) Construction Exploitation sexuelle à des fins commerciales Décharges	
Guatemala	Travaux domestiques Décharges	
Guyana	Plusieurs pires formes de travail des enfants	
Haïti	Agriculture (commerciale), Exploitation sexuelle à des fins commerciales	
Honduras	Travaux domestiques Décharges	
Inde		Industrie du laiton, briqueterie, fabriques de feux d'artifice, chaussures, bracelets de verre, serrures, allumettes, soie, pierre, tabac (bidis)
Jordanie	Ecole	

Pays	Rapport disponible	Rapport en cours de finalisation
Kenya	Agriculture (commerciale) Ecole	Travaux domestiques
Liban	Ecole	
Malawi	Agriculture (commerciale)	Enfants des rues & exploitation sexuelle à des fins commerciales (dans le cadre de l'enquête sur le travail des enfants)
Népal	Travaux domestiques Porteurs Chiffonniers	
Nicaragua	Travaux domestiques	
Ouganda	Agriculture (commerciale) Conflits armés, travail des enfants et VIH/SIDA, exploitation sexuelle à des fins commerciales, commerce et industries limitrophes, travail informel urbain, travaux domestiques	
Pakistan	Bracelets de verre Mines (charbon) Instruments chirurgicaux Tanneries	
Panama	Travaux domestiques	Travaux dangereux en milieu urbain Travaux agricoles dangereux
Paraguay	Travaux domestiques, exploitation sexuelle à des fins commerciales	
Sénégal	Agriculture (commerciale), agriculture (pêche)	
Sri Lanka	Ecole	
Suriname	Plusieurs pires formes de travail des enfants	
Tanzanie	Agriculture (commerciale) Agriculture (thé) Travaux domestiques Travail des enfants (tous secteurs) Exploitation sexuelle à des fins commerciales	
Trinité-et-Tobago	Agriculture, tourisme, travaux domestiques, exploitation sexuelle à des fins commerciales, décharges	
Turquie	Agriculture (coton), école	
Zambie	Agriculture (commerciale)	Travaux domestiques

ANNEXE D. EVALUATIONS ACHEVÉES EN 2004¹

(Evaluations indépendantes à moins d'indication contraire)

	Evaluations intérimaires (16)	Evaluations finales (23)
Afrique (7)	■ Building the foundations for combating the WFCL in Anglophone Africa (Capacity Building Programme) – RAF/02/P51/USA ■ Supporting the Time Bound Programme on the Worst Forms of Child Labour in Tanzania – RT/01/P50/USA	■ National Programme on the Elimination of Child Labour in Ghana – GHA/99/05/060 ■ Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour (SIMPOC) in Uganda – UGA/99/05/060 ■ Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour (SIMPOC) in Malawi – MLW 01 P50 USA ■ Contribution à l'abolition du travail des enfants en Afrique Francophone: L'action de l'IPEC en Burkina Faso, Madagascar, Mali et Sénégal (autoévaluation) – RAF/01/50/FRA & MLI/00/51/FRA ■ Combating Exploitation of Child Domestic Workers in Uganda and Zambia – INT/02/66P/NET
Amériques (14)	■ Supporting the Time-Bound Program for the elimination of the worst forms of Child Labour in El Salvador & Combating Child Labour through Education in the Time-bound Program of El Salvador – ELS/01/P50/USA & ELS/02/P02/USA ■ Support for the prevention and elimination of CSEC and the protection of CSEC victims in Mexico – MEX/02/P50/USA ■ Contribution to the Prevention and Eradication of the Commercial Sexual Exploitation of Children in Central America, Panama, and the Dominican Republic – RLA 02/P51/USA ■ Preparatory activities for the elimination of the worst forms of child labour in the Dominican Republic & Supporting the Time Bound Programme on the Worst Forms of Child Labour in Dominican Republic – DOM/01/P50/USA & DOM/02/P50/USA	■ National Program for the Prevention and Elimination of Child Labour in Jamaica and SIMPOC Survey – JAM/01/P50/USA ■ Prevention and Elimination of Child Labour in Small-Scale Traditional Mining in Colombia – COL/01/P50/USA ■ Prevention and Elimination of Child Domestic Labour in South America (Brazil, Colombia, Paraguay and Peru) – RLA/00/53P/USA ■ Combating Child Labour in the Fireworks Industry in El Salvador – ELS/00/05/060 ■ Prevention and elimination of commercial sexual exploitation of children in Chile – CHI/02/50PCAN ■ Prevention and Elimination of the Worst Forms of Child Domestic Labour in Central America and the Dominican Republic (Phase I + II) – RLA/01/P02/CAN) & RLA/02/P54/CAN

¹ Ce tableau inclut des évaluations achevées ou devant s'achever en 2004. Il intègre également les évaluations définies dans le rapport d'activité 2002-2003 de l'IPEC comme étant en cours et achevées en 2004. Les rapports sont disponibles en anglais, à moins d'indications spécifiques.

	Evaluations intérimaires (16)	Evaluations finales (23)
Amériques (14)	■ Combating Child Labour in the Fireworks Industry of Guatemala (Phase II) – GUA/03/P50/USA ■ Progressive Eradication of Child Labour in Gravel Production, Retalhuleu, Guatemala (Phase I) – GUA/01/51P/USA ■ Programme for the prevention and progressive elimination of child labour in small-scale traditional mining in South America (Phase II) (<i>Self Evaluation</i>) – RLA/02/P50/USA ■ Eradicating Child Labour in Latin America (Phases I & II) – RLA/01/50P/SPA	
Etats arabes (1)	■	■ Programme National pour l'Abolition du Travail des Enfants au Liban – LEB/00/P51/FRA
Asie (11)	■ Sustainable Elimination of Bonded Labour Nepal – NEP/00/P51/USA & NEP/00/M50/USA ■ Time Bound Programme in Nepal – NEP/01/P50/USA ■ National Programme for the Prevention and Elimination of Child Labour in Mongolia (Phase II) – MO/02/P50/USA	■ Combating Child Labour in Hazardous Work in the Salt Production, Rubber Plantations, and Fish/Shrimp Processing Sectors in Cambodia – CMB/01/P51/USA ■ Elimination of Child Labour in the Soccer Ball Industry in Sialkot, Pakistan (Phase I) – PAK/00/P50/USA ■ Combating Child Labour in the Carpet Industry Pakistan – PAK/02/P50/USA ■ Assessing the Situation of Children in the Production, Sales and Trafficking of Drugs in South East Asia- RAS/02/P52/USA ■ Combating Exploitation of Child Domestic Workers in Cambodia – INT/02/66P/NET ■ Global Programme to combat Child Domestic Labour in Indonesia and in the Philippines – INT/ 00/12P/NET (<i>Self Evaluation</i>) ■ Programme national pour la prévention et l'élimination du travail des enfants en RDP Lao – LAO/00/51P/FRA ■ A Provincial Programme Against Child Labour Through Integrated Strategies in Education, Vocational Skills Training and Small Business Development in the Philippines – PHI/99/M03/FIN

	Evaluations intérimaires (16)	Evaluations finales (23)
Projet global & interrégional (6)	■ Measuring Longer Terms Impact on Children and Families through Tracer/Tracking Methodology (Self Evaluation) – INT/02/P78/USA ■ Information System for a Knowledge Base on Child Labour – INT/02/P52/USA ■ Towards Child Labour Monitoring as a tool for prevention, protection and withdrawal of children from work – INT/02/P54/USA	■ Improving data collection, analysis and dissemination of information and research on child labour, especially its worst forms & Design and Support to the Implementation of National Time-Bound Programmes to Combat Child Labour – INT/00/P65/USA & INT/00/P66/USA ■ IPEC Global Campaign to Raise Public Awareness and Understanding about Problems and Solutions for the Worst Forms of Child Labour – INT/00/ P05 /080 ■ Global Awareness and Collective Actions towards the elimination of the Worst Forms of Child Labour (ICCLE) – INT/01/76P/USA

Autres évaluations achevées courant 2004 (disponible en anglais):

1. Evaluation thématique liée à l'exploitation des enfants chiffonniers: *Addressing the Exploitation of Children in Scavenging (Waste Picking): a Thematic Evaluation of Action on Child Labour.*
2. Evaluation thématique du travail des enfants dans le secteur minier: *Action against Child Labour in Small-Scale Mining and Quarrying*
3. Evaluation thématique de l'éducation formelle et non formelle et de la formation qualifiante: *Formal and Non-Formal Education and Skills Training.*

ANNEXE E. SÉLECTION DE PRODUITS DE L'IPEC POUR 2004¹

Politiques de développement et PAD

Directives et instruments

- IPEC: *Manuel de planification de l'action pour les Programmes assorties de délais* (A, E, F)

Education, mobilisation sociale et dialogue social

Directives et instruments

- Pedagogical teaching tools responsive to children at risk
- IPEC: *Child Labour: An Information Kit for Teachers, Educators and their Organizations* (édition 2004 à paraître)
- Guidelines on working with trade union organizations, including training module

Publications

- IPEC: *Situational analyses on child labour, education and gender in Egypt, Turkey and Lebanon*
- IPEC: *Compulsory Education and Child Labour: Historical Lessons, Contemporary Challenges and Future Directions*

Suivi des formes dangereuses de travail des enfants et du travail des enfants

Directives et instruments

- IPEC: *Guidelines on Child Labour Monitoring. A Manual for IPEC Staff and Partners*
- IPEC and SECTOR: *Action to Combat Child Labour in Mining and Quarrying – An Evaluation*
- IPEC and IFP SEED: *Action to Combat Child labour in Scavenging and Rag-picking – An Evaluation*
- IPEC: *Steps in Determining Hazardous Child Labour: Examples*

Recherche et statistiques

Directives et instruments

- IPEC: *Le Travail des Enfants: Un manuel à l'usage des étudiants* (A, E, F)

Publications

- Abu Gazaleh, K. et al.: *Gender, education and child labour in Egypt*
- Dayioglu, M. et Y. Erturk: *Gender, education and child labour in Turkey*
- IPEC: *A Comparative Analysis: Girl child labour in domestic work, sexual exploitation and agriculture in the Philippines, Ghana and Ecuador, Girl child labour, Paper N° 2*
- IPEC: *Annotated bibliography on girl child labour, Girl child labour, Paper N° 4*
- IPEC: *Child Labour data review: a gender perspective, Girl child labour, Paper N° 3*
- IPEC: *Girl child labour in domestic work, sexual exploitation and agriculture: rapid assessments in the Philippines, Ghana and Ecuador, Girl child labour, Paper N° 1*
- IPEC: *Investing in every child: An economic study of the costs and benefits of eliminating child labour* (A, E, F)
- L. Guarcello: *Review of child labour data from a gender perspective in Latin America* (OIT/IPEC-UCW)
- Lancaster, G. et R. Ray: *The impact of children's work on schooling: Multi-country evidence based on SIMPOC data*, document de travail OIT-IPEC
- Partners for Development et al.: *Gender, education and child labour in Lebanon*

¹ Documents disponibles en anglais, à moins d'indications spécifiques.

Groupes vulnérables (trafic, exploitation sexuelle et travail forcé)

Directives et instruments

- Documento básico de información sobre la problemática de la explotación sexual comercial de niños, niñas y adolescentes. Centroamérica, Panamá y República Dominicana
- Documents d'information sur le travail domestique des enfants et les conventions n^{os} 138 et 182
- Page Web interactive sur le travail domestique des enfants
- IPEC: *Contenidos mínimos en material de explotación sexual comercial de personas menores de edad según la legislación internacional*
- IPEC: *Manual for Rapid Assessment – Trafficking in Children for Labour and Sexual Exploitation in the Balkans and Ukraine*
- TRAFLEX: *Cadre juridique concernant la lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre (CD-Rom)*

Publications

- IPEC: *Derrière les portes closes: Le travail domestique des enfants* (brochure, A, E, F)
- IPEC: *Child domestic labour* (dépliant)
- IPEC: *Drug Trafficking in South East Asia*
- IPEC: *Coup de main ou vie brisée: Comprend le travail domestique des enfants pour mieux intervenir* (A, E, F)
- IPEC: *La explotación sexual comercial de niños, niñas y adolescentes en las legislaciones de Argentina, Brasil y Paraguay: alternativas de armonización para el Mercosur* (S)
- IPEC: *Perfil del trabajo infantil doméstico en Brasil, Colombia, Paraguay y Perú. Cotexto, estudios y resultados* (S)
- IPEC: *The People Involved – Trafficking in children for labour and sexual exploitation in Albania, Moldova, Romania and Ukraine, A Synthesis Report*
- IPEC: *Trafficking in Children for Labour and Sexual Exploitation in Albania: Results of a Rapid Assessment Survey*
- IPEC: *Trafficking in Children for Labour and Sexual Exploitation in Moldova: Results of a Rapid Assessment Survey*
- IPEC: *Trafficking in Children for Labour and Sexual Exploitation in Romania: Results of a Rapid Assessment Survey*
- IPEC: *Trafficking in Children for Labour and Sexual Exploitation in Ukraine: Results of a Rapid Assessment Survey*
- IPEC: *Vers une harmonisation des systèmes juridiques nationaux en matière de lutte contre le trafic des enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre, (document de travail)*